



Rapport annuel de gestion 2017 / 2018

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes, en collaboration avec les différents secteurs et directions du ministère des Transports et éditée par la Direction des communications.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère, à l'adresse suivante : www.transports.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web du ministère des Transports au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante :
Direction des communications
Ministère des Transports
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4.010
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, 2018

ISBN 978-2-550-82289-9 (imprimé)
ISBN 978-2-550-82290-5 (PDF)

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

MOT DES MINISTRES	5
MOT DU SOUS-MINISTRE.....	6
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.....	7
CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT	93

MOT DES MINISTRES



Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

À la Présidence,

Nous vous transmettons le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Transports, rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état auprès des parlementaires et des citoyens des résultats obtenus en fonction de ses engagements ainsi que de ses principales réalisations. De plus, ce document rend compte de l'utilisation des ressources humaines, informationnelles et financières du Ministère, et répond aux exigences législatives et gouvernementales.

Par ailleurs, le rapport présente les résultats du Centre de gestion de l'équipement roulant, une unité autonome de service autofinancée.

Au cours des prochaines années, notre gouvernement veillera à placer la population au cœur de ses décisions en matière de planification et de développement des transports au Québec. Nous nous assurerons que la recherche d'une mobilité durable équilibrée entre les modes de transport se réalise avec la ferme volonté de procurer aux familles une meilleure qualité de vie et aux entreprises, de meilleurs leviers de développement économique. Nous ferons donc à la congestion routière une lutte de tous les instants.

Il importe que les projets de maintien, d'entretien et de développement du réseau de transport fassent l'objet de délais de livraison clairs et d'une gestion serrée des deniers publics. Ils devront également être en adéquation avec les besoins des citoyens, où qu'ils soient au Québec, et cela passera notamment par un renforcement et une valorisation accrue de l'expertise du personnel du Ministère.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Transports

La ministre déléguée aux Transports

Original signé
FRANÇOIS BONNARDEL
Québec, novembre 2018

Original signé
CHANTAL ROULEAU
Québec, novembre 2018





MOT DU SOUS-MINISTRE

Monsieur François Bonnardel
Ministre des Transports
Hôtel du Parlement, Québec

Madame Chantal Rouleau
Ministre déléguée aux Transports
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre déléguée,

En conformité avec la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Transports.

Ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des engagements de la première année du Plan stratégique 2017-2020, de la Déclaration de services aux citoyens et du Plan d'action de développement durable 2020. Il met aussi en évidence les efforts déployés par le Ministère afin d'utiliser, de façon optimale, les ressources mises à sa disposition et de satisfaire aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Par ailleurs, le rapport fait état des réalisations du Ministère quant à la mise en œuvre du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020. Le Ministère a démontré sa volonté d'améliorer sa performance globale et sa détermination à faire mieux. De plus, la réappropriation de l'expertise demeurant un enjeu de taille, le Ministère a adopté différentes stratégies qui ont permis de réaliser des progrès notables en la matière.

Les résultats du Centre de gestion de l'équipement roulant figurent également dans ce rapport. Parmi ceux-ci, un fait exceptionnel : le Centre a été déclaré lauréat d'un grand prix dans la catégorie « Organisme public » aux Grands Prix québécois de la qualité 2017, pour lequel je réitère mes félicitations à toute l'équipe.

Je profite de cette occasion pour souligner la contribution soutenue de chacun des membres du personnel sans qui les réalisations contenues dans ce rapport n'auraient pu être possibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre des Transports

Original signé
MARC LACROIX
Québec, novembre 2018



MINISTÈRE < DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS¹



William Lozano,
ingénieur junior et **Melha
Kamel**, ingénieure
responsable de l'équipe
qualité du milieu pour
le projet Turcot

1. Au 31 mars 2018, le Ministère était désigné sous le nom de ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Lors de l'annonce de la composition du Conseil des ministres, le 18 octobre 2018, il a été renommé ministère des Transports.



TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE LA DIRECTION	10
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DES ENQUÊTES ET DE L'AUDIT INTERNE	11
QUELQUES RÉSULTATS EN UN COUP D'ŒIL	12
FAITS SAILLANTS	14
PARTIE 1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	17
1.1 / Mission	17
1.2 / Domaines d'activité	17
1.3 / Vision	18
1.4 / Valeurs	18
1.5 / Cadre ministériel de gestion de la performance	18
1.6 / Organisation administrative	19
PARTIE 2 RÉSULTATS	22
2.1 / Résultats relatifs au plan stratégique et au plan annuel de gestion des dépenses	22
Enjeu 1–La mobilité durable des personnes et des marchandises	26
Enjeu 2–La capacité organisationnelle et la saine gestion des fonds publics	45
2.2 / Résultats des engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens	52
2.3 / Résultats du plan d'action de développement durable	58
PARTIE 3 RESSOURCES	66
3.1 / Ressources humaines	66
3.2 / Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services	71
3.3 / Accès à l'égalité en emploi	72
3.4 / Ressources financières	75
3.5 / Ressources informationnelles	83
3.6 / Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	85
PARTIE 4 AUTRES EXIGENCES	86
4.1 / Accès à l'information et protection des renseignements personnels	86
4.2 / Allègement réglementaire et administratif	88
4.3 / Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	88
4.4 / Égalité entre les femmes et les hommes	89
4.5 / Emploi et qualité de la langue française	89
4.6 / Politique de financement des services publics	90

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre et des membres de la direction du ministère des Transports. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, sur l'exhaustivité et sur la fiabilité de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018.

À notre connaissance, les résultats et les renseignements du Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Transports :

- décrivent fidèlement la mission, les domaines d'activité, la structure et l'utilisation des ressources de l'organisation;
- présentent les engagements, les principaux objectifs et les résultats de l'organisation;
- couvrent l'ensemble des interventions importantes du Ministère;
- fournissent de l'information sur les exigences législatives et gouvernementales;
- sont fiables et exacts.

Les membres de la direction approuvent le présent rapport annuel de gestion.

À notre avis, l'information contenue dans ce document correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Les membres de la direction,

Original signé

MARC LACROIX
Sous-ministre

Original signé

STÉPHANE LAFAUT
Sous-ministre associé aux territoires

Original signé

STÉPHAN DESCHÊNES
Sous-ministre adjoint
aux grands projets
routiers par intérim

Original signé

ÉLAINE RAZA
Sous-ministre adjointe
à l'exploitation aérienne
et aéroportuaire par intérim

Original signé

JULIE BLACKBURN
Sous-ministre adjointe à la gestion
contractuelle et à la surveillance
des marchés

Original signé

NIKOLAS DUCHARME
Sous-ministre adjoint
à la performance organisationnelle

Original signé

JÉRÔME UNTERBERG
Sous-ministre adjoint
à l'électrification des
transports, à la sécurité
et à la mobilité

Original signé

FRÉDÉRIC BOUTHILLETTE
Sous-ministre adjoint aux projets
stratégiques de transports
collectif et ferroviaire

Original signé

ANNE-MARIE LECLERC
Sous-ministre adjointe
à l'ingénierie et aux infrastructures

Original signé

JEAN VILLENEUVE
Sous-ministre adjoint
aux services à la gestion



RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DES ENQUÊTES ET DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des informations présentées dans toutes les parties du Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Transports pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2018 à l'exception de la partie 4 portant sur les autres exigences et de la partie 2.3 portant sur les résultats du Plan d'action de développement durable 2020. Pour la partie 2.3, l'examen a été effectué par une firme externe.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen s'inspire des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur les informations examinées. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018.

Le Plan stratégique 2017-2020 comprend plusieurs indicateurs, dont les résultats présentés dans la partie 2.1 du Rapport annuel de gestion 2017-2018 proviennent de données externes, pour lesquelles le Ministère n'est pas le propriétaire. Pour ces données, nous nous sommes assurés qu'elles étaient appuyées sur une source externe.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans les parties examinées nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Le directeur des enquêtes et de l'audit interne,

Original signé

MARTIN ST-LOUIS
Québec, novembre 2018



QUELQUES RÉSULTATS EN UN COUP D'ŒIL

Transports collectif et actif

p. 26



619 M DE DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT COLLECTIF
2,5 % D'AUGMENTATION DE L'ACHALANDAGE EN TRANSPORT COLLECTIF

5 108 km AMÉNAGÉS SUR LA ROUTE VERTE



Infrastructures

p. 28

30 988 km
DE CHAUSSÉES DU RÉSEAU
ROUTIER SUPÉRIEUR



5 464
STRUCTURES

4 246
PONTS DU RÉSEAU MUNICIPAL



MAINTIEN DE LA PROPORTION DES INFRASTRUCTURES EN BON ÉTAT

	2016-2017	2017-2018
Chaussée (réseau routier supérieur)	79,4 %	78,9 %
Structures	75,0 %	75,4 %
Ponts sur le réseau municipal	55,6 %	57,2 %

Sécurité routière

p. 36 et 54

455 ÉVÉNEMENTS TRAITÉS PAR LES CENTRES
INTÉGRÉS DE GESTION DE LA CIRCULATION
en moyenne par jour

8 SITES À POTENTIEL
D'AMÉLIORATION
CORRIGÉS

1 603 ACCIDENTS MORTELS ET GRAVES
impliquant un véhicule routier en 2015-2017,
soit un nombre **COMPARABLE** à celui de 2014-2016



Électrification des transports

p. 40

21 944 VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN CIRCULATION
sur les routes du Québec

569 VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES
dans le parc gouvernemental



Services aux citoyens

p. 52



DIFFUSE EN CONTINU
par téléphone, sur l'application mobile ou sur le site Web, de l'information gratuite sur l'état du réseau routier

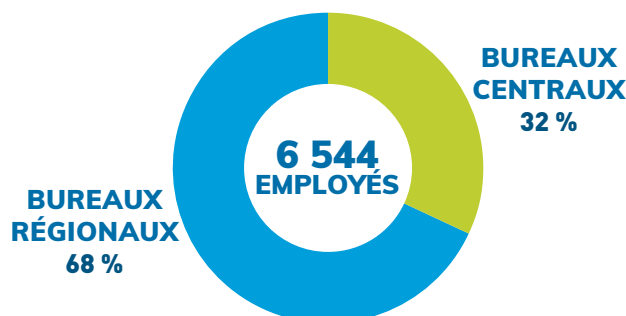
86 %
2 561 145

DES USAGERS DE QUÉBEC 511 SATISFAITS

PAGES VUES en moyenne par mois sur le site Web Québec 511

Ressources humaines

p. 45 et 66



33 % DE FEMMES dans l'effectif



Démarche en cours pour
L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION « ENTREPRISE EN SANTÉ »

91 % DE FIDÉLISATION DU PERSONNEL

851 EMPLOYÉS EMBAUCHÉS POUR RENFORCER L'EXPERTISE depuis le 1^{er} avril 2012

73 % DES EMPLOYÉS AYANT PARTICIPÉ À UNE FORMATION EN ÉTHIQUE



AUGMENTATION DE LA PROPORTION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES RESSOURCES INTERNES

	2013-2014	2017-2018
Surveillance des travaux routiers	21 %	40 %
Préparation de projets	41 %	62 %
Inspection des structures	57 %	74 %

Ressources financières du Ministère

p. 75



5,2 G\$
DE DÉPENSES



1,7 G\$ EN
INVESTISSEMENTS



3,8 G\$
EN REVENUS



FAITS SAILLANTS

Un bilan positif de l'an 1 du Plan de transformation organisationnelle



En décembre 2016, le Ministère s'engageait dans une importante démarche de transformation afin de mener l'organisation vers une performance accrue, une gouvernance renforcée et une équipe mobilisée. Le but du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020 est d'instaurer une culture d'amélioration continue afin de livrer des services plus efficaces et efficaces aux citoyens.

Outre les révisions de la structure administrative faites afin d'éliminer les dédoublements, d'harmoniser les pratiques et de renforcer l'imputabilité, l'an 1 du Plan a été marqué par la réalisation d'évaluations indépendantes. Des zones d'amélioration touchant des aspects critiques de la mission ont été déterminées, ce qui alimente plusieurs projets de la deuxième phase du Plan de transformation organisationnelle. Divers outils élaborés balisent l'action au quotidien en fonction d'objectifs d'efficacité et d'efficience et contribuent à l'atteinte de cibles du Plan stratégique 2017-2020. Grâce à la mobilisation de plus de 1 000 personnes, le Ministère a dépassé la cible prévue de 90 % des livrables réalisés.

L'élaboration de la Politique de mobilité durable



Le mandat d'élaboration de la Politique de mobilité durable est arrivé à un moment où le Ministère amorçait une transformation organisationnelle majeure, invitant à un changement de paradigme et à un virage important dans tout le Ministère. Ce dernier a donc saisi cette occasion en faisant de la Politique de mobilité durable 2030 un des outils majeurs de cette transformation et a ouvert la réflexion en invitant la société civile et les parties prenantes à collaborer à cette initiative.

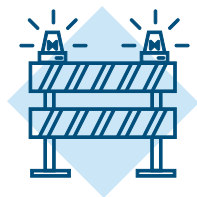
La prise en compte des préoccupations de partenaires et d'organisations en provenance d'horizons variés a été cruciale dans l'élaboration de la Politique puisque cette dernière devait refléter, dans une approche inclusive, les besoins en matière de mobilité tant des personnes que des biens, et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec. C'est pourquoi un comité consultatif a été créé et deux rencontres réunissant les différents partenaires se sont déroulées.

Le soutien à la réalisation du Réseau express métropolitain



Le 27 septembre 2017, l'Assemblée nationale a adopté la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain qui vise à favoriser une mise en œuvre rapide du Réseau express métropolitain.

Les travaux de reconstruction des infrastructures routières



En 2017-2018, le projet Turcot a atteint un niveau d'avancement de 60 % avec la réalisation complète de 35 des 56 structures prévues au projet.

Une étape importante du réaménagement de l'échangeur Dorval a été franchie à la fin de 2017 lorsque le Ministère a procédé à l'ouverture des liens directs entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau et le centre-ville de Montréal via l'autoroute 20.

En juillet 2017, une nouvelle section du lien routier Alma-La Baie a été réalisée, avec la mise en service d'un nouveau tronçon de 7,6 kilomètres de l'autoroute 70, entre Chicoutimi et le chemin de la Grande-Anse, à La Baie.



Le Sommet sur le transport aérien régional



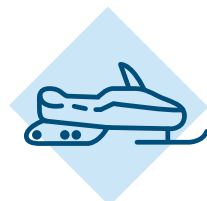
En février 2018, à Lévis, le Ministère a tenu, en collaboration avec la Société du Plan Nord, le Sommet sur le transport aérien régional. Plus de 300 personnes ont participé à l'événement. Au terme du Sommet, le gouvernement du Québec a annoncé huit mesures visant l'amélioration du réseau aéroportuaire et l'accès aux services aériens pour l'ensemble des régions du Québec, au meilleur coût possible.

La modification du Code de la sécurité routière



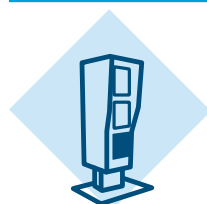
Le projet de loi concernant la modification du Code de la sécurité routière et d'autres dispositions a été déposé par le ministre en 2017. Les nouvelles mesures mises en place visent notamment à conscientiser chaque usager de la route pour qu'il agisse avec prudence et respect surtout à l'égard des plus vulnérables que lui. Cette modification majeure du Code de la sécurité routière a comme objectif d'améliorer la sécurité de tous les usagers et, ainsi, de contribuer à améliorer le bilan routier.

Un programme d'aide spécial pour améliorer la sécurité des véhicules hors route



En 2017-2018, une somme de 9,6 millions de dollars a été rendue disponible pour la réalisation de 149 projets d'infrastructures dans les différents clubs et organismes de véhicules tout-terrain et de motoneiges du Québec pour leur permettre de rendre les réseaux de sentiers plus sécuritaires et d'en assurer la pérennité. Elle a été octroyée en vertu du Programme d'aide financière spécial pour améliorer la sécurité sur les sentiers de véhicules hors route.

La mise en place du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière



Un nouveau programme d'aide visant à financer des mesures ou des programmes de sécurité routière à même les sommes perçues pour des infractions décelées par les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges a été mis en place en 2017. Ce programme est doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars sur 2 ans, dont 12,5 millions de dollars en 2017-2018.

Des équipes en soutien



En raison de la vague d'inondations printanières exceptionnelles survenues sur le territoire du Québec en 2017, des centaines d'employés du Ministère ont été à pied d'œuvre pendant plusieurs jours pour assurer la sécurité des usagers et surveiller les infrastructures du réseau routier québécois. Des travaux de nettoyage, de reprofilage de fossés et de drainage ont été réalisés, et une centaine de ponts et ponceaux ont été remis en état.

En plus d'avoir circonscrit plus de 300 incendies de forêt au Québec cette année grâce à une flotte de 14 avions, le Service aérien gouvernemental a appuyé les efforts de lutte contre les incendies de forêt en Californie à l'automne 2017. Il a également soutenu l'Ouest canadien pendant près de 50 jours à l'été 2017.

PARTIE 1 <

Présentation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports²



Miguel Beaudin, technicien
des travaux publics
à la Direction générale
de la Montérégie

1.1 / MISSION

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

1.2 / DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local et des passages à niveau;
- le soutien à l'électrification des transports, en assurant la coordination du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services et des équipements de transport collectif, alternatif et actif, du transport adapté aux personnes à mobilité réduite et du transport maritime et aérien desservant les régions éloignées et isolées;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime;
- l'offre, aux citoyens de toutes les régions, de renseignements qui facilitent les déplacements, notamment grâce au service Québec 511;
- la gestion et l'exploitation d'une flotte diversifiée d'aéronefs qu'il met à la disposition de certains ministères et organismes afin de les appuyer dans l'accomplissement de leurs missions.

2. Le lecteur est invité à consulter le site Web du Ministère (transports.gouv.qc.ca), qui fournit l'ensemble de l'information concernant l'organisation.

1.3 / VISION

Le Ministère a pour vision d'être reconnu comme un leader de la mobilité durable et de l'électrification des transports qui innove pour contribuer à la prospérité du Québec.

1.4 / VALEURS

En complément à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise³, le Ministère s'est doté de trois valeurs organisationnelles : l'intégrité, la compétence et la transparence.

1.5 / CADRE MINISTÉRIEL DE GESTION DE LA PERFORMANCE

Afin d'encadrer le développement de bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats et de cheminer vers un changement de culture axé sur l'amélioration continue, un outil de gouvernance a été élaboré : le Cadre ministériel de gestion de la performance. Ce dernier est assorti d'un Cycle de gestion de la performance qui détermine les différentes phases de gestion de la performance au Ministère ainsi que les livrables et pratiques de gestion qui y sont rattachés (déclaration de services aux citoyens, plan stratégique, plan opérationnel, tableau de bord, plan d'amélioration, rapport annuel de gestion, gestion des risques, audit interne, etc.). Dans un rapport d'interdépendance, le Ministère contribue à répondre aux besoins et attentes de ces parties prenantes qui ont un impact significatif sur les engagements, les actions et les résultats de l'organisation.

CYCLE DE GESTION DE LA PERFORMANCE AU MINISTÈRE

La performance organisationnelle se concrétise par des citoyens et des partenaires satisfaits, par une équipe mobilisée et par l'atteinte efficace des objectifs au moindre coût pour les contribuables.



3. Les cinq valeurs sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

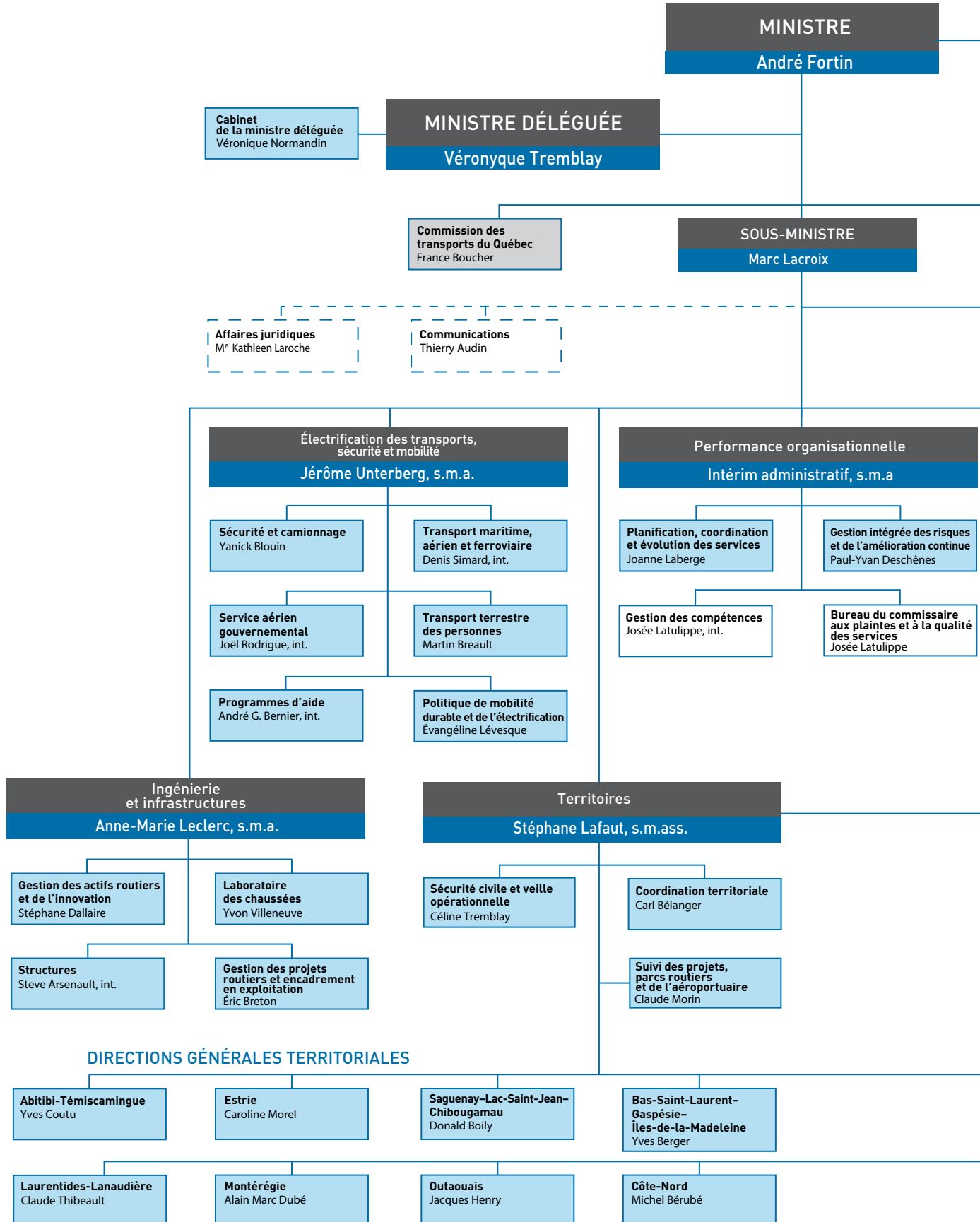


1.6 / ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Ministère a révisé sa structure organisationnelle dans le cadre du chantier 1 (Réviser la structure organisationnelle) du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020 pour renforcer l'imputabilité et la cohérence dans la réalisation de sa mission et consolider les fonctions relatives à la gouvernance et à la planification. La nouvelle structure organisationnelle du Ministère est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017.

Le Ministère compte également une unité autonome de service, soit le Centre de gestion de l'équipement roulant.

Enfin, un organisme et deux sociétés relèvent directement du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : la Commission des transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des traversiers du Québec. Ils présentent leur propre rapport annuel.



ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2018

Cabinet du ministre
Pascal D'Astous

Organisme
dont le ministre est responsable
de l'application de la loi constitutive

**Autorité régionale
de transport métropolitain**
Paul Côté

**Société de l'assurance
automobile du Québec**
Nathalie Tremblay

**Société des traversiers
du Québec**
François Bertrand, int.

Enquêtes et audit interne
Martin St-Louis

**Mise en œuvre
de la transformation
organisationnelle**
Debra Dollard

**Bureau du sous-ministre
et secrétariat général**
Marie-Ève Chamberland

**Centre de gestion de
l'équipement roulant**
Richard Dionne

Services à la gestion
Jean Villeneuve, s.m.a.

Ressources humaines
Brigitte Duchesne

**Technologies
de l'information**
Alexandre Poirier

Finances
Lise Roberge

Expertise immobilière
Lise Talbot

**Gestion des immeubles
et des services partagés**
Jean-Sébastien Dumont

Grands projets
Chantal Gingras, s.m.a.

**Grands projets
de Québec et de l'Est**
Richard Charpentier

**Grands projets routiers
de Montréal et de l'Ouest**
Sylvie Laroche

**Grands projets
Turcot et tunnel
Louis-Hippolyte-La Fontaine**
Stéphan Deschênes

**Grands projets de transport
collectif et partenariats**
Pierre Fernandez Galvan

**Grands projets
en mode alternatif**
Sandra Sultana

Région métropolitaine de Montréal
Intérim administratif, s.m.a.

**Projets routiers
et exploitation du réseau**
Fadi Moubayed

Inventaires et Plan
Daniel Donais

Exploitation du réseau
Borislav Milisav

**Gestion contractuelle
et surveillance des marchés**
Julie Blackburn, s.m.a.

Expertise contractuelle
Nathalie Dion

Opérations contractuelles
Yannick Rousseau

**Surveillance des marchés
et application des règles
contractuelles**
Marie-Josée Fournier

Capitale-Nationale
Luc Tremblay

Chaudière-Appalaches
Frédéric Pellerin

**Mauricie-
Centre-du-Québec**
Marie-Ève Turner, int.

**Bureau de la coordination
du Nord-du-Québec**
Philippe Lemire

LÉGENDE :

Sous-ministériat

Sous-ministériat adjoint

Direction générale

Direction ou Service

Organisme public

Unité dont une partie du personnel relève du ministère de la Justice ou du ministère du Conseil exécutif.



Marie-Chantale Ouellette,
technicienne des travaux
publics à la Direction
générale des
Laurentides-Lanaudière



PARTIE 2

Résultats

2.1 / RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE ET AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

La présente section fait état des résultats obtenus au regard du Plan stratégique 2017-2020, élaboré dans le cadre du chantier 4 du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020, qui vise à améliorer la gouvernance et à rehausser la performance organisationnelle. En somme, le Ministère a atteint 18 des 37 cibles mesurées en 2017-2018. La cible n'est pas atteinte pour 19 indicateurs, mais une progression est observée pour 11 d'entre eux. Les actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018 sont également présentées.

Les actions concernant l'occupation et la vitalité des territoires sont indiquées à l'aide du logo suivant :  .

Le niveau d'atteinte des cibles est illustré par les symboles suivants :

✓ Cible atteinte ↗ Progresse bien ⚠ À surveiller

ENJEU 1 La mobilité durable des personnes et des marchandises

Orientation 1

Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
AXE 1 / Planification et gestion intégrée des transports					
1. Favoriser l'utilisation des transports collectif, actif et alternatif	1.1 Pourcentage d'augmentation annuel de l'achalandage du transport collectif	2,5	1	✓	27
	1.2 Pourcentage d'augmentation annuel de l'offre de service en transport collectif	0,5	2	⚠	27
	1.3 Achalandage du transport adapté en millions de déplacements	9,3	9,0	✓	27
	1.4 Taux de croissance de la part des déplacements effectués à vélo (%) ^a				28
	→ Ensemble du Québec	—	—		
– Grande région de Montréal	—	—			
– Grande région de Québec	—	—			
– Grande région d'Ottawa-Gatineau	—	—			



OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
2. Maintenir les infrastructures routières en bon état	2.1 Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice de rugosité international (%)				29
	→ Ensemble du réseau supérieur	78,9	79,8	▲	
	– Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	86,7	87,8	▲	
	– Hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	75,5	76,5	▲	
	2.2 Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état (%)	75,4	74,2	✓	31
	2.3 Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état (%)	57,2	56	✓	32
3. Optimiser l'utilisation du réseau routier par une gestion intégrée de la circulation et la diffusion de l'information routière	3.1 Adoption et mise en œuvre d'un plan québécois des systèmes de transport intelligents	Adoption	Adoption	✓	33
	3.2 Adoption et mise en œuvre d'un plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur	Élaboration d'une première version	Adoption	➔	34
4. Assurer la mobilité durable dans les transports	4.1 Adoption et mise en œuvre d'une politique de la mobilité durable	En processus d'adoption	Adoption	➔	34
5. Contribuer à l'essor du transport aérien régional	5.1 Nombre de jours par semaine où des vols directs en direction des grands centres sont offerts en région	3,4	3,5	➔	35
	5.2 Niveau des tarifs aériens régionaux (taux variant entre 0 et 1) ^b	-	≤ 0,5	-	35
	5.3 Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées en bon état (%)	50	55	➔	35
AXE 2 / Sécurité					
6. Contribuer à réduire les accidents mortels et graves	6.1 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier ^c	0	≥3	▲	37
	6.2 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste avec un véhicule routier ^c	-1,1	≥1	▲	38
	6.3 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain ^c	3,7	≥1	✓	39

a. Les cibles sont établies uniquement pour les années où les résultats seront mesurés par l'enquête origine-destination.

b. Le niveau des tarifs aériens régionaux correspondait à un degré d'abordabilité basé sur un comparatif des tarifs aériens intérieurs publiés par Statistique Canada. L'indice s'étendait entre 0 et 1 et toute valeur inférieure ou égale à 0,5 laisse présager des tarifs généralement abordables. Toutefois, un comparatif entre le tarif aérien moyen en vigueur sur les liaisons aériennes régionales au Québec avec le tarif aérien pour des vols intérieurs au Canada publié par Statistique Canada n'était pas approprié puisque l'échantillonnage et la méthodologie utilisée sont différents.

c. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

Orientation 2 Préserver l'environnement

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
AXE 3 / Électrification des transports et lutte contre les changements climatiques					
7. Soutenir l'électrification des transports	7.1 Nombre de véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec ^a	21 944	24 000	➔	40
	7.2 Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc gouvernemental ^a	569	500	✓	41
8. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	8.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre en transport (kt éq. CO ₂ ^b)				42
	→ Transports collectif et alternatif ^c	50	27	✓	
	→ Transport intermodal	3	75	⚠	
	→ Transports maritime, ferroviaire et aérien	29	65	⚠	
	→ Transport routier des marchandises (Écocamionnage)	255	225	✓	
9. Renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques	9.1 Nombre de projets en adaptation aux changements climatiques en cours ou terminés	21	18	✓	44

- a. Les résultats présentés correspondent aux résultats de la dernière année civile terminée au 31 décembre. Les cibles de 100 000 véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec et de 1 000 véhicules électriques dans le parc gouvernemental qui sont visées à l'horizon de 2020 ne pourront être mesurées qu'à partir de l'exercice financier 2020-2021.
- b. Les émissions de gaz à effet de serre en transport sont exprimées en milliers de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone.
- c. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été établie exclusivement à partir de la somme du Fonds vert disponible annuellement dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques pour le financement du volet concernant l'aide à l'amélioration des services de transport en commun du Programme d'aide au développement du transport collectif. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre est en diminution pour le transport collectif et alternatif. Cela s'explique par l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules légers d'année en année. Puisque le taux moyen de consommation de carburant du parc s'améliore, le même transfert modal de l'automobile vers le transport en commun donne un potentiel moindre de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



ENJEU 2 La capacité organisationnelle et la saine gestion des fonds publics**Orientation 3**

Consolider l'expertise et accroître la performance

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018		CIBLE 2017-2018		DEGRÉ D'ATTEINTE		PAGE
		%	Ressources	%	Ressources	%	Ressources	
AXE 4 / Expertise								
10. Détenir l'expertise nécessaire à la prise en charge des fonctions clés du Ministère	10.1 Taux d'affectation des 970 ressources nécessaires au renforcement de l'expertise (% (total ressources affectées))	88	851	90	871	↗	↗	45
	10.2 Proportion des travaux réalisés par des ressources internes (% (+ nouvelles ressources affectées))							47
	→ Surveillance des travaux routiers (% de la valeur des projets totaux)	40		38		✓		
	→ Préparation des projets (% de la valeur des projets totaux)	62	+141	64	+150	↗	↗	
	→ Inspections générales des structures (% de mètres carrés des structures inspectées)	74		80		↗		
	10.3 Proportion des postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes (%)		53 ^a		52		✓	48
AXE 5 / Rigueur, transparence et intégrité								
11. Gérer de façon rigoureuse, transparente et intègre les contrats publics et les projets routiers	11.1 Nombre d'attestations de formation remises annuellement dans le cadre du programme de certification en gestion contractuelle		371		300		✓	48
	11.2 Taux de respect global du montant à la signature des contrats liés aux infrastructures de transport (%)		95,5		≤100		✓	48
	11.3 État des projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » ^b	Respect des budgets		Respect des budgets			✓	48
	11.4 Proportion des employés ayant participé à une formation en éthique, incluant le module obligatoire sur les conflits d'intérêts	72,7 % du personnel en place		100 % du personnel en place ^c			↗	49
AXE 6 / Gouvernance et performance								
12. Améliorer la gouvernance et rehausser la performance organisationnelle	12.1 Proportion des livrables du Plan d'action annuel de transformation organisationnelle réalisés ^d		95,5		≥90		✓	49
	13. Offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant	13.1 Indice de mobilisation et mesures d'amélioration mises en place	Réalisation d'un sondage	Réalisation d'un sondage			✓	51
	13.2 Obtention d'une certification « Entreprise en santé »	Démarche	Démarche				✓	51

a. La cueillette des données des ministères et organismes est réalisée en décembre de chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'obtenir un portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique. Le lecteur est invité à consulter le document Portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique 2017 du Secrétariat du Conseil du trésor, https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publicque/portrait_main_doeuvre_ti_2017.pdf.

b. Cet indicateur porte sur les projets d'infrastructures routières assujettis au processus de gouvernance interne (entre 50 millions de dollars et 100 millions de dollars), à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique (100 millions de dollars et plus) et à tout projet assujetti à un suivi selon les exigences de la Directive, suivant une décision du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor. Ainsi, cet indicateur exclut les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » dont la préparation était déjà avancée ou qui étaient déjà en réalisation lors de l'entrée en vigueur de la Directive (pour les projets de plus de 100 millions de dollars et plus) ou au moment de l'instauration de l'indicateur (pour les projets de 50 millions de dollars à 100 millions de dollars), les programmes de maintien d'actifs, ainsi que les projets dont les travaux n'ont pas débuté avant le 31 mars 2018.

c. L'indicateur est sur une période de trois ans. La cible est donc au 31 mars 2020.

d. La réalisation des livrables est évaluée au 31 mars. Pour l'année 2017-2018, le plan d'action compte exceptionnellement 15 mois.



ENJEU 1

LA MOBILITÉ DURABLE DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

ORIENTATION 1

Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires

AXE 1 / Planification et gestion intégrée des transports

► Objectif 1 Favoriser l'utilisation des transports collectif, actif et alternatif

OVT Afin d'accroître l'utilisation des transports collectif et alternatif, des investissements majeurs ont servi au maintien, à l'amélioration et au développement des services de transport collectif.

En 2017-2018, le Ministère et le Fonds des réseaux de transport terrestre ont dépensé les sommes suivantes :

- ➔ 693,4 millions de dollars pour l'aide aux transports collectif et alternatif :
 - La plus grande partie de cette somme, soit 561,3 millions de dollars, a été consacrée au maintien des infrastructures de transport collectif. Ces investissements ont été effectués dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes et du Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (546,7 millions de dollars), ainsi que du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (14,6 millions de dollars);
 - Des dépenses de 26,3 millions de dollars ont été affectées à l'aide au fonctionnement dans le transport collectif des personnes par le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
 - Un montant de 105,8 millions de dollars, dont 85,2 millions de dollars du Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques⁴, a été rendu disponible pour soutenir le développement et la promotion des transports collectif et alternatif à l'automobile, en milieu urbain et en région, ainsi que pour le développement du transport actif dans les périmètres urbains.
- ➔ 84,2 millions de dollars versés aux sociétés de transport collectif ainsi qu'à l'Autorité régionale de transport métropolitain :
 - Ces sommes proviennent des droits d'immatriculation de 30 dollars perçus auprès des automobilistes résidant sur leur territoire.
- ➔ 84,4 millions de dollars aux fins du Programme de subventions au transport adapté, 2,5 millions de dollars pour le Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles et 11,1 millions de dollars pour le Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées.
- ➔ 707,2 millions de dollars versés à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'appui à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain, ainsi qu'une subvention de 39 millions de dollars afin de la soutenir au regard de ses nouvelles responsabilités.

Par ailleurs, en 2017-2018, le Ministère a pris de nouveaux engagements, pour un total de 18,7 millions de dollars. Ceux-ci sont liés au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour les immobilisations dans le transport collectif dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.

4. Ce montant exclut les dépenses de rémunération imputées dans le cadre d'un de ces programmes d'aide.

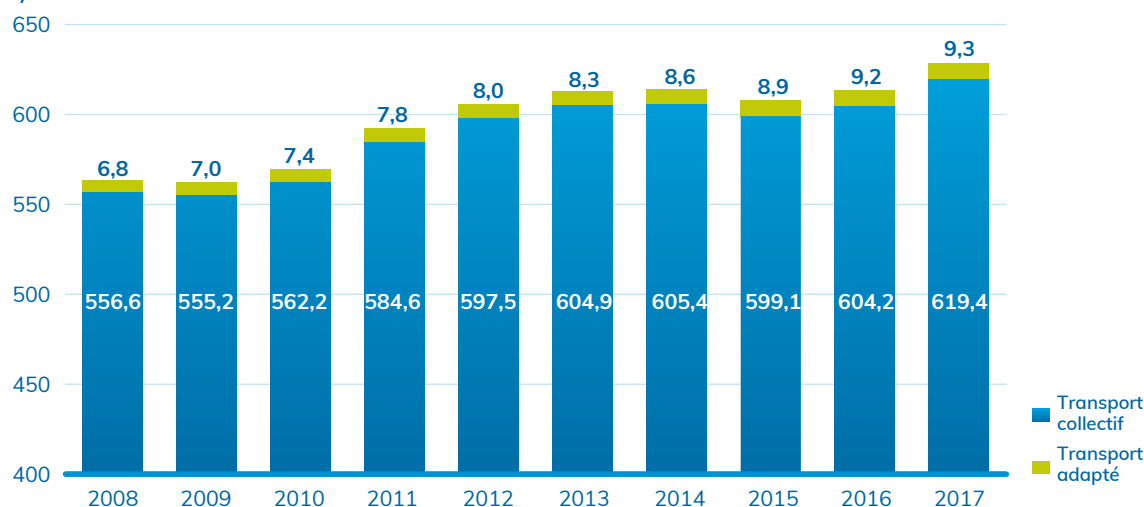


INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
1.1 Pourcentage d'augmentation annuel de l'achalandage du transport collectif	2,5	1	✓

L'achalandage du transport collectif a atteint 619,4 millions de déplacements⁵ en 2017, soit une croissance de 2,5 % par rapport à celui observé en 2016. Pour les sociétés de transport et pour le Réseau de transport métropolitain, le nombre de déplacements en 2017 s'élève à 591,1 millions⁶, en hausse de 2,6 % par rapport aux données de 2016. La variation pour chacun des organismes couvre un spectre varié, allant d'une croissance de 3,6 % pour la Société de transport de Lévis à une diminution de 1,6 % pour la Société de transport de Sherbrooke. Quant aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport, l'achalandage total est de 28,3 millions⁷ de déplacements, en hausse de 0,1 % par rapport à 2016.

Achalandage du transport collectif et du transport adapté

Passagers transportés (millions)



INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
1.2 Pourcentage d'augmentation annuel de l'offre de services en transport collectif	0,5	2	⚠

Les organismes de transport collectif indiquent que 325 214 664 kilomètres⁸ ont été parcourus en 2017 comparative-ment à 323 693 058 kilomètres en 2016. La cible de 2 % n'a donc pas été atteinte avec une augmentation annuelle de 0,5 % de l'offre de services en transport collectif. Pour aider les organismes en lien avec ce type de transport à planifier à long terme leur offre de services, le Programme d'aide au développement du transport collectif sera révisé en 2018-2019 afin que son financement soit pluriannuel.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
1.3 Achalandage du transport adapté en millions de déplacements	9,3	9,0	✓

L'achalandage du transport adapté a atteint plus de 9,3 millions de déplacements en 2017⁹. Cela représente une hausse de 1,8 % par rapport aux données obtenues l'année précédente.

5. Données préliminaires en date du 24 mai 2018.

6. Ibid.

7. Ibid. Cela inclut les données des conseils intermunicipaux de transport, qui ont été abolis le 1^{er} juin 2017.

8. Données préliminaires en date du 24 mai 2018.

9. Ibid.



Réviser la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal OVT

La révision de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal a permis de clarifier le partage des responsabilités entre les divers intervenants et de mieux intégrer les composantes de la mobilité dans une vision métropolitaine. L'Agence métropolitaine de transport et les conseils intermunicipaux de transport ont été abolis. La réforme a permis la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain, responsable de la planification du transport collectif et du Réseau de transport métropolitain qui exerce ses activités sous le nom d'exo, responsable de l'exploitation des trains de banlieue et des réseaux d'autobus dans les couronnes de Montréal.

À la suite de la sanction de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (chapitre O-7.3), le 20 mai 2016, un comité de transition a été mis sur pied afin de pourvoir à l'implantation de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain. Ses activités ont pris fin le 31 mai 2017. L'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain ont amorcé leurs activités le 1^{er} juin 2017.

Soutenir la mise en place d'infrastructures favorisant les déplacements actifs OVT

Pour soutenir l'offre d'infrastructures de transport actif, le Ministère a administré le Programme d'aide financière au développement des infrastructures de transport actif dans les périmètres urbains en 2017-2018. Ce programme est une mesure du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Il a permis de financer 18 projets présentés par des municipalités, à hauteur de 50 % du coût total des projets, pour des aides financières totalisant 4 996 759 dollars. Ces projets représentent l'ajout de 19,1 kilomètres de voies cyclables et de corridors scolaires aménagés en milieu urbain. Ces nouveaux aménagements créent des environnements favorables aux transports actifs dans les milieux où ils sont implantés. Ces nouvelles infrastructures s'ajoutent à la Route verte qui, malgré l'absence de programme en 2017-2018, progresse toujours. Au 31 octobre 2017, cet itinéraire est réalisé à 96 % avec 5 108 kilomètres aménagés sur les 5 304 kilomètres prévus.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
1.4 Taux de croissance de la part des déplacements effectués à vélo (%)			
→ Ensemble du Québec ^a	-	-	-
– Grande région de Montréal	-	-	-
– Grande région de Québec	-	-	-
– Grande région d'Ottawa-Gatineau	-	-	-

a. Les cibles sont établies uniquement pour les années où les résultats seront mesurés par l'enquête origine-destination.

► Objectif 2 Maintenir les infrastructures routières en bon état

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, des investissements majeurs ont été consacrés à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières afin d'en assurer la pérennité.

- ➔ Des investissements totalisant 482,5 millions de dollars ont été consacrés à la conservation des chaussées.
- ➔ L'état des structures du réseau supérieur requiert une attention particulière. Ainsi, 812 millions de dollars ont été consacrés à leur conservation.
- ➔ La réfection des ponts du réseau routier municipal incombe au Ministère depuis janvier 2008. Ainsi, une somme de 83,4 millions de dollars a été investie dans ces travaux au cours de l'exercice financier 2017-2018.
- ➔ Par ailleurs, l'aide technique et financière au milieu local pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier ainsi que pour la réfection des ouvrages d'art municipaux a totalisé 127,7 millions de dollars, notamment par la mise en œuvre de programmes d'aide à la voirie locale.



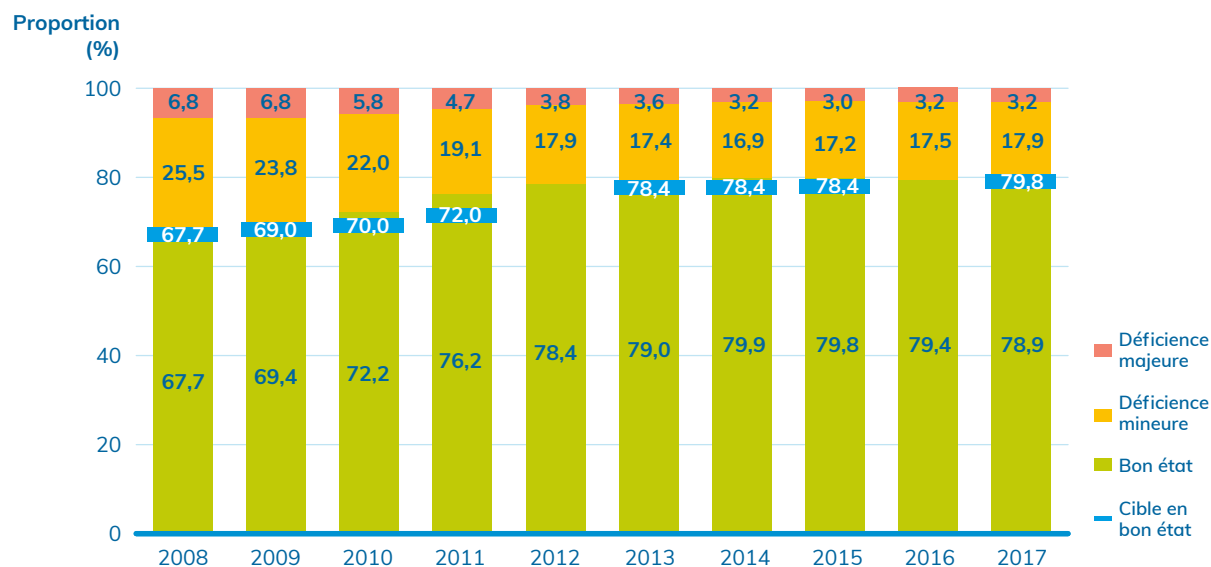
Chaussées du réseau supérieur

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
2.1 Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice de rugosité international (%)			
→ Ensemble du réseau supérieur	78,9	79,8	▲
– Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	86,7	87,8	▲
– Hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur	75,6	76,5	▲

Chaussées du réseau supérieur

En 2017, selon l'indice de rugosité international portant sur le confort de roulement, la chaussée était en bon état sur 78,9 % du réseau routier québécois. Il s'agit d'une diminution de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'état observé en 2016. La longueur des travaux de réfection réalisés sur des chaussées déficientes n'a pas été suffisante pour contrer la dégradation naturelle du réseau et, donc, pour maintenir la proportion de chaussées en bon état¹⁰. Plus de 900 millions de dollars supplémentaires seront investis au cours des trois prochaines années afin d'accélérer la réalisation de travaux de rénovation sur le réseau routier.

État des chaussées du réseau routier supérieur^a



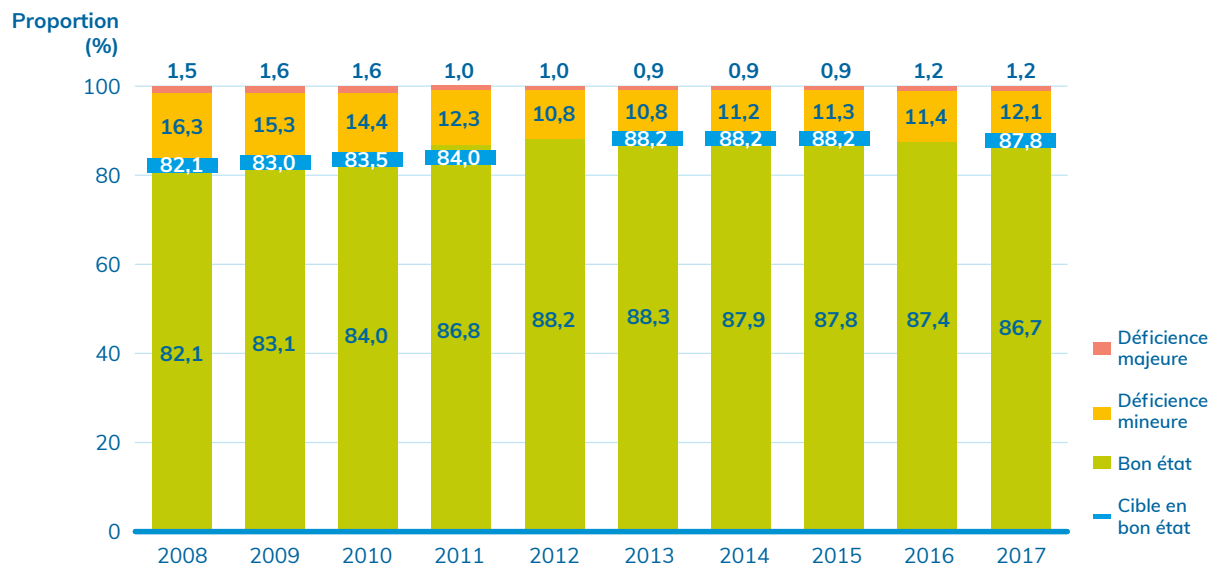
a. En 2012 et 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

Chaussées du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur

Pour le réseau routier faisant partie du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur, la proportion de chaussées en bon état se chiffrait à 86,7 % en 2017. Il s'agit d'une diminution de 0,7 point de pourcentage par rapport à la proportion observée en 2016. Tout comme pour le réseau routier supérieur, la longueur des travaux de réfection réalisés sur des chaussées déficientes n'a pas été suffisante pour contrer la dégradation naturelle du réseau et, donc, pour maintenir la proportion de chaussées en bon état.

10. Une chaussée en bon état présente un confort de roulement jugé acceptable pour une classe de routes donnée. Le seuil d'acceptabilité a été fixé de façon à assurer confort et sécurité aux usagers selon la classe de la route. Une chaussée déficiente présente un confort de roulement inapproprié. Cette déficience est jugée mineure ou majeure, selon le degré de dégradation de la chaussée. De façon générale, une intervention de surface est suffisante pour corriger une déficience mineure et une intervention en profondeur est requise en cas de déficience majeure.

État des chaussées du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur^a

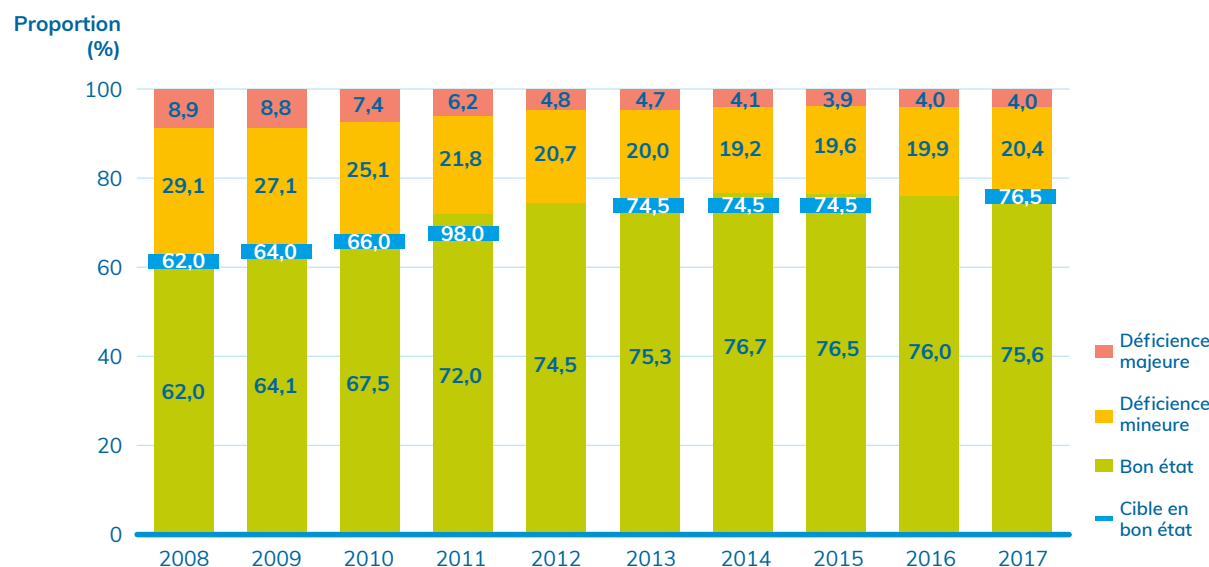


a. En 2012 et 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

Chaussées hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur

Pour le réseau routier qui ne fait pas partie du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur, la proportion de chaussées en bon état se chiffrait à 75,6 % en 2017. Il s'agit d'une légère diminution de 0,4 point de pourcentage par rapport à la proportion observée en 2016. Tout comme pour le réseau routier supérieur et pour le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur, la longueur des travaux de réfection réalisés sur des chaussées défectives n'a pas été suffisante pour contrer la dégradation naturelle du réseau et, donc, pour maintenir la proportion de chaussées en bon état.

État des chaussées hors réseau stratégique en soutien au commerce extérieur^a



a. En 2012 et 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.



Indice d'état gouvernemental¹¹

Dans le cadre du Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures, les quatre indicateurs d'état de la chaussée déjà utilisés par le Ministère pour sa gestion interne, soit l'indice de rugosité internationale, l'orniérage, la fissuration et la susceptibilité au gel, ont été combinés en un seul indicateur : l'indice d'état gouvernemental. L'avantage de recourir à cette combinaison d'indicateurs consiste à mieux relier l'état de l'infrastructure aux besoins d'investissements pour la remettre en bon état.

Résultats de l'indice d'état gouvernemental des infrastructures

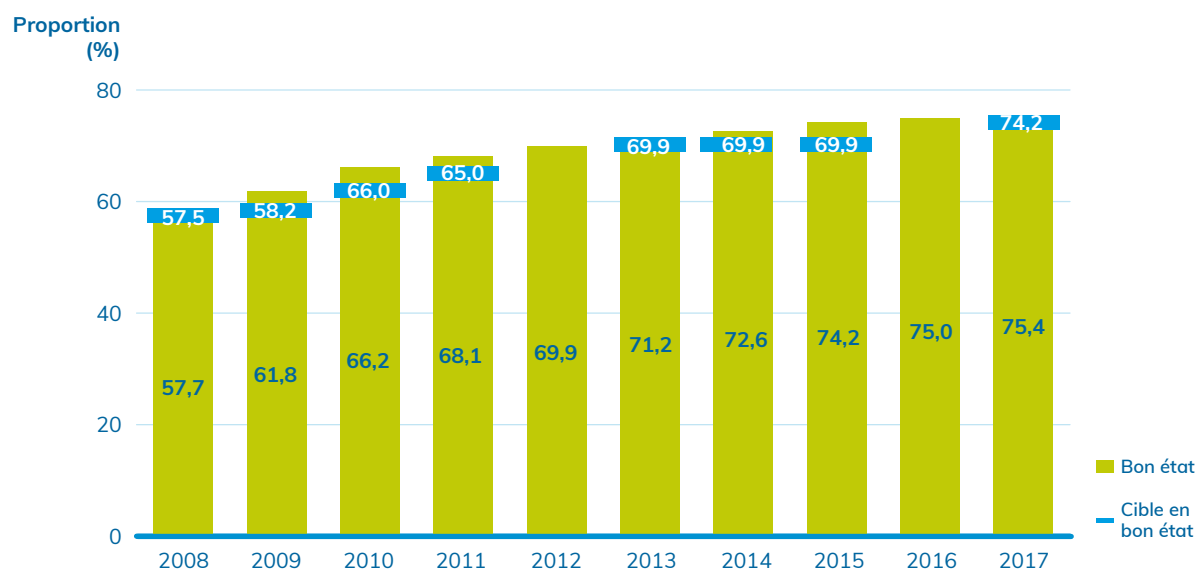
OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL		INDICE D'ÉTAT (%)			INDICE D'ÉTAT MÉDIAN
		ABC (Très bon, bon et satisfaisant)	D (Mauvais)	E (Très mauvais)	
Chaussée du réseau supérieur	Selon le nombre	50	23	27	C

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
2.2 Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état (%)	75,4	74,2	✓

Le réseau routier sous la responsabilité du Ministère comprend plus de 5 400 structures dont la longueur est de 4,5 mètres ou plus. Soixante-sept pour cent de l'actif a été construit entre les années 1960 et 1980. Les travaux de réparation étant habituellement nécessaires 30 ans après la construction d'un ouvrage, les besoins actuels d'entretien et de réparation sont présentement considérables.

Les résultats montrent que la remise en état du parc de structures amorcée en 2008 s'est poursuivie activement au cours de l'année 2017 sur le réseau supérieur. La proportion des structures en bon état sur le réseau routier supérieur a augmenté de 0,4 point de pourcentage par rapport à celle enregistrée en 2016. Depuis 2008, le nombre de structures en bon état a connu une augmentation de près de 18 points de pourcentage.

Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état^a



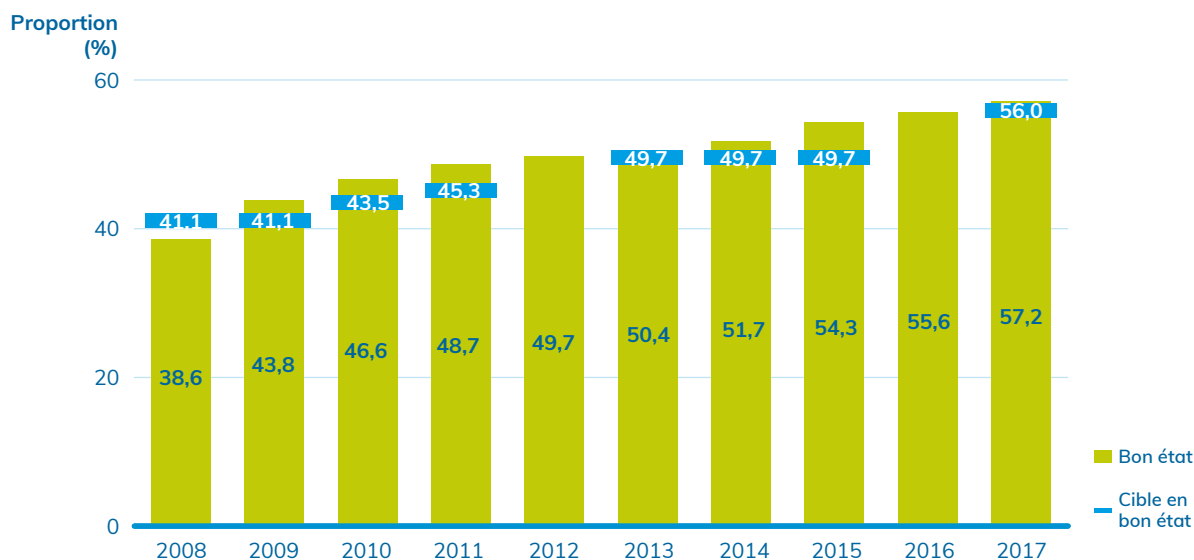
a. En 2012 et 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

11. Le lecteur est invité à consulter le document Les infrastructures publiques du Québec 2017-2027, publié par le Secrétariat du Conseil du trésor, qui présente la définition de l'indice d'état gouvernemental ainsi que l'évolution de l'état des infrastructures selon cet indice, www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/17-18/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
2.3 Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état (%)	57,2	56	✓

En 2017, le nombre de ponts en bon état sur le réseau municipal a connu une hausse de 1,6 point de pourcentage. Depuis 2008, une augmentation de plus de 18 points de pourcentage du nombre de structures en bon état a été enregistrée.

Proportion des ponts du réseau municipal en bon état^a



a. En 2012 et 2016, les plans stratégiques ont été prolongés sans cible.

Indice d'état gouvernemental

La table de concordance établie afin de catégoriser l'état des structures en cinq niveaux comprend la proportion de structures en bon état et les données d'inspection. Cette combinaison de résultats permet de sélectionner les interventions les plus bénéfiques pour le réseau.

L'indicateur tient compte du nombre de structures et de la valeur de chacune des structures. Les résultats de l'indice indiquent un état moyen qui se situe aux niveaux « très bon », « bon » et « satisfaisant ». Toutefois, la valeur des structures du réseau supérieur (4,5 mètres et plus) dont la plus grande importance relative permet de mettre en relation le besoin d'intervention avec l'importance relative des structures influence d'autant le résultat du portrait global à la baisse lorsque les structures sont en mauvais état (D).

Résultats de l'indice d'état gouvernemental des infrastructures

OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL		INDICE D'ÉTAT (%)			INDICE D'ÉTAT MÉDIAN
		ABC (Très bon, bon et satisfaisant)	D (Mauvais)	E (Très mauvais)	
Structures du réseau supérieur (4,5 mètres et plus)	Selon le nombre	75	8	17	C
	Selon la valeur	49	9	42	D
Ponts du réseau municipal	Selon le nombre	57	8	35	C
	Selon la valeur	57	7	36	C



Réviser le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local OVT

Afin d'apporter des améliorations à la gestion des programmes de voirie locale, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la tournée de consultation *Pour une voirie locale repensée* a été effectuée auprès des municipalités régionales de comté et des municipalités. En réponse aux principaux besoins exprimés lors des rencontres, le Ministère a proposé une bonification des aides offertes et une simplification des normes des programmes.

Favoriser un transport efficace des marchandises par l'utilisation optimale des transports routier, maritime et ferroviaire OVT

Par son soutien aux différentes mesures, le Ministère favorise le transport des marchandises, notamment le développement ou l'amélioration du transport intermodal et des procédés logistiques, la modernisation des équipements, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie moins émettrices de gaz à effet de serre.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, une somme de 6,1 millions de dollars a été utilisée pour assurer le maintien de l'intégrité, l'entretien, la réfection, l'exploitation et la sécurité d'infrastructures ferroviaires qui sont la propriété du Ministère.

Dans le cadre du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime, le Ministère a accordé des aides financières non remboursables de l'ordre de 6,6 millions de dollars en 2017-2018 pour cinq projets visant à assurer le maintien et la conception d'équipements et d'infrastructures portuaires pour améliorer l'efficacité du transport maritime de marchandises.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Ministère octroie de l'aide financière visant à soutenir la réalisation de projets intermodaux, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement dans les transports routier, maritime, aérien et ferroviaire des marchandises. Le financement provient du Fonds vert.

Valeur des aides financières engagées^a par le Fonds vert pour les projets de transport des marchandises (000 000\$)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ferroviaire	–	1,6	1,3	0,1 ^b	4,8
Maritime	–	7,7	6,5	3,8	10,1
Routier	4,7	3,2	6,5	14,1	4,6
TOTAL	4,7	12,5	14,3	18,0	19,5

a. L'aide financière engagée correspond parfois à une somme maximale. Dans certains cas, l'aide financière totale versée peut être moindre que la subvention engagée si les critères à partir desquels cette dernière a été calculée ne sont pas respectés.

b. Une révision de la valeur de 2016-2017 a été effectuée.

► Objectif 3 Optimiser l'utilisation du réseau routier par une gestion intégrée de la circulation et la diffusion de l'information routière

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
3.1 Adoption et mise en œuvre d'un plan québécois des systèmes de transport intelligents	Adoption	Adoption	✓

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi l'élaboration du Plan québécois des systèmes de transport intelligents¹², avec la collaboration de plus de 70 organisations partenaires. Ce plan propose une architecture des systèmes de transport intelligents et un plan de déploiement adaptés aux besoins du Québec pour les 10 prochaines années.

Le rapport final du Plan québécois des systèmes de transport intelligents a été déposé à l'automne 2017. Il a fait l'objet d'une approbation par le Comité de direction des systèmes de transport intelligents du Ministère. Ce document a servi de référence à l'élaboration du cadre d'intervention en systèmes de transport intelligents, un des éléments constitutifs de la politique de mobilité durable.

Le cadre d'intervention en systèmes de transport intelligents a été approuvé par les autorités du Ministère. Une somme de 20 millions de dollars de crédits budgétaires supplémentaires y est allouée sur la période 2018-2023.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
3.2 Adoption et mise en œuvre d'un plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur	Élaboration d'une première version	Adoption	➔

La première version du plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur, qui prévoit l'ajout de nouvelles caméras, a été élaborée. Le Ministère prévoit adopter une nouvelle version du plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur prenant en considération le remplacement des caméras existantes et les travaux routiers prévus.

► Objectif 4 Assurer la mobilité durable dans les transports

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
4.1 Adoption et mise en œuvre d'une politique de la mobilité durable	En processus d'adoption	Adoption	➔

OVT L'élaboration de la politique amorcée par le Ministère en avril 2017 a comme objectif de proposer une vision d'ensemble de la mobilité durable au Québec. Elle couvre les déplacements des personnes et des marchandises, de tous les modes de transport, et tient compte des particularités régionales.

Une démarche d'élaboration collaborative unique et en continu avec le milieu a été réalisée avec la contribution d'un comité consultatif, composé de divers membres de la société civile, du milieu municipal et d'autres partenaires, clientèles, ministères et organismes.

Un appel de mémoires et deux journées d'échanges avec les partenaires ont été effectués. La première journée, tenue le 9 juin 2017, a permis de prendre connaissance des attentes du milieu face à la future politique de mobilité durable et de s'assurer qu'elles seraient prises en considération. La seconde journée, tenue le 23 novembre 2017, a été l'occasion de faire le point sur les travaux et de présenter des intentions plus spécifiques découlant des commentaires recueillis précédemment.

Les suggestions et commentaires collectés ont permis de dégager des solutions concrètes en lien avec la mobilité durable, entre autres, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de soutenir les entreprises de l'ensemble des régions du Québec. Tous les modes de transports, y compris les transports collectif, actif, adapté, maritime, ferroviaire, aérien et routier des marchandises, de même que la sécurité routière, les nouvelles mobilités et les systèmes de transport intelligents ont été abordés dans une perspective intégrée, faisant le lien avec l'aménagement du territoire, et considérant les priorités gouvernementales, dont la lutte aux changements climatiques et la transition énergétique.

Le 27 mars 2018, le gouvernement du Québec posait un jalon important pour la concrétisation de la politique de mobilité durable avec l'annonce de nouveaux investissements de plus de 1,8 milliard de dollars lors de la présentation du Plan économique du Québec, portant ainsi son engagement à plus de 3,5 milliards de dollars d'ici 2022-2023.

12. On entend généralement par « systèmes de transport intelligents » l'intégration des nouvelles technologies de l'information et des communications dans le but d'améliorer la sécurité et l'efficacité du système de transport. Cette définition inclut un vaste éventail de systèmes et de technologies de traitement de l'information et de communication, par exemple des ordinateurs, des capteurs, des dispositifs électroniques, des technologies de communication et des stratégies de gestion.



► Objectif 5 Contribuer à l'essor du transport aérien régional

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
5.1 Nombre de jours par semaine où des vols directs en direction des grands centres sont offerts en région	3,4	3,5	↗

OVT En moyenne, les citoyens ont accès aux grands centres urbains de Québec et de Montréal au moyen d'un vol en direction de ceux-ci à raison de 3,4 jours par semaine en 2017-2018, ce qui est légèrement en deçà du niveau d'accessibilité, qui a été fixé à 3,5 jours par semaine.

Au terme du Sommet sur le transport aérien régional tenu le 2 février 2018, le gouvernement du Québec a annoncé différentes mesures qui permettront d'améliorer le transport aérien régional au Québec. À cet effet, plus de 173 millions de dollars supplémentaires ont été prévus au Plan économique du Québec 2018-2019. La mise en place d'un programme d'aide pour la desserte aérienne régionale est l'une des mesures visant à améliorer et à développer les services offerts par les transporteurs aériens déjà présents au Québec.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
5.2 Niveau des tarifs aériens régionaux (taux variant entre 0 et 1) ^a	-	≤0,5	-

a. Le niveau des tarifs aériens régionaux correspondait à un degré d'abordabilité basé sur un comparatif des tarifs aériens intérieurs publiés par Statistique Canada. L'indice s'étendait entre 0 et 1 et toute valeur inférieure ou égale à 0,5 laisse présager des tarifs généralement abordables. Toutefois, un comparatif entre le tarif aérien moyen en vigueur sur les liaisons aériennes régionales au Québec avec le tarif aérien pour des vols intérieurs au Canada publié par Statistique Canada n'était pas approprié puisque l'échantillonnage et la méthodologie utilisée sont différents.

Le tarif aérien moyen au Québec est de 572 dollars incluant les taxes et les autres frais pour un aller simple sur des liaisons régionales vers les grands centres urbains du Québec ou des liaisons entre communautés éloignées et isolées. Ce tarif calculé au 31 mars 2018 servira de base pour suivre son évolution au cours des prochaines années et de vérifier l'efficacité des mesures mises en place à la suite du Sommet sur le transport aérien régional. Ces mesures visent à contribuer à l'amélioration des dessertes aériennes et au soutien des transporteurs. Également, la bonification du programme de réduction des tarifs aériens permettra de rendre le transport aérien plus abordable pour les résidents des régions visées.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
5.3 Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées en bon état (%)	50	55	↗

Lors de la dernière année, la proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées en bon état a augmenté de 14 points de pourcentage. Cette amélioration reflète les effets des travaux majeurs réalisés aux aéroports de Matagami et de Bonaventure. Les travaux à l'aéroport de L'Isle-aux-Grues prévus en 2017 et reportés en 2018 expliquent l'écart avec la cible.

Offrir les services aériens gouvernementaux **OVT**

Le Ministère soutient l'offre de transport sanitaire, de lutte contre les incendies de forêt, de recherche et de sauvetage de personnes ainsi que de transport des équipes ministérielles par l'intermédiaire du Service aérien gouvernemental et en partenariat avec des ministères et organismes du gouvernement du Québec. En 2017-2018, le Service aérien gouvernemental a effectué 1 548 transports aéromédicaux d'une durée totale de 5 881 heures afin de transporter 6 418 patients. Durant cette même période, les interventions des avions-citernes totalisent 1 257 vols d'une durée de 4 771 heures alors que celles des hélicoptères totalisent 276 vols d'une durée totale de 821 heures.

Accessibilité et vitalité des régions

Afin de contribuer à l'accessibilité et à la vitalité des régions, le Ministère a réalisé des investissements substantiels visant notamment à préserver le bon état et la fluidité des corridors de transport donnant accès aux régions et aux municipalités, à assurer la pérennité des dessertes aériennes et maritimes existantes ainsi qu'à soutenir l'entretien et le développement de pistes récréotouristiques.

- ➔ Des investissements totalisant 145 millions de dollars ont été consacrés au développement du réseau routier et autoroutier afin que soient améliorées l'efficacité et la sécurité des déplacements sur les grands corridors internationaux et interrégionaux dans toutes les régions du Québec.
- ➔ Des investissements de 23,7 millions de dollars ont servi au maintien et à l'amélioration des services de transport aérien et maritime des régions éloignées ou isolées, auxquels s'est ajoutée une subvention de 116,4 millions de dollars à la Société des traversiers du Québec.
- ➔ Enfin, une somme de 33,7 millions de dollars a été accordée à l'entretien et à l'aménagement de pistes récréotouristiques, comme la Route verte et les sentiers durables de véhicules hors route.

Soutenir les services de traverse et de desserte maritime OVT

Le Ministère accorde une aide financière aux dessertes maritimes de l'île d'Anticosti, de la Basse-Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine. L'action du Ministère vise à maintenir et à améliorer un lien maritime jugé essentiel pour le transport des personnes et des marchandises entre ces régions. Depuis août 2009, les contrats de ces dessertes sont gérés par la Société des traversiers du Québec. Cependant, la propriété des navires et leur exploitation sont assumées par des transporteurs privés.

En 2017-2018, le Ministère a accordé une subvention de 116,4 millions de dollars, soit environ 80 % des revenus totaux de la Société des traversiers du Québec. Une partie de l'aide financière a permis de maintenir les 10 escales maritimes¹³, se répartissant comme suit :

- ➔ 8 escales¹⁴ pour la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord où 44 voyages maritimes hebdomadaires ont été réalisés en 2017-2018, soit 41 voyages réguliers, selon les obligations contractuelles, et 3 voyages supplémentaires dans le cadre des mesures de désenclavement hivernal;
- ➔ 2 escales¹⁵ pour la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine où 46 voyages maritimes hebdomadaires ont été réalisés en 2017-2018.

AXE 2 / Sécurité

► Objectif 6 Contribuer à réduire les accidents mortels et graves

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, des investissements de 193,2 millions de dollars ont été consacrés à l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment sur le plan de la sécurité. Une somme de 716,4 millions de dollars a été utilisée afin qu'un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère soit assuré, et ce, par des interventions ayant une incidence sur la pérennité et sur la sécurité du réseau.

En plus de voir à l'application de la réglementation fédérale relative à la sécurité des aéroports dont il est propriétaire, le Ministère s'assure du respect de la réglementation provinciale à l'égard des chemins de fer d'intérêt local sous sa compétence. Il voit également à l'entretien des aéroports, des quais et des autres infrastructures sous sa gestion afin de maintenir l'accessibilité et la sécurité des services existants.

Par ailleurs, le Ministère intervient, conformément au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec, de façon à réduire la vulnérabilité de la communauté et à rétablir ses conditions de vie normale lors d'événements majeurs qui pourraient éventuellement toucher les infrastructures de transport.

13. Une escale est un port desservi.

14. Desserte de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord : Port-Menier, Kegaska, La Romaine, Harrington-Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon.

15. Desserte des Îles-de-la-Madeleine : Gaspé et port des Îles-de-la-Madeleine.



INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
6.1 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier ^a	0	≥3	⚠

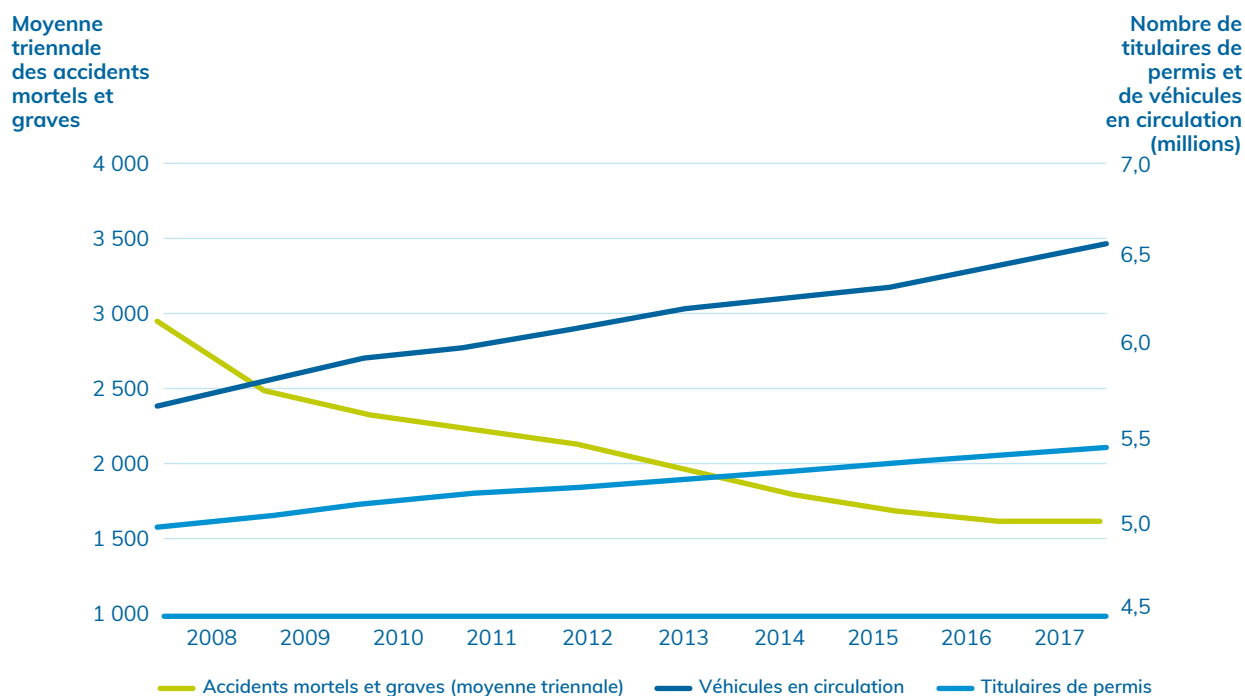
a. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

La moyenne triennale des accidents mortels et graves pour la période 2015-2017 est demeurée stable avec 1 603 accidents, comparativement à 1 602 pour la période 2014-2016. En revanche, le nombre de titulaires de permis et de véhicules en circulation sur l'ensemble du réseau routier québécois est en hausse pour l'année 2017. Le bilan des accidents mortels et graves a légèrement augmenté au cours de l'année 2017 par rapport à celui de l'année précédente. En effet, il y a eu 332 accidents mortels sur les routes et 1 273 accidents graves, ce qui représente des augmentations de 9 accidents mortels et de 35 accidents graves, en comparaison avec l'année 2016.

À l'égard de la sécurité routière, le Ministère a notamment procédé à la correction de huit sites à potentiel d'amélioration. Ces sites de dimension restreinte ont été le lieu d'un accident mortel, d'accidents graves ou d'un nombre anormalement élevé d'accidents pouvant être réduit de manière significative par une intervention sur l'infrastructure.

Par ailleurs, pour atteindre la cible de réduction fixée, de nouvelles mesures seront adoptées afin d'améliorer le bilan routier des prochaines années. Par exemple, la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable permettra d'intégrer notamment la Vision zéro comme stratégie de référence en sécurité routière et de mettre en œuvre des moyens d'action pour des routes et des abords de route plus sécuritaires. Également, un plan d'action en sécurité routière portant sur le volet des infrastructures est en préparation et comportera des mesures destinées à améliorer la sécurité sur les routes.

Moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant un véhicule routier par rapport au nombre de véhicules en circulation et de titulaires de permis



INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
6.2 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste avec un véhicule routier ^a	-1,1	≥1	⚠

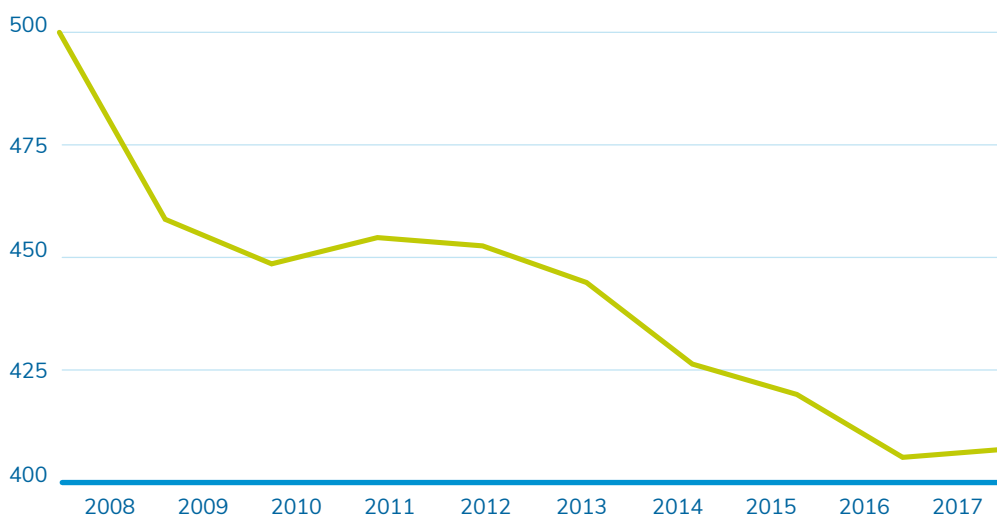
a. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

La moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste en 2015-2017 a augmenté de 1,1 % avec 415 accidents mortels et graves comparativement à 410 en 2014-2016. Le bilan des accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste a augmenté au cours de l'année 2017 par rapport à l'année précédente. En effet, il y a eu 79 accidents mortels sur les routes et 335 accidents graves impliquant un piéton ou un cycliste, ce qui représente des augmentations de 9 accidents mortels et de 6 accidents graves en comparaison des données de 2016. De nouvelles mesures devront être adoptées afin d'améliorer le bilan routier des piétons et cyclistes pour les prochaines années et ainsi atteindre la cible de réduction fixée.

Pour ce faire, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déposé le projet de loi 165 concernant la modification du Code de la sécurité routière et d'autres dispositions en décembre 2017. Ce projet de loi vise à mieux protéger les usagers, particulièrement les usagers vulnérables, dans le contexte des nouvelles réalités liées au partage de la route.

Moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant un piéton ou un cycliste

Moyenne triennale des accidents mortels et graves

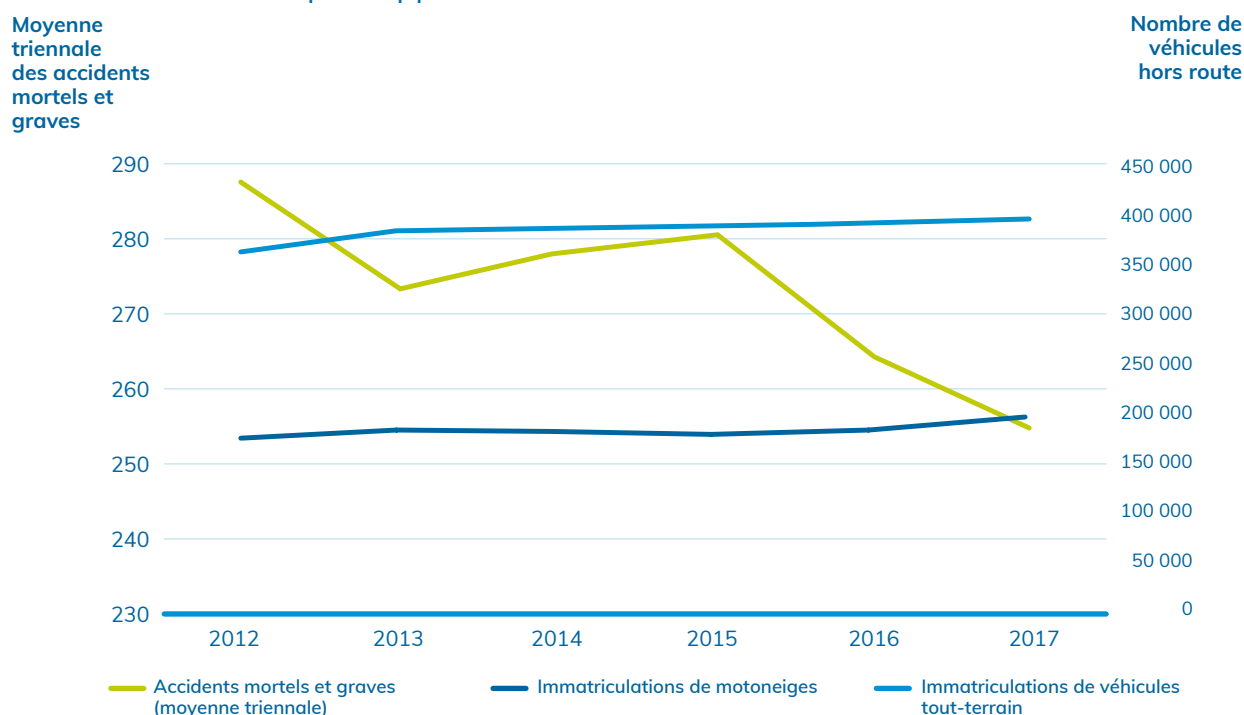


INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
6.3 Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain ^a	3,7	≥1	✓

a. Par rapport à la moyenne triennale 2014-2016.

La cible de réduction de la moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain en 2015-2017 a été dépassée avec une baisse de 3,7 %, soit une moyenne triennale de 255 accidents mortels et graves comparativement à 264 en 2014-2016. Toutefois, le nombre d'accidents mortels et graves impliquant un véhicule hors route a augmenté au cours de l'année 2017 par rapport à celui observé l'année précédente alors que le nombre d'accidents mortels a connu une baisse. En effet, il y a eu 43 accidents mortels sur les routes et 210 accidents graves, ce qui représente une baisse de 12 accidents mortels et une hausse de 47 accidents graves en comparaison au nombre observé en 2016. Il faut souligner que 2015 fut l'année ayant connu le plus d'accidents de véhicules hors route depuis les sept dernières années, ce qui augmente la moyenne triennale. Depuis 2010, le nombre de motoneiges immatriculées a connu une augmentation de 13,9 % et le nombre de véhicules tout-terrain immatriculés a connu une augmentation de 6,7 %.

Moyenne triennale des accidents mortels et graves impliquant une motoneige ou un véhicule tout-terrain par rapport au nombre d'immatriculations des véhicules hors route



Favoriser la pérennisation de sentiers de véhicules hors route sécuritaires OVT

Un programme d'aide financière spécial pour améliorer la sécurité des usagers de véhicule hors route et assurer la pérennité des sentiers a été mis en place à l'hiver 2017-2018 et a pris fin le 31 mars 2018. Près de 10 millions de dollars ont été investis auprès des clubs de véhicules hors route et des organismes pour la réalisation de 149 projets. Ce programme spécial est complémentaire aux sommes de près de 2 millions de dollars investies par l'entremise du volet I : Infrastructures du Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune pour la réalisation de 16 projets. Le 13 décembre 2017, le Conseil du trésor a approuvé le décret pour l'octroi d'une subvention de 3 millions de dollars au Club de motoneiges Diable et Rouge inc. afin de financer le projet du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, qui relie Saint-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant. Ce projet de grande envergure touristique permet de consolider la pérennisation des sentiers de la région des Laurentides.

ORIENTATION 2 Préserver l'environnement

AXE 3 / Électrification des transports et lutte contre les changements climatiques

► Objectif 7 Soutenir l'électrification des transports

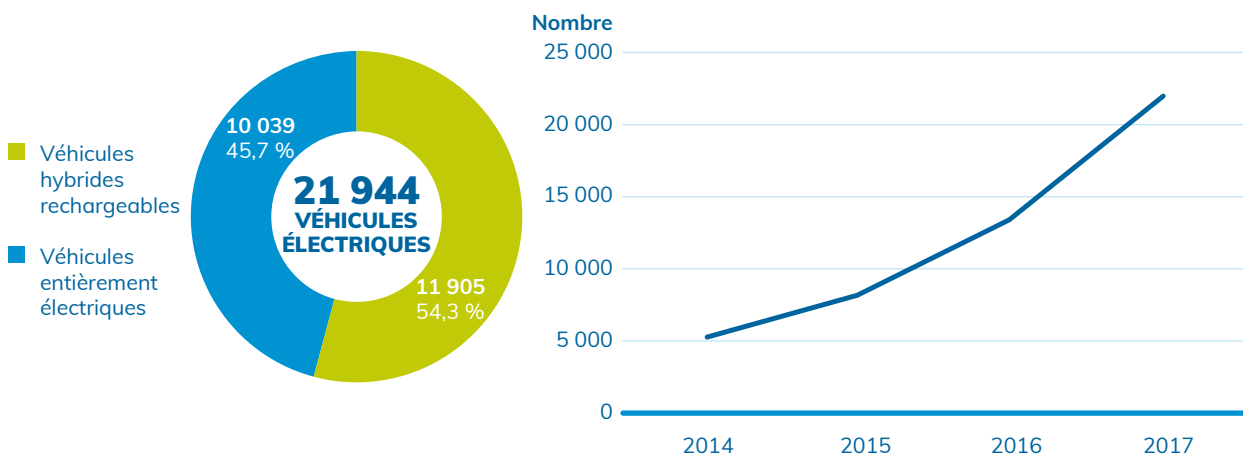
Dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, une dépense de 1,1 million de dollars a été réalisée pour le projet Cité Mobilité, un projet de démonstration d'autobus entièrement électriques recourant à une technologie de recharge rapide en début et en fin de parcours. Une autre, de 2,1 millions de dollars, porte sur le Programme de soutien à la réalisation des projets de démonstration de taxis électriques. D'autres dépenses, liées à la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, ont aussi été directement imputées au Fonds vert.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
7.1 Nombre de véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec ^a	21 944	24 000	↗

a. Les résultats présentés correspondent aux résultats de la dernière année civile (au 31 décembre) alors terminée. La cible de 100 000 véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec qui est visée à l'horizon 2020 ne pourra être mesurée qu'à partir de l'exercice financier 2020-2021.

L'importance du nombre de véhicules électriques immatriculés au Québec comparativement à celui que représente l'ensemble du parc de véhicules légers, qui compte plus de 5 millions de véhicules, reste marginale. Cependant, le nombre de véhicules électriques – qu'ils soient entièrement électriques ou hybrides rechargeables – immatriculés au Québec ne cesse d'augmenter, et ce, dans toutes les régions. Au 31 décembre 2017, 21 944 véhicules électriques étaient en circulation sur les routes du Québec, soit une augmentation de 63 % comparativement aux données enregistrées au 31 décembre 2016. La part des véhicules hybrides rechargeables est un peu plus importante que celle des véhicules entièrement électriques.

Répartition et évolution des véhicules électriques en circulation sur les routes du Québec



L'atteinte des cibles du nombre de véhicules électriques en circulation dépend d'un nombre important de facteurs, dont plusieurs ne sont pas sous le contrôle du gouvernement, notamment le coût peu élevé de l'essence, le manque de disponibilité de plusieurs modèles auprès des concessionnaires et le coût élevé de certains modèles.

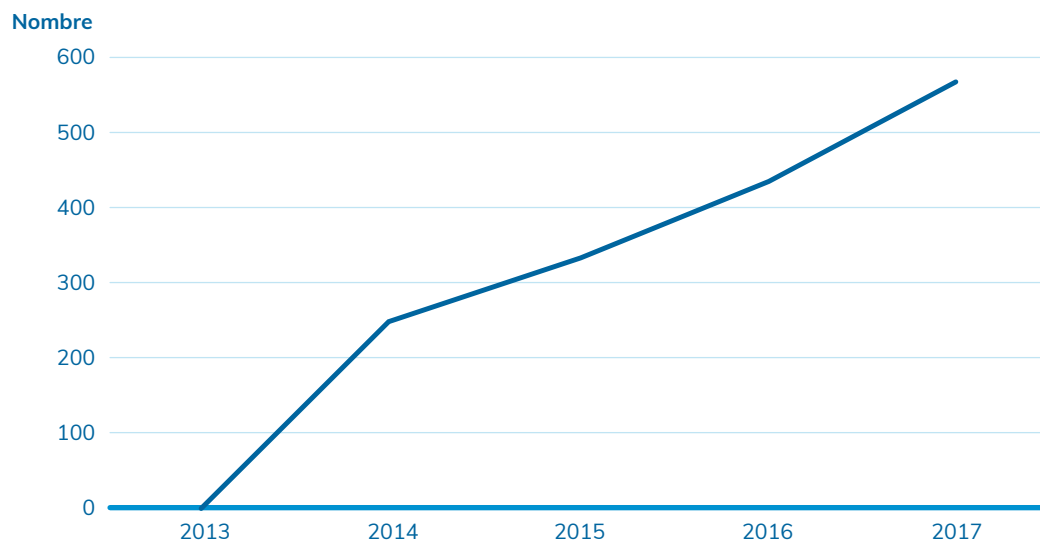
Afin d'accélérer l'atteinte des cibles, le Ministère poursuit ses activités de promotion des véhicules électriques. De plus, des efforts supplémentaires seront faits en étroite collaboration avec le Circuit électrique afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge rapide le long des axes routiers.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017	CIBLE 2017	DEGRÉ D'ATTEINTE
7.2 Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc gouvernemental ^a	569	500	✓

a. Les résultats présentés correspondent aux résultats de la dernière année civile terminée au 31 décembre. La cible de 1 000 véhicules électriques dans le parc gouvernemental qui est visée à l'horizon 2020 ne pourra être mesurée qu'à partir de l'exercice financier 2020-2021.

Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 comprend une mesure visant à pourvoir le parc automobile gouvernemental de 1 000 véhicules électriques d'ici 2020. Au 31 décembre 2017, le parc automobile gouvernemental comptait 569 véhicules électriques ou hybrides rechargeables en circulation, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport au nombre relevé au 31 mars 2017.

Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le parc gouvernemental au 31 décembre



► Objectif 8 Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Québec vise une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre sous leur niveau de 1990 à l'horizon 2020. Dans ce sens, les mesures de réduction mises en œuvre par le Ministère dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques visent notamment :

- ➔ l'augmentation de l'offre de services en transport en commun, le développement et l'utilisation du transport collectif en région, la promotion des modes de transport alternatifs, le développement et l'amélioration des réseaux piétonniers et cyclables en milieu urbain de même que le soutien à des projets de démonstration en électrification des transports collectifs;
- ➔ le développement du transport intermodal, l'efficacité énergétique et le recours à des énergies émettant moins de gaz à effet de serre dans le transport des marchandises.

Environ 1,9 milliard de dollars du budget du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques est alloué au Ministère, dont plus de 1,6 milliard de dollars sont consacrés aux transports collectif et alternatif.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
8.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre en transport (kt éq. CO ₂ ^a)			
→ Transports collectif et alternatif ^b	50	27	✓
→ Transport intermodal	3	75	⚠
→ Transports maritime, ferroviaire et aérien	29	65	⚠
→ Transport routier des marchandises (Écocamionnage)	255	225	✓

a. Les émissions de gaz à effet de serre en transport sont exprimées en milliers de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone.

b. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre a été établie exclusivement à partir de la somme du Fonds vert disponible annuellement dans le cadre du Plan d'action 2013- 2020 sur les changements climatiques pour le financement du volet concernant l'aide à l'amélioration des services de transport en commun du Programme d'aide au développement du transport collectif. La cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre est en diminution pour le transport collectif et alternatif. Cela s'explique par l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules légers d'année en année. Puisque le taux moyen de consommation de carburant du parc s'améliore, le même transfert modal de l'automobile vers le transport en commun donne un potentiel moindre de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Transports collectif et alternatif

Le Programme d'aide au développement du transport collectif (bonifié en 2017) a permis de soutenir financièrement les autorités organisatrices de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de services. Selon les données prévisionnelles de 2017, l'offre de services de transport en commun aurait augmenté de 32,9 % du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2017, ce qui aurait contribué à une augmentation de l'achalandage de 18,2 %. On estime que cette hausse aurait permis l'évitement de l'émission de 47,6 kt de gaz à effet de serre¹⁶.

16. Ce résultat ne peut pas être entièrement attribué au financement par le Fonds vert. En effet, le programme a été bonifié de 17,0 millions de dollars en 2017-2018 pour l'aide à l'amélioration des services de transport en commun dans le cadre du budget 2017-2018 à même les autres revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre.



Une somme a été virée du Fonds vert vers le Fonds des réseaux de transport terrestre en 2017-2018 pour le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes afin de financer des projets en transport collectif ayant une incidence directe sur les émissions de gaz à effet de serre¹⁷. Pour 2017-2018, le total des dépenses pour ces projets, réalisées dans le cadre de ce programme, est de 279 millions de dollars. De ce montant, une somme de 96,9 millions de dollars provient du Fonds vert. On estime la réduction des émissions de gaz à effet de serre associée à ces projets à 59,9 kt¹⁸, dont 2,3 kt peuvent être additionnés aux résultats du Programme d'aide au développement du transport collectif.

Transport intermodal

En 2017-2018, six projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été approuvés dans le cadre du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal. Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ces projets s'élève à près de 34,3 kt annuellement, dont près de 4,0 kt au Québec.

En 2017-2018, une réduction annuelle de près de 2,6 kt, dont plus de 1,7 kt au Québec, est estimée pour les projets approuvés et en activité depuis le lancement du programme.

La baisse des résultats pour les projets en activité par rapport à ceux enregistrés l'année dernière est attribuable en grande partie aux données finales des deux projets, qui constituaient la majorité des réductions des émissions de gaz à effet de serre en 2016-2017, beaucoup plus basses qu'anticipé¹⁹. La non-atteinte de la cible au 31 mars 2018 s'explique essentiellement par le prix du pétrole, qui a été très bas depuis la mise en œuvre du programme, et par un contexte économique caractérisé par une baisse des activités de transport dans ce secteur. Ces facteurs ont limité les investissements privés en intermodalité et le recours au programme. Au 31 mars 2018, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre estimé des projets approuvés et en activité combinés à ceux en cours de réalisation est de plus de 46,4 kt, dont plus de 11,7 kt au Québec.

Efficacité des transports maritime, ferroviaire et aérien

En 2017-2018, 15 projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été approuvés dans le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité des transports maritime, aérien et ferroviaire. Le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ces projets s'élève à près de 25,3 kt annuellement, dont près de 21,4 kt à l'échelle du Québec.

Une réduction annuelle de plus de 28,5 kt, dont près de 14,3 kt au Québec, est estimée en 2017-2018 pour les projets approuvés et en activité depuis le lancement du programme.

La non-atteinte de la cible au 31 mars 2018 s'explique essentiellement par le prix du pétrole, qui a été très bas depuis la mise en œuvre du programme, ce qui a ralenti les investissements privés et le recours au programme (près de 52 % des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre approuvés dans ce programme l'ont été en 2017-2018). Au 31 mars 2018, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre estimé des projets approuvés et en activité combinés à ceux en cours de réalisation est de plus de 67,1 kt, dont près de 45,4 kt au Québec. Ainsi, si tous les projets approuvés étaient en cours de réalisation, la cible aurait potentiellement été atteinte.

Efficacité énergétique et utilisation de carburant de remplacement en transport routier des marchandises

En 2017-2018, le Ministère a approuvé, dans le cadre du Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (Écocamionnage), 602 demandes concernant l'acquisition de 4 712 équipements et technologies. Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 254,9 kt annuellement est estimée à partir des équipements et technologies subventionnés et considérés opérationnels en 2017-2018²⁰.

17. Il s'agit de projets qui contribuent à une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation avant leur réalisation, soit des projets permettant d'augmenter l'offre de services en transport collectif, de favoriser la hausse de l'achalandage, d'acquérir des autobus plus écoénergétiques et de favoriser une circulation plus fluide de ces derniers.
18. Ce résultat est présenté à titre indicatif uniquement. Il ne peut pas être entièrement additionné à celui du Programme d'aide au développement du transport collectif afin que les émissions de gaz à effet de serre réduites ou évitées ne soient pas comptabilisées deux fois. Par ailleurs, la méthodologie utilisée dans certains cas, basée sur une approche par projet, fait en sorte que le résultat ne peut pas être comparé à celui du Programme d'aide au développement du transport collectif, car la méthodologie de ce dernier s'appuie plutôt sur les données de la hausse de services et de la hausse de l'achalandage de l'ensemble du Québec.
19. Dans le cas de ce programme, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un projet présenté lors de la demande d'aide financière est considéré dans le résultat annuel au prorata de la période pour laquelle il était en activité au cours de cette même année. Ce potentiel est remplacé par le résultat final lorsqu'il est obtenu par le Ministère.
20. Les réductions de gaz à effet de serre liées à l'acquisition des ordinateurs de bord subventionnés en 2013-2014 et en 2014-2015, représentant près de 13,5 kt, sont exclues du total en 2017-2018. En effet, la vie utile de ce type de technologie est de trois ou quatre ans.



Autres mesures

Dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Ministère a mis en œuvre d'autres mesures qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans une perspective de reddition de comptes rigoureuse, un résultat quantifié et crédible ne peut être produit dans certains cas pour différentes raisons, notamment :

- l'indisponibilité, à coût raisonnable, de données fiables, de qualité et en quantité suffisante;
- la difficulté d'isoler les retombées du programme ou de la mesure de celles d'interventions et de facteurs externes.

Dans d'autres cas, le programme ou la mesure vise à tester de nouvelles technologies. Si les projets soutenus se révèlent concluants et que ces technologies sont utilisées progressivement à plus grande échelle, une réduction des émissions de gaz à effet de serre pourra être calculée dans la mesure où le Ministère dispose des données nécessaires.

► Objectif 9 Renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques

Le Ministère a poursuivi ses activités de recherche et d'évaluation liées aux conséquences des changements climatiques. Ces dépenses sont également couvertes par le Fonds vert et sont réalisées dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
9.1 Nombre de projets en adaptation aux changements climatiques, en cours ou terminés	21	18	✓

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi la planification et l'élaboration d'initiatives pour adapter la gestion et les pratiques d'entretien des infrastructures de transport autant dans le nord du Québec que dans le reste de la province. Également, des efforts ont été consentis pour la réalisation d'activités de transfert de connaissances et de partage d'expertise en lien avec les projets de recherche réalisés par le Ministère dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Ces projets ont permis de partager et de rendre accessibles les connaissances acquises en matière d'adaptation aux changements climatiques au Ministère, mais aussi de faire rayonner les innovations réalisées au Québec dans ce domaine.



ENJEU 2

LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE
ET LA SAINTE GESTION DES FONDS PUBLICS

ORIENTATION 3

Consolider l'expertise et accroître la performance

AXE 4 / Expertise

► Objectif 10 **Détenir l'expertise nécessaire à la prise en charge des fonctions clés du Ministère**

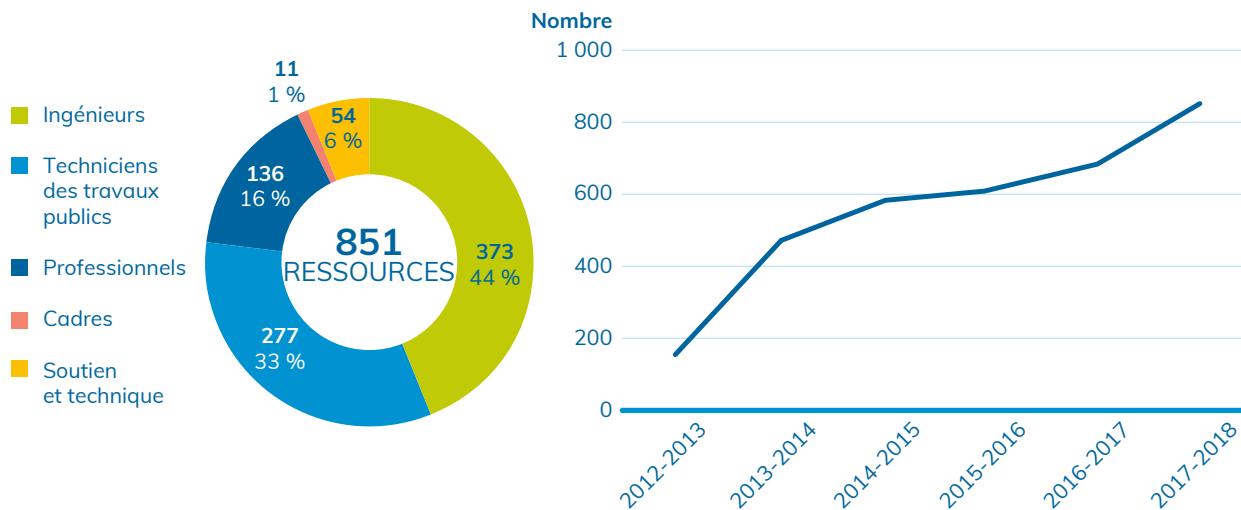
Au cours de l'exercice financier 2017-2018, des actions, dont celles découlant du Plan de transformation organisationnelle 2017-2020, plus particulièrement du chantier 7, qui vise à consolider et à maintenir l'expertise, ont été déployées, notamment pour les ingénieurs et les techniciens en travaux publics. Ces actions ont été réalisées dans le cadre d'activités de formation et de perfectionnement, de forums ainsi que de développement de pôles d'expertise. Le renforcement de la capacité organisationnelle du Ministère s'est traduit par une intensification de la réalisation à l'interne des activités de préparation et de surveillance des projets routiers ainsi que d'inspection des structures. La mise en œuvre de la démarche ministérielle de gestion de projets routiers basée sur une approche reconnue à l'échelle internationale s'est également poursuivie.

Le Conseil du trésor a autorisé, à compter de l'exercice 2012-2013, l'ajout graduel d'un maximum de 970 équivalents temps complet d'ici 2018-2019 afin de soutenir le Ministère dans sa volonté de rehausser son expertise, de prévenir et de détecter la collusion, et de rendre imputables les entreprises avec lesquelles il est engagé sur une base contractuelle.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018		CIBLE 2017-2018		DEGRÉ D'ATTEINTE	
	%	Ressources	%	Ressources	%	Ressources
10.1 Taux d'affectation des 970 ressources nécessaires au renforcement de l'expertise (% (total ressources affectées))	88	851	90	871	↗	↗

Au 31 mars 2018, un total de 851 ressources ont été spécifiquement affectées à la mise en œuvre des actions pour lutter contre la collusion et la corruption. De ces effectifs, 44 % sont des ingénieurs et 33 % des techniciens en travaux publics. Toutes les actions ont été mises en œuvre afin de pourvoir la totalité des postes autorisés en 2017-2018, soit 871 postes. Toutefois, le contexte de pénurie de main-d'œuvre et du marché du travail concurrentiel ont rendu plus difficiles l'attraction et le recrutement de nouveaux employés, particulièrement pour la main-d'œuvre qualifiée dans certaines régions. Le Ministère poursuit l'ensemble des activités d'attraction déployées sur tout le territoire (ententes avec les établissements d'enseignement, activités promotionnelles, etc.) et la dotation des postes devenus vacants à la suite de départs volontaires (mutations, démissions, retraites).

Répartition et évolution des ressources affectées au renforcement de l'expertise



Répartition des années d'expérience des ingénieurs

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ingénieurs stagiaires	8 %	8 %	9 %
0-2 ans	14 %	15 %	14 %
3-5 ans	17 %	14 %	14 %
6-10 ans	12 %	17 %	18 %
Plus de 10 ans	49 %	46 %	45 %

Évolution de la proportion des employés réguliers embauchés selon l'âge par catégorie d'emploi au 31 mars

CATÉGORIE	2015-2016				2016-2017				2017-2018			
	35 ans et moins	De 36 à 45 ans	De 46 à 55 ans	56 ans et plus	35 ans et moins	De 36 à 45 ans	De 46 à 55 ans	56 ans et plus	35 ans et moins	De 36 à 45 ans	De 46 à 55 ans	56 ans et plus
Personnel d'encadrement ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Professionnels	90 %	5 %	5 %	0 %	57 %	32 %	8 %	3 %	52 %	31 %	16 %	1 %
Ingénieurs	75 %	22 %	3 %	0 %	70 %	26 %	4 %	0 %	68 %	17 %	10 %	5 %
Techniciens des travaux publics	72 %	18 %	8 %	2 %	65 %	24 %	10 %	1 %	48 %	33 %	14 %	5 %
Personnel de soutien et technique	42 %	22 %	32 %	4 %	49 %	28 %	22 %	1 %	34 %	39 %	18 %	9 %
Ouvriers	44 %	35 %	17 %	4 %	29 %	43 %	21 %	7 %	23 %	26 %	34 %	17 %
TOTAL	63 %	21 %	14 %	2 %	55 %	29 %	14 %	2 %	37 %	29 %	23 %	11 %

a. Au cours des trois dernières années, aucun employé de la catégorie du personnel d'encadrement n'a été embauché. Ces membres du personnel ont été recrutés par mutation ou promotion.



INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018		CIBLE 2017-2018		DEGRÉ D'ATTEINTE	
	%	Ressources	%	Ressources	%	Ressources
10.2 Proportion des travaux réalisés par des ressources internes (% (+ nouvelles ressources affectées))						
→ Surveillance des travaux routiers (% de la valeur des projets totaux)	40		38		✓	
→ Préparation des projets (% de la valeur des projets totaux)	62	+141	64	+150	↗	↗
→ Inspections générales des structures (% de mètres carrés des structures inspectées)	74		80		↗	

La proportion des travaux routiers surveillés par des ressources internes a atteint 40 %, dépassant de 2 points de pourcentage la cible de 38 %. La valeur des travaux routiers surveillés par des ressources internes a atteint près de 346 millions de dollars, comparativement à 322 millions de dollars²¹ l'année précédente. Lorsqu'exprimé en nombre de projets, le résultat pour ce même indicateur atteint 53 %.

La proportion des travaux préparés par des ressources internes a atteint 62 %, soit 2 points de pourcentage sous la cible de 64 %. La valeur des travaux préparés par des ressources internes a atteint près de 536 millions de dollars, comparativement à 491 millions de dollars²² l'année précédente. Lorsqu'exprimé en nombre de projets, le résultat pour cet indicateur atteint 77 %.

La proportion des inspections générales des structures effectuées par des ressources internes a atteint 74 %, sur une cible de 80 %, comparativement à 59 % l'année précédente. En 2017-2018, 1 435 328 mètres carrés de surface de structures ont été inspectés par des ressources internes, comparativement à 1 216 654 mètres carrés l'an dernier. La capacité interne de réalisation des inspections a donc augmenté par rapport à celle observée l'an dernier.

Au cours de l'année 2017-2018, 141 nouveaux postes liés au Plan d'action contre la collusion et la corruption ont été pourvus au sein de différentes unités administratives du Ministère. À la suite d'une phase d'intégration dans leur nouveau milieu de travail, les personnes qui occupent ces nouveaux postes auront atteint leur plein rendement au cours de l'année suivante, consolidant ainsi les tendances positives constatées sur les résultats de cette année. D'autres distributions de postes sont prévues en 2018-2019 afin de consolider l'expertise du Ministère dans ces trois domaines spécifiques et devraient permettre l'atteinte des cibles.

21. La donnée préliminaire de 2016-2017 s'est précisée. Un nouveau calendrier de collecte des données a été établi afin de diffuser le résultat final de 2017-2018.

22. Ibid.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
10.3 Proportion des postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes (%)	53 ^a	52	✓

a. La collecte des données des ministères et organismes est réalisée en décembre de chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'obtenir un portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique. Le lecteur est invité à consulter le document Portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique 2017 du Secrétariat du Conseil du trésor, https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publique/portrait_main_doeuvre_ti_2017.pdf.

En septembre 2017, le Conseil du trésor a autorisé l'ajout de 102 équivalents temps complet en ressources informationnelles sur 3 ans (2017-2020). Cette décision appuie la volonté du Ministère d'augmenter son expertise interne en ressources informationnelles.

Malgré les difficultés de recrutement, le Ministère a atteint la cible avec 234 postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes sur un total de 443 postes au 4 décembre 2017. Avec 53 % des postes en technologies de l'information occupés par des ressources internes, le Ministère diminue ainsi l'écart avec la proportion de la fonction publique, qui est de 73 % au 4 décembre 2017²³. Afin d'atteindre la cible de 55 % en 2018-2019, des activités d'attraction et de recrutement sont mises en place. À titre d'exemple, des salons de l'emploi en technologies de l'information où tous les candidats de la banque de qualification étaient invités ont été tenus.

AXE 5 / Rigueur, transparence et intégrité

► Objectif 11 Gérer de façon rigoureuse, transparente et intégrée les contrats publics et les projets routiers

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
11.1 Nombre d'attestations de formation remises annuellement dans le cadre du programme de certification en gestion contractuelle	371	300	✓

Le déploiement du programme de certification en gestion contractuelle s'est poursuivi dans le cadre du chantier 3 (Optimiser la gestion contractuelle et renforcer le contrôle des coûts) du Plan de transformation organisationnelle avec l'élaboration de 15 modules de formation.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
11.2 Taux de respect global du montant à la signature des contrats liés aux infrastructures de transport (%)	95,5	≤100	✓

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
11.3 État des projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » ^a	Respect des budgets	Respect des budgets	✓

a. Cet indicateur porte sur les projets d'infrastructures routières assujettis au processus de gouvernance interne (entre 50 millions de dollars et 100 millions de dollars), à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique (100 millions de dollars et plus) et à tout projet assujetti à un suivi selon les exigences de la Directive, suivant une décision du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor. Ainsi, cet indicateur exclut les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » dont la préparation était déjà avancée ou qui étaient déjà en réalisation lors de l'entrée en vigueur de la Directive (pour les projets de plus de 100 millions de dollars et plus) ou au moment de l'instauration de l'indicateur (pour les projets de 50 millions de dollars à 100 millions de dollars), les programmes de maintien d'actifs ainsi que les projets dont les travaux n'ont pas débuté avant le 31 mars 2018.

23. La collecte des données des ministères et organismes est réalisée en décembre de chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'obtenir un portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique. Le lecteur est invité à consulter le document Portrait de la main-d'œuvre en technologies de l'information de la fonction publique 2017 du Secrétariat du Conseil du trésor, https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publique/portrait_main_doeuvre_ti_2017.pdf.



Les budgets ont été respectés pour ces projets routiers inscrits au Plan québécois des infrastructures dans la catégorie « projets en réalisation » :

- Reconstruction de l'échangeur Turcot;
- Rond-point Dorval – Réaménagement de l'échangeur entre l'autoroute du Souvenir (20) et le chemin de la Côte-de-Liesse (520);
- Reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville;
- Relocalisation permanente de la route 112, à Thetford Mines;
- Reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc (40) et Laurentienne (73), à Québec;
- Construction d'une voie de contournement du quartier de L'Isle-Maligne, à Alma;
- Amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute Transcanadienne (25);
- Construction d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Mistassini, à Dolbeau-Mistassini.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2020	DEGRÉ D'ATTEINTE
11.4 Proportion des employés ayant participé à une formation en éthique, incluant le module obligatoire sur les conflits d'intérêts	72,7 % du personnel en place	100 % du personnel en place ^a	🚩

a. L'indicateur est sur une période de trois ans. La cible est donc au 31 mars 2020.

Au cours de l'année 2017-2018, 5 139 employés, soit 72,7 % des membres du personnel en place au 31 mars 2018, ont été formés en éthique. Leur formation comprenait le module obligatoire sur les conflits d'intérêts. En décembre 2017, une formation a été offerte aux nouveaux répondants en éthique du Ministère afin qu'ils soient appuyés dans la réalisation de leur mandat visant à sensibiliser et à rappeler au personnel les règles d'éthique et de lobbyisme. Ces réalisations s'inscrivent dans les travaux du chantier 5 (Renforcer l'éthique et la transparence) du Plan de transformation organisationnelle.

AXE 6 / Gouvernance et performance

► Objectif 12 Améliorer la gouvernance et rehausser la performance organisationnelle

Le Ministère s'est engagé dans une importante démarche de transformation organisationnelle. Prévu sur un horizon de trois ans, le plan de transformation fait écho au mandat confié par le premier ministre au sous-ministre, soit « de définir de nouvelles façons de faire et de revoir l'organisation du travail au sein du Ministère avec pour objectifs d'assurer la plus grande transparence et la rigueur dans ses actions ». Pour ce faire, la Direction de la mise en œuvre de la transformation organisationnelle coordonne la réalisation des huit chantiers qui composent le Plan de transformation organisationnelle 2017-2020 et qui sont chacun sous la responsabilité d'un sous-ministre adjoint ou associé.

Le but du plan est de rehausser la performance de l'organisation en inculquant, au sein de toutes les équipes du Ministère, une culture d'amélioration continue des façons de faire. Pour y arriver, il faut outiller les employés et leur gestionnaire pour qu'ils puissent détecter eux-mêmes les lacunes ou les vulnérabilités dans leurs façons de faire et qu'ils mettent en œuvre les changements requis pour améliorer leur efficacité et leur efficience de façon proactive.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2016-2018	CIBLE 2016-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
12.1 Proportion des livrables du Plan d'action annuel de transformation organisationnelle réalisés ^a	95,5	≥90	✅

a. La réalisation des livrables est évaluée au 31 mars. Pour l'année 2017-2018, le plan d'action s'échelonne exceptionnellement sur 15 mois.

Au cours de l'année, les travaux se sont poursuivis dans les huit chantiers afin que l'organisation accroisse sa performance, renforce sa gouvernance et puisse compter sur une équipe mobilisée. Avec 84 livrables réalisés sur les 88 livrables prévus du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2018, la cible est dépassée. Les quatre livrables non réalisés sont reportés à l'an 2 ou à l'an 3 du Plan de transformation organisationnelle. Parmi ceux-ci, deux livrables en gestion contractuelle ont été fusionnés pour que soit pris en compte le projet pilote du Secrétariat du Conseil du trésor à la suite de l'adoption du projet de loi n°108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics, et l'échéance a été reportée au 31 mars 2020. L'échéance pour la refonte de l'intranet a également été reportée à la même date; une évaluation indépendante portant sur les délais de paiement est en cours de réalisation. Le Plan se poursuit en 2018-2020 avec 34 nouveaux projets à réaliser en appui à l'atteinte des 17 objectifs initiaux prévus. Ces projets découlent des livrables de l'an 1.

Le tableau suivant présente les 17 objectifs du Plan et décrit le nombre de livrables réalisés ou reportés selon les objectifs poursuivis par chacun des chantiers.

État d'avancement des 88 livrables des chantiers de l'an 1, du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2018

		LIVRABLES RÉALISÉS	LIVRABLES REPORTÉS	TOTAL
Chantier 1 : Réviser la structure organisationnelle	➔ Réviser la structure organisationnelle de manière à clarifier les responsabilités, à renforcer l'imputabilité et à assurer un meilleur équilibre des pouvoirs	4	–	4
Chantier 2 : Optimiser les processus administratifs et d'affaires	➔ Réviser l'organisation du travail dans une perspective de décloisonnement, d'élimination des doublons et de développement d'une approche client	8	–	8
Chantier 3 : Optimiser la gestion contractuelle et renforcer le contrôle des coûts	➔ S'assurer de payer le juste coût dans le cadre des contrats ➔ Poursuivre la mise en place de dispositifs permettant l'optimisation de la gestion contractuelle	18	2	20
Chantier 4 : Améliorer la gouvernance et rehausser la performance organisationnelle	➔ Consolider les pratiques favorisant l'amélioration continue et la gestion axée sur les résultats ➔ Gérer les risques organisationnels de manière à atteindre les objectifs stratégiques, tactiques et opérationnels ➔ Assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources	23	1	24
Chantier 5 : Renforcer l'éthique et la transparence	➔ Renforcer et accroître la portée des actions en éthique ➔ Assurer la disponibilité et la diffusion proactive de l'information	6	–	6
Chantier 6 : Améliorer les relations avec les citoyens et les partenaires	➔ Offrir des services adaptés aux besoins et attentes des citoyens et des partenaires ➔ Maintenir et accentuer le dialogue avec les citoyens et les partenaires municipaux et associatifs	6	–	6
Chantier 7 : Consolider et maintenir l'expertise	➔ Renforcer l'expertise interne dans les domaines clés ➔ Soutenir le développement des compétences ➔ Planifier la main-d'œuvre et la relève	9	–	9
Chantier 8 : Accroître la mobilisation des personnes	➔ Offrir un milieu de travail attrayant et valorisant ➔ Améliorer l'environnement de travail en gérant activement les facteurs de risques relatifs à la santé physique et psychologique des personnes ➔ Dynamiser la communication interne	10	1	11
TOTAL		84	4	88

► Objectif 13 Offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant

Dans le cadre du chantier 8 du Plan de transformation organisationnelle, lequel chantier vise à accroître la mobilisation des personnes, le Ministère lançait, en 2017-2018, une démarche d'amélioration de la santé et du mieux-être de son personnel en s'engageant à obtenir la certification « Entreprise en santé ». Celle-ci s'inscrit dans la volonté d'offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant où la santé et le mieux-être du personnel sont des priorités quotidiennes, ces dernières étant des vecteurs importants de la performance organisationnelle. La Commission de la fonction publique, l'Institut national de santé publique du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec et Retraite Québec ont obtenu cette certification.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
13.1 Indice de mobilisation et mesures d'amélioration mises en place	Réalisation d'un sondage	Réalisation d'un sondage	✓

Dans le cadre des étapes de démarrage de la démarche d'obtention de la certification « Entreprise en santé », un sondage a été réalisé à l'automne 2017 auprès de l'ensemble du personnel. Un taux de réponse de 76,4 % a été obtenu. L'analyse des résultats a permis de calculer l'indice de mobilisation ministériel, qui atteint 66,2 % en 2017, comparativement à 65,2 % en 2016. Selon les résultats du sondage, les principales forces de l'organisation sont le climat de travail, le sentiment d'appartenance et la relation avec le supérieur, alors que les zones d'amélioration sont la circulation de l'information et la reconnaissance. Ces résultats ont été présentés dans toutes les unités et des échanges dans un objectif de recherche de solutions aux problèmes soulevés ont eu lieu.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
13.2 Obtention d'une certification Entreprise en santé	Démarche	Démarche	✓

En plus du sondage « Entreprise en santé » réalisé en 2017-2018, le Ministère a mis sur pied l'équipe Entreprise en santé, chargée de coordonner l'intégration de la démarche. Il a également constitué le Comité de santé et mieux-être, dont les membres sont représentatifs de l'ensemble du personnel du Ministère. Finalement, la Politique ministérielle sur la santé globale au travail a été adoptée.

2.2 / RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Une déclaration de services aux citoyens renouvelée a été adoptée le 27 février 2018 à la suite de travaux réalisés dans le cadre du chantier 6 du Plan de transformation organisationnelle. Ce chantier vise à améliorer les relations avec les citoyens et les partenaires. La reddition de comptes sur les nouveaux indicateurs de la Déclaration de services aux citoyens sera présentée dans le prochain rapport annuel de gestion puisqu'elle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Dans la Déclaration de services aux citoyens en vigueur en 2017-2018, le Ministère a pris des engagements pour assurer l'accessibilité des services, offrir un service courtois, répondre de façon diligente, traiter les démarches de manière confidentielle, fournir de l'information de qualité et tenir compte de la satisfaction des citoyens.

Assurer l'accessibilité des services

Le Ministère s'est engagé à faciliter les échanges avec les citoyens en offrant diverses façons de communiquer : par son site Web Québec 511 et son application mobile, par courriel, par téléphone ou en personne à l'un de ses points de service.

À cet effet, le service Québec 511 diffuse en continu, soit par téléphone, avec l'application mobile ou sur le Web, de l'information gratuite sur l'état du réseau routier. Les usagers peuvent aussi obtenir rapidement l'horaire et connaître l'état du service des traversiers du Québec, de même que s'informer sur le temps d'attente aux postes frontaliers pour entrer au Québec. Sur le Web, il est aussi possible de voir les images captées par les caméras de circulation du Ministère et d'obtenir des renseignements sur les services offerts dans les haltes routières et dans les villages-relais. La section « Mobilité Montréal » affiche des liens vers les sites des diverses sociétés de transport et des autres partenaires de la région métropolitaine. Elle donne aussi l'accès à la carte interactive de Québec 511 sur laquelle sont indiqués les travaux en cours qui sont sous la responsabilité du Ministère de même que ceux qui relèvent des villes de Montréal, de Longueuil et de Laval. De plus, les usagers de l'application mobile Québec 511 peuvent recevoir des notifications sur les avertissements et sur les travaux routiers. Que ce soit par téléphone, à partir de l'application mobile ou sur le Web, les citoyens peuvent aussi signaler un incident, faire un commentaire, demander un renseignement ou encore déposer une plainte.

Par ailleurs, la présence du Ministère sur les réseaux sociaux assure un lien de communication bidirectionnelle avec la population. Il peut ainsi recevoir des commentaires et des suggestions qui lui permettront d'offrir des services adaptés aux besoins et aux attentes des citoyens et des partenaires municipaux et associatifs.

Avec l'ensemble des modes de communication qu'il a mis en place, incluant son site Web ministériel et ses comptes de médias sociaux, le Ministère vise également à fournir aux citoyens des renseignements généraux sur les lois, les règlements, les programmes et les politiques qu'il applique.

Services accessibles aux personnes handicapées

Le Ministère prend chaque année des dispositions pour que ses produits et ses services soient accessibles aux personnes handicapées. Le Plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 décrit les mesures prises ou envisagées pour réduire les obstacles auxquelles celles-ci sont confrontées et favoriser leur participation sociale. Des bilans annuels sont produits afin qu'il soit rendu compte des actions réalisées et des résultats obtenus²⁴. Par exemple, le Ministère présente sur le Web de l'information qui respecte les règles sur l'accessibilité. En cas de besoin, il peut offrir un accompagnement personnalisé à tout usager du site Web qui en fait la demande.

24. Le Plan d'action et les bilans annuels sont disponibles pour consultation sur le site Web du Ministère.



Offrir des services courtois

Conformément aux engagements du Ministère, le personnel doit accueillir le citoyen avec courtoisie et respect. Il doit aussi écouter attentivement ses demandes et, au besoin, le mettre en communication avec la personne concernée en limitant le nombre d'intermédiaires.

Répondre de façon diligente

Le Ministère a fixé à 5 jours ouvrables le délai de réponse à une demande verbale et à 10 jours ouvrables celui pour une demande écrite qui lui est adressée, et ce, qu'il s'agisse d'une demande de renseignements, d'une réclamation pour dommages ou d'une plainte. De plus, s'il est nécessaire de rappeler le citoyen pour lui indiquer que sa demande est traitée, l'employé doit le faire dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de la demande. S'il est impossible de fournir une réponse dans les délais précédemment mentionnés, un accusé de réception doit être expédié, indiquant le nom d'une personne-ressource et le temps de réponse estimé.

Suivi diligent des demandes de renseignements

Respect de l'engagement de la Déclaration de services aux citoyens relatif aux demandes de renseignements faites par écrit

NORME DE SERVICE		2016-2017		2017-2018	
Type de service	Délai maximal	Nombre de demandes	Taux de respect	Nombre de demandes	Taux de respect
Réponse à une demande de renseignements faite par écrit	10 jours ouvrables	723	96 % ^a	732	96 %

a. Une révision des résultats de 2016-2017 a été effectuée.

Nombre total d'appels et de pages vues

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre total d'appels faits aux services téléphoniques Québec 511 ^a	813 704	778 441	729 886
Nombre d'appels traités par les préposés aux renseignements de Québec 511 ^b	33 228	35 654	35 862
Nombre mensuel moyen de pages vues sur le site Web de Québec 511	2 240 645	2 586 897	2 561 145

- a. Ces appels comprennent ceux qui ont été faits au service automatisé et au service avec préposé, que ce soit pour une demande de renseignements, pour le signalement d'un incident ou pour la formulation d'une plainte ou d'une réclamation pour dommages.
- b. Ce nombre comprend seulement les appels traités par les préposés du service Québec 511 du Ministère, alors qu'une partie des appels est traitée par les préposés de Services Québec.

Suivi diligent des signalements d'incidents

Les centres intégrés de gestion de la circulation de Québec et de Montréal assurent la télésurveillance, les communications opérationnelles et le soutien aux intervenants sur le terrain, alors qu'ils traitent aussi en priorité tous les appels d'urgence et les demandes d'intervention faites sur les territoires qu'ils desservent.

De plus, le service Québec 511 et les panneaux à messages variables installés aux abords des routes permettent de communiquer, en temps réel, de l'information adéquate à la population.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, les centres intégrés de gestion de la circulation de Québec et de Montréal ont eu à traiter respectivement en moyenne 113 et 342 situations par jour²⁵. La grande majorité des signalements transmis aux centres intégrés de gestion de la circulation proviennent des partenaires du Ministère (exemple : corps policiers, pompiers, 911).

Chaque demande d'intervention ou chaque signalement d'incident doivent être transmis immédiatement aux intervenants concernés. Ces derniers ont le devoir de s'assurer du traitement de la demande ou du signalement dans les meilleurs délais.

Suivi diligent des plaintes et des réclamations pour dommages

Tout citoyen insatisfait d'un produit ou d'un service, ou de la manière dont ceux-ci ont été fournis, est invité à en informer le Ministère par notre formulaire en ligne, par téléphone, par la poste ou en personne, à l'un ou l'autre de ses points de service.

Chaque plainte²⁶ ou réclamation pour dommages²⁷ formulée au Ministère est alors examinée avec objectivité et célérité, puis une réponse est fournie.

Pour l'année financière 2017-2018, outre l'adoption de la Politique de gestion des plaintes et des commentaires et le déploiement du processus optimisé de traitement des plaintes dans le cadre du chantier 6 du Plan de transformation organisationnelle, le Ministère a été en mesure de répondre dans le délai prévu de 5 jours ouvrables à 93 % des plaintes qui lui ont été formulées verbalement. Quant aux plaintes écrites, le taux de conformité au délai de réponse, fixé à 10 jours ouvrables, a été de 91 %. Le Ministère a reçu au total 11 969 plaintes, ce qui représente une augmentation de 10 % (1 052 plaintes) par rapport au nombre enregistré au cours de l'exercice précédent.

Respect des engagements de la Déclaration de services aux citoyens relatifs aux plaintes

NORME DE SERVICE		2016-2017 ^a		2017-2018 ^a	
Type de service	Délai maximal	Nombre de demandes	Taux de respect	Nombre de demandes	Taux de respect
Réponse à une plainte verbale	5 jours ouvrables	8 305	92 %	8 514	93 %
Réponse à une plainte écrite	10 jours ouvrables	2 612	88 %	3 424	91 %

a. En 2017-2018, le calcul a été effectué sur la base de plaintes traitées, contrairement au mode de calcul pour l'année 2016-2017, qui considérait plutôt les plaintes reçues.

25. Les situations gérées par les centres intégrés de gestion de la circulation sont variées. Elles concernent les interventions sur le réseau routier à la suite d'un accident, de la présence de véhicules en panne, de débris ou d'animaux sur la route, de travaux routiers, de problématiques liées aux conditions climatiques, de situations particulières afférentes à la sécurité civile, etc.

26. On entend par « plainte » l'expression verbale ou écrite de l'insatisfaction d'un citoyen qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission liés aux produits ou aux services du Ministère.

27. On entend par « réclamation pour dommages » toute demande, mise en demeure ou facture signifiée au Ministère relativement à des situations pouvant impliquer sa responsabilité extracontractuelle et comportant un dommage.



Le réseau routier a fait l'objet de 94 % des plaintes reçues au Ministère :

- L'état de la chaussée est à l'origine d'environ 28 % des plaintes. Ces plaintes portent en grande partie sur la surface de roulement, les débris, les déchets, les déversements et les chutes de pierres;
- La viabilité hivernale, qui porte fréquemment sur le déneigement et le déglacage, a fait l'objet d'environ 17 % des plaintes;
- Les travaux routiers ont suscité 15 % du total des plaintes.

Comparativement aux données observées pour l'année précédente, les hausses les plus marquées concernent les travaux routiers (28 %) et l'état de la chaussée (18 %). Cependant, il faut noter que les plaintes liées à la viabilité hivernale ont diminué de 7 % en 2017-2018.

Nombre de plaintes par sujet

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Plaintes relatives au réseau routier	8 214	10 290	11 298
→ Plaintes relatives à la viabilité hivernale	1 446	2 080	1 930
→ Plaintes relatives à la chaussée	2 200	2 707	3 200
→ Plaintes relatives aux travaux routiers	1 359	1 312	1 683
→ Autres sujets relatifs au réseau routier	3 209	4 191	4 485
Autres plaintes^a	600	627	671
TOTAL	8 814	10 917	11 969

a. « Autres plaintes » incluent les sujets suivants : lois, règlements, politiques, programmes, orientations, systèmes de transports, relations avec les citoyens, administration, communications et accessibilité à nos services par les personnes ayant des limitations.

Au cours de l'année, le Ministère a reçu 1 777 réclamations pour dommages. Le nombre total de réclamations reçues est donc en hausse de 34 % par rapport à celui observé l'an dernier. Quant aux compensations versées en 2017-2018, elles totalisent 921 002 dollars et sont de 6 % supérieures à celles versées au terme du précédent exercice. Dans 72 % des cas, aucun lien n'a été démontré entre les dommages réclamés et une faute présumée du Ministère.

Nombre de réclamations pour dommages et de compensations versées

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de réclamations	1 094	1 329	1 777
COMPENSATIONS VERSÉES POUR LES RÉCLAMATIONS (EN MILLIERS DE DOLLARS)			
→ Compensations versées pour les dossiers ouverts durant l'année financière	329	244	359
→ Compensations versées pour les dossiers des années antérieures	332	628	562
TOTAL	661	872	921

De façon générale, l'augmentation peut s'expliquer par une situation climatique propice à la dégradation de la chaussée et aux chutes de glace ou de neige, avec plusieurs épisodes de gel-dégel au cours de la saison hivernale. Une amélioration de la diffusion de l'information aux citoyens et l'accessibilité à présenter une réclamation en remplissant le formulaire en ligne, disponible sur le site Web du Ministère, peuvent aussi expliquer cette hausse. En 2017-2018, 889 réclamations ont été présentées par voie électronique, comparativement à 506 en 2016-2017, soit 76 % de plus.

Traiter les démarches de manière confidentielle

Lorsqu'un citoyen fait une demande de renseignements, une réclamation pour dommages ou une plainte, le Ministère s'engage à assurer la confidentialité des renseignements²⁸ qui lui sont fournis lors de l'application des lois et des règlements et à ne permettre l'utilisation de ces renseignements qu'aux seules fins prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Fournir de l'information de qualité

Le Ministère met en place différents systèmes et diverses technologies afin d'assurer aux citoyens que l'information disponible sur ses produits et services est fiable et à jour. Cela s'applique à l'information diffusée sur les plateformes de Québec 511.

Le Ministère s'est doté de procédures de transmission de l'information et d'outils de diffusion pour joindre ses divers partenaires ainsi que les usagers de la route. Ainsi, une équipe met régulièrement à jour l'information sur les travaux routiers diffusée au moyen de Québec 511. Selon la progression des travaux, l'information est saisie dans le système de diffusion informatique interne et transférée en quelques minutes vers les plateformes de Québec 511. Les données sont également transmises par divers moyens (communiqués, avis, Radio Circulation, etc.) aux nombreux partenaires du Ministère (corps policiers, services d'urgence, municipalités, etc.), de même qu'aux médias régionaux et nationaux.

Le Ministère diffuse de l'information sur les conditions routières hivernales. Une mise à jour de l'information de Québec 511 est effectuée dans un délai maximal de deux minutes après la communication des conditions routières par les responsables. Au même moment, elles sont rendues disponibles aux médias d'information ainsi qu'aux médias spécialisés.

Par ailleurs, le Ministère accorde une grande importance à la diffusion diligente de l'information générale concernant les lois, les règlements, les programmes et les politiques qu'il gère. Les communiqués et la documentation officielle qui s'y rattachent sont habituellement mis en ligne au cours des heures suivant la tenue de l'événement. Les internautes peuvent aussi consulter l'ensemble des communiqués du ministre ou du Ministère à partir d'hyperliens présentés sur le site Portail Québec.

De plus, le Ministère prend les dispositions nécessaires pour se conformer au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

28. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, le lecteur est invité à consulter la section 4.1 du présent rapport, consacrée à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.



Tenir compte de la satisfaction des citoyens

En novembre 2017, dans le cadre du chantier 6 (Améliorer les relations avec les citoyens et les partenaires) du Plan de transformation organisationnelle, le Ministère a réalisé un sondage sur les besoins et attentes des citoyens en matière de mobilité afin de cibler des améliorations éventuelles pour mieux servir la population²⁹. Voici quelques exemples de constats tirés du rapport :

- Près de la moitié des travailleurs et des étudiants (47 %) estiment que les routes qu'ils empruntent habituellement au quotidien sont peu ou ne sont pas du tout congestionnées.
- Ces mêmes citoyens (travailleurs ou étudiants) sont également les plus nombreux (56 %) à estimer comme très ou assez acceptable le niveau de congestion constaté lors de leurs déplacements quotidiens.
- Parmi les priorités d'intervention les plus importantes aux yeux des citoyens, la réparation des routes, des ponts et des viaducs est au premier rang avec une note moyenne de 8,8 sur 10.
- Environ 9 utilisateurs sur 10 du service Québec 511 de la dernière année sont satisfaits de l'information obtenue (86 %), mais également de l'utilité du service (90 %) pour la planification de leurs déplacements.

Résultats en lien avec la satisfaction des usagers de Québec 511

ENGAGEMENT	2015-2016	2017-2018 ^a
Taux global de satisfaction des usagers de Québec 511	92 %	86 %
Proportion d'usagers de Québec 511 qui considèrent que l'information obtenue leur a été utile pour planifier leurs déplacements	90 %	90 %

a. L'échantillonnage et la méthodologie du sondage de 2017-2018 ont différents de ceux ayant été employés pour celui de 2015-2016, ce qui peut expliquer les écarts de résultats.

29. Le rapport et les résultats du sondage sont disponibles sur le site Web du Ministère.

2.3 / RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette section présente la première reddition de comptes sur le Plan d'action de développement durable 2020 du Ministère adopté le 2 février 2017.

Le niveau d'atteinte des cibles est illustré par les symboles suivants :

✓ Cible atteinte ↗ Progresse bien ⚠ À surveiller

Objectif ministériel 1 : Contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales de gestion écoresponsable

► Action 1.1 Devenir carboneutre en compensant les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités du Ministère

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments compensés	<p>Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 4 : Diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments des ministères et organismes par rapport au niveau évalué en 2009-2010</p>	La comptabilisation des gaz à effet de serre pour l'année 2017-2018 sera réalisée à l'automne 2018. Un plan pour compenser ces émissions est en cours d'approbation.	100 % à partir de 2017-2018	↗
Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre provenant des déplacements du ministre, de son cabinet et du bureau du sous-ministre compensés	<p>Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 3 : Réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectif et actif par les employés</p>	La comptabilisation des gaz à effet de serre pour l'année 2017-2018 est de 43,29 tonnes de CO ₂ éq. Un plan pour compenser ces émissions est en cours d'approbation.	100 % à partir de 2017-2018	↗



Action 1.2 Réduire la consommation de carburant du parc de véhicules et d'aéronefs

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Taux de consommation unitaire de carburant du parc de véhicules	<p>Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 2 : Réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010</p>	En 2014-2015, la consommation moyenne était de 22,8 L/100 km. Ainsi, elle devra s'abaisser à 20,5 L/100 km en 2019-2020. En 2017-2018, elle a atteint 21,8 L/100 km.	Réduire de 10 % d'ici 2019-2020 par rapport à l'année de référence 2014-2015	↗
Nombre d'heures de simulation de vol	<p>Objectifs gouvernementaux 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	Le nombre d'heures de simulation de vol atteignait 395,3 pour la période 2016-2017. Pour la période 2017-2018, le nombre d'heures atteint 431,2, soit une augmentation d'environ 9 %, ce qui dépasse de loin la cible de 5 %.	Augmenter de 5 % le nombre d'heures de simulation de vol d'ici le 31 mars 2017 et maintenir le nombre d'heures annuellement	✓

Action 1.3 Obtenir la certification LEED dans la construction des aires de service

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion de nouvelles aires de service certifiées LEED	<p>Objectifs gouvernementaux 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 5 : Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable</p>	La planification des projets visés est en cours.	100 % d'ici 2020	↗

Action 1.4 Gérer de manière sécuritaire et écoresponsable les téléphones cellulaires hors d'usage

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des téléphones cellulaires hors d'usage gérée selon la procédure « Gestion des appareils mobiles »	<p>Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 6 : Mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques</p>	<p>La procédure n'est pas appliquée explicitement puisque la gestion des appareils mobiles n'est pas centralisée au Ministère. Les informations de l'inventaire des appareils ne garantissent donc pas que tous les appareils hors d'usage ont été gérés selon la procédure. Des changements seront apportés afin de corriger la situation. Toutefois, en 2017-2018, 504 appareils hors d'usage ont été transmis à Ordinateurs pour les écoles du Québec, un organisme répondant à la norme ISO 14 001 ainsi qu'au Programme de réemploi et de remise en état des produits électroniques de l'Association pour le recyclage des produits électroniques.</p>	100 % annuellement	⚠️

Action 1.5 Organiser des événements écoresponsables et carboneutres

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre d'événements visés par la politique	<p>Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 7 : Réalisation, par 50 % des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables</p>	<p>La Politique sur l'organisation d'événements écoresponsables et carboneutres a été adoptée le 6 décembre 2017. Le 22 février 2018, des outils ainsi qu'une section de l'intranet réservée à ce sujet ont été produits. Depuis l'adoption de la politique, trois événements écoresponsables ont fait l'objet d'une comptabilisation des gaz à effet de serre pour l'année 2017-2018, pour un total de 33,57 tonnes de CO₂ éq et une valeur d'environ 940 dollars à un tarif de 28 dollars par tonne. Un plan pour compenser ces émissions est en cours d'approbation.</p>	D'ici 2020, tous les événements visés par la politique seront écoresponsables et carboneutres	🔄

Action 1.6 Intégrer des marges préférentielles liées au développement durable dans les appels d'offres pour les achats regroupés de biens

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des appels d'offres pour des achats regroupés de biens intégrant des marges préférentielles liées au développement durable lancés annuellement	<p>Objectifs gouvernementaux 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 8 : D'ici 2020, pour 50 % des ministères et organismes, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisitions écoresponsables</p>	Une annexe « Développement durable » a été jointe aux documents d'appels d'offres publics de 5 des 22 produits ciblés par des achats regroupés. Des travaux sont en cours pour personnaliser l'annexe en fonction des familles de produits ciblés et pour simplifier ainsi la démarche. En 2017-2018, 15,2 % des appels d'offres publics pour des achats regroupés comprenaient cette annexe.	50 % des appels d'offres pour des achats regroupés, lancés avant le 1 ^{er} avril 2020	⚠

Objectif ministériel 2 : Renforcer l'application de la hiérarchie des 3RV-E³⁰ au Ministère

Action 2.1 Accroître l'utilisation de granulats recyclés dans la réfection et la construction des infrastructures routières

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018 ^a	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion de granulats recyclés utilisés annuellement	<p>Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>Activité incontournable 1, intervention 5 : Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable</p>	73,2 % d'enrobés à chaud contenant des granulats bitumineux recyclés ont été utilisés en 2016.	35 % annuellement	✓
		16,7 % de granulats recyclés dans la structure des chaussées ont été utilisés en 2016.	8 % annuellement	✓
		16,7 % de granulats recyclés dans les infrastructures routières ont été utilisés en 2016.	10 % annuellement	✓

a. À noter que l'indicateur est mesuré lors de l'élaboration d'un bilan saisonnier. Le dernier bilan produit en février 2018 est pour l'année 2016.

30. Il s'agit de la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. L'élimination des déchets constitue évidemment le dernier recours.

Action 2.2 Poursuivre le remplacement des ponts acier-bois par d'autres types de ponts

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des ponts acier-bois remplacés annuellement par d'autres types de ponts	Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Des 22 ponts acier-bois qui ont été remplacés en 2017, 7 l'ont été par d'autres types de ponts. En résultante, nous obtenons 32 %, donc un dépassement de la cible annuelle.	30 % annuellement	✓

Objectif ministériel 3 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable au Ministère

Action 3.1 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes menées au Ministère

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Proportion des actions structurantes démarrées annuellement prenant en compte les principes de développement durable	Objectifs gouvernementaux 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable	Des 18 actions structurantes, 8 ont fait l'objet d'un tel exercice, soit 44 %. Un projet de directive actualisée est en approbation.	100 %	⚠

Objectif ministériel 4 : Contribuer à la mise en œuvre de l'agenda 21 de la culture du Québec

Action 4.1 Renforcer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans les projets routiers

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Taux de formation des responsables de la programmation ainsi que des chefs des services des projets et des inventaires et du Plan	<p>Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</p> <p>Activité incontournable 3 : Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable</p>	En prévision de la formation de 2018-2019, un plan de travail est élaboré, de même que le matériel de formation.	Prodiguer la formation à 75 % des responsables de la programmation ainsi qu'à 75 % des chefs des services des projets et des inventaires et du Plan d'ici 2020	↗
Proportion des projets inscrits à la programmation évalués par le Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du Plan Nord	<p>Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</p> <p>Activité incontournable 3 : Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable</p>	La grille d'analyse est élaborée et la base de données a été bonifiée pour permettre la comptabilisation des projets. Sur 488 projets évalués en 2017-2018, 33,8 % l'ont été avant le point de contrôle 3 et 59,6 % avant le point de contrôle 4.	50 % des projets ayant fait l'objet d'une analyse en archéologie ont été transmis aux chargés d'activités en archéologie entre les points de contrôle 0 et 3 d'ici 2020	↗

Objectif ministériel 5 : Renforcer la protection et la mise en valeur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écologiques dans les interventions du Ministère

Action 5.1 Améliorer le cadre contractuel de protection de l'environnement dans la réalisation des projets routiers

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Adoption du devis « Protection de l'environnement » pour application à tous les projets routiers	<p>Objectifs gouvernementaux 3.2 : Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société</p> <p>3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité</p>	Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le devis a été appliqué à 90 % des projets routiers visés par au moins une clause du devis comportant une composante environnementale susceptible d'être affectée.	Application du devis à l'ensemble des projets routiers d'ici 2020	↗

Objectif ministériel 6 : Poursuivre l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial

Action 6.1 Déployer une section Web sur la mobilité durable destinée au milieu municipal et aux autres organismes

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Évaluation de la section Web sur la mobilité durable	<p>Objectifs gouvernementaux 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</p> <p>6.1 : Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p> <p>Activité incontournable 5 : Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial</p>	La section Web sur la mobilité durable est en cours d'élaboration.	D'ici 2020	🚦

Objectif ministériel 7 : Planifier de façon intégrée les transports et l'aménagement du territoire

Action 7.1 Consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018 ^a	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de mesures de consolidation des réseaux mises en place	<p>Objectifs gouvernementaux 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables</p> <p>5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</p> <p>Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 – Action 13.4 : Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes – Véloce II – volet 1</p>	19,1 kilomètres de voies cyclables et piétonnes ont été réalisés.	50 kilomètres par année	⚠️
		2 structures cyclables et piétonnes ont été réalisées.	10 par année	⚠️
		4 projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires ont été réalisés.	8 par année	⚠️

a. En 2016-2017, le budget alloué à cette mesure du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques de 5 millions de dollars limitait le nombre de projets ayant pu être financés (demandes reçues pour plus de 20 millions de dollars en aides financières admissibles).

Action 7.2 Financer les services de transport collectif en région

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de déplacements annuels en transport collectif régional	<p>Objectifs gouvernementaux 7.1 : Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables</p> <p>5.1 : Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</p> <p>Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 – Action 13.7.2 : Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif – soutien au transport collectif régional</p>	Plus de 1,2 million de déplacements ont été réalisés en 2015 et 2016 ^a .	1,1 million	

a. L'indicateur est mesuré à partir de données extraites des rapports d'exploitation déposés par les organismes en transport collectif régional. L'échéance demandée pour les données de 2017 est le 30 septembre 2018.

Objectif ministériel 8 : Soutenir l'électrification et l'efficacité énergétique des transports

Action 8.1 Électrifier le parc de véhicules du Ministère

INDICATEUR	LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de véhicules électriques dans le parc automobile du Ministère	<p>Objectifs gouvernementaux 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique</p> <p>8.2 : Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise</p> <p>8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	En date du 31 mars 2018, le Ministère comptait 191 véhicules électriques.	300 au 31 décembre 2020	

Annie Villeneuve, chef des opérations au Centre de services de Sept-Îles



PARTIE 3

Ressources

3.1 / RESSOURCES HUMAINES

Présentation de l'effectif

Le Ministère peut compter sur un important effectif régulier³¹ et occasionnel composé d'employés qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service de la population québécoise.

Les données du Fonds aérien et du Fonds de la sécurité routière sont intégrées à celles du Ministère.

Effectif moyen par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2016-2017			2017-2018			VARIATION
	Régulier	Occasionnel ^a	Total	Régulier	Occasionnel ^a	Total	
Personnel d'encadrement	295	–	295	315	–	315	6,8 % ^b
Professionnels	935	25	960	944	15	959	-0,1 %
Ingénieurs	887	3	890	920	6	926	4,0 %
Techniciens des travaux publics	981	30	1 011	1 010	25	1 035	2,4 %
Personnel de soutien et technique	1 198	222	1 420	1 273	182	1 455	2,5 %
Ouvriers	797	1 004	1 801	934	920	1 854	2,9 %
TOTAL	5 093	1 284	6 377	5 396	1 148	6 544	2,6 %

a. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

b. L'un des objectifs de la transformation organisationnelle est de réviser la structure du Ministère de manière à clarifier les responsabilités, à renforcer l'imputabilité et à assurer un meilleur équilibre des pouvoirs. Parmi les actions réalisées, il y a eu la création de deux nouveaux sous-ministériats : le Sous-ministériat à la gestion contractuelle et à la surveillance des marchés et le Sous-ministériat à la performance organisationnelle. La création de ces deux nouvelles entités se veut la réponse ministérielle aux recommandations d'instances externes d'une part et, d'autre part, aux enjeux émergents du Ministère. Elle explique en très grande partie l'augmentation de l'effectif pour la catégorie du personnel d'encadrement.

31. Lorsqu'il est utilisé avec les mots « personnel », « effectif » ou « employé », l'adjectif « régulier » désigne le personnel permanent et temporaire.



Effectif moyen par territoire de travail

TERRITOIRE DE TRAVAIL	2016-2017			2017-2018 ^a		
	Régulier	Occasionnel ^b	Total	Régulier	Occasionnel ^b	Total
Abitibi-Témiscamingue ^c	217	80	297	216	79	295
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	379	182	561	413	162	575
Bureaux centraux de Québec	1 509	97	1 606	1 670	96	1 766
Bureaux centraux de Montréal	287	9	296	295	25	320
Capitale-Nationale	329	51	380	303	50	353
Chaudière-Appalaches	263	90	353	263	86	349
Côte-Nord	210	64	274	218	58	276
Région métropolitaine de Montréal	589	227	816	620	175	795
Estrie	213	82	295	222	79	301
Laurentides-Lanaudière	248	93	341	261	76	337
Mauricie-Centre-du-Québec	229	110	339	247	91	338
Montérégie	239	71	310	259	53	312
Outaouais	170	58	228	185	50	235
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	211	70	281	224	68	292
TOTAL	5 093	1 284	6 377	5 396	1 148	6 544

- a. À la suite de la révision de la structure organisationnelle de 2017-2018, réalisée dans le cadre du chantier 1 du Plan de transformation organisationnelle, les employés qui offrent les services administratifs en territoire relèvent des bureaux centraux de Québec et de Montréal. Cependant, ils sont comptabilisés dans les territoires puisqu'il s'agit de leur lieu de travail.
- b. Cette donnée correspond au nombre moyen de personnes ayant occupé un emploi occasionnel au cours de l'année, à l'exception des stagiaires et des étudiants.
- c. Inclut les employés du Bureau de la coordination du Nord-du-Québec.

Heures rémunérées par catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2016-2017	2017-2018	ÉCART
Personnel d'encadrement	558 337	592 691	34 354
Professionnels	1 701 383	1 697 613	(3 770)
Ingénieurs	1 611 822	1 590 838	(20 984) ^a
Techniciens en travaux publics	1 879 887	1 930 068	50 181
Personnel de soutien et technique	2 583 083	2 653 492	68 361
Ouvriers	3 866 948	3 996 844	129 896
TOTAL EN HEURES RÉMUNÉRÉES^b	12 201 460	12 461 546	260 086
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET TRANSPOSÉS^c (TOTAL HEURES RÉMUNÉRÉES/1 826,3)	6 681	6 823	142

- a. L'année 2017-2018 a été marquée par plusieurs épisodes de grève de la part des ingénieurs, dont un épisode de grève générale illimitée entre le 24 mai et le 13 juin 2017. C'est ce qui explique que, malgré une augmentation du nombre d'ingénieurs au Ministère, les heures rémunérées sont en baisse de 1,3 %.
- b. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel permanent et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
- c. Le total en équivalents temps complet transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Formation et perfectionnement du personnel

Le Ministère continue de répondre aux exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en respectant l'obligation d'investir 1 % de sa masse salariale en dépenses de formation admissibles³². Il a aussi la volonté d'augmenter les investissements en activités de formation à 2 % de la masse salariale d'ici 2019, pour consolider et maintenir l'expertise à l'interne.

Diverses actions du chantier 7 (Consolider et maintenir l'expertise) du Plan de transformation organisationnelle viennent appuyer cette volonté. La Stratégie d'augmentation de l'offre formative et de participation aux activités de développement 2017-2020 a été adoptée. Une unité administrative vouée à la gestion des compétences a été créée, ce qui permettra d'assurer la gouvernance du développement des compétences alignées sur les orientations stratégiques, de diffuser une offre ministérielle intégrée d'activités de développement des compétences, de fournir du soutien andragogique et de veiller à l'application des lois, politiques, règlements ou directives en lien avec le développement des compétences. Pour inculquer une culture d'amélioration continue, un plan de formation dans l'action a été produit dans le cadre du chantier 2 (Optimiser les processus administratifs et d'affaires) du Plan de transformation organisationnelle. Il vise à former les gestionnaires sur la gestion quotidienne des activités axée sur l'amélioration continue des processus et sur la résolution rapide de problèmes.

Malgré une augmentation de 1,2 % à 1,4 % de la proportion de la masse salariale, une baisse des sommes allouées par personne et du total des jours de formation est observable en 2017-2018, principalement dans le domaine d'expertise du génie. Les périodes de grève des ingénieurs et les moyens de pression que ceux-ci ont exercés ont eu des effets sur leur participation aux activités de formation.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel selon le domaine d'expertise^{a,b,c}

DOMAINE D'EXPERTISE	2016-2017 (\$)	2017-2018 (\$)
Administration ^d	344 119	388 349
Informatique et bureautique	230 056	264 623
Transports	265 515	238 997
Génie	1 218 816	1 035 023
Formation à la tâche du personnel ouvrier	428 044	365 742
Santé et sécurité au travail	647 889	628 409
Communication	48 764	98 428
Habilités de gestion	348 393	462 014
Autres (égalité en emploi, retraite, sécurité civile)	128 899	74 720
TOTAL	3 660 495	3 556 305

- a. La reddition de comptes s'effectue sur l'année financière.
- b. Les coûts de formation incluent le personnel régulier et occasionnel du Ministère et du Fonds de la sécurité routière (les étudiants et les stagiaires sont exclus).
- c. Les coûts de formation excluent le personnel du Service aérien gouvernemental et du Centre de gestion de l'équipement roulant.
- d. Cette catégorie n'inclut pas les activités de formation associées à la protection de l'intégrité des contrats publics et les activités de formation à l'éthique.

32. Cette information est produite annuellement, au 31 décembre, dans le cadre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre.



Évolution des dépenses en formation^a

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2016	2017
Proportion de la masse salariale (%)	1,2 %	1,4 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,1 jours	2,0 jours
Somme allouée minimalement par personne	679,62 \$	653,83 \$
Total des jours de formation	12 975 jours	12 620 jours

a. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Activités de formation et de perfectionnement par catégorie d'emploi^{a,b,c}

CATÉGORIE D'EMPLOI	EFFECTIF MOYEN		COÛT DE LA FORMATION (\$)		MOYENNE DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	
	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018
Personnel d'encadrement	287	309	406 756	440 114	3,2	2,9
Professionnels	943	942	426 977	447 757	1,2	1,2
Ingénieurs	887	926	1 148 903	898 344	3,5	2,8
Techniciens des travaux publics	1 010	1 035	631 307	751 600	2,6	2,8
Personnel de soutien et technique	1 237	1 266	272 911	285 643	0,9	0,9
Ouvriers	1 800	1 852	767 576	732 847	2,2	2,1
TOTAL	6 164	6 330	3 654 430	3 556 305	2,1	2,0

a. La reddition de comptes s'effectue sur l'année financière.

b. Les coûts de formation incluent ceux associés au personnel régulier et occasionnel du Ministère et du Fonds de la sécurité routière (les étudiants et les stagiaires sont exclus).

c. Les coûts de formation excluent le personnel du Service aérien gouvernemental et du Centre de gestion de l'équipement roulant.

Sommes consacrées à la formation et au perfectionnement au Fonds aérien^{a,b}

	2016-2017 (\$)	2017-2018 (\$)
Activités de formation et de perfectionnement	968 292	1 304 162

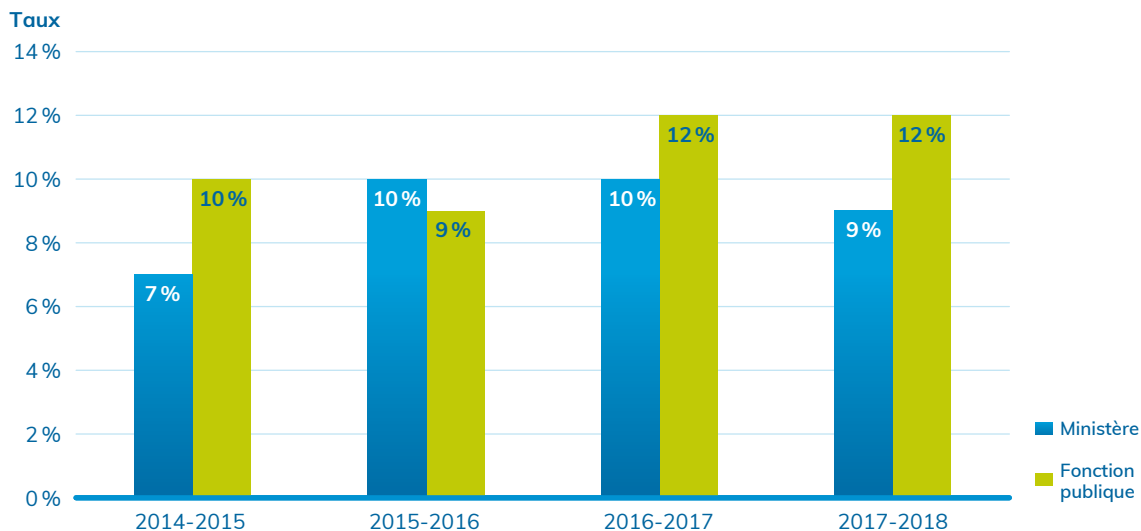
a. La reddition de comptes s'effectue sur l'année financière.

b. Les données fournies sont le résultat d'un exercice de compilation des deux systèmes à la disposition du Fonds aérien, soit SAGIR et Britelynx. Ces systèmes ne permettent pas de faire la ventilation des données par domaine d'expertise ou par catégorie d'emploi.

Départs volontaires

Le taux de départ volontaire du Ministère pour l'année 2017-2018 est de 9 %. Par ailleurs, il est inférieur au taux de départ volontaire de la fonction publique du Québec, qui est de 12 %.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier



Nombre de départs volontaires par catégorie d'emploi du personnel régulier

CATÉGORIE D'EMPLOI	RETRAITE	DÉMISSION	MUTATION	TOTAL
Personnel d'encadrement	19	–	32	51
Ingénieurs	9	37	11	57
Professionnels	33	18	82	133
Techniciens des travaux publics	24	29	1	54
Personnel de soutien et technique	41	24	81	146
Ouvriers	38	16	2	56
TOTAL	164	124	209	497

En 2017-2018, le nombre de départs à la retraite correspond à 3 % de l'effectif, soit 164 départs pour une moyenne de 5 396 employés réguliers.

Nombre de départs à la retraite par catégorie d'emploi du personnel régulier

CATÉGORIE D'EMPLOI	2016-2017	2017-2018
Personnel d'encadrement	29	19
Ingénieurs	23	9
Professionnels	42	33
Techniciens des travaux publics	23	24
Personnel de soutien et technique	61	41
Ouvriers	71	38
TOTAL	249	164
POURCENTAGE DE DÉPARTS	4,9 %	3,0 %



3.2 / GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

En conformité avec la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère présente les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 dollars et plus.

Gestion et contrôle des effectifs

Dans l'objectif que la cible de 970 ressources nécessaires au renforcement de l'expertise soit atteinte, le Conseil du trésor a autorisé, en avril 2017, 263 ressources liées au Plan d'action contre la collusion et la corruption supplémentaires, soit 164 ressources en 2017-2018 et 99 en 2018-2019.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

CATÉGORIE D'EMPLOI ^a	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET TRANSPOSÉS TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES/1 826,3	EFFECTIF MOYEN 2017-2018
Personnel d'encadrement	591 731	960	592 691	325	315
Professionnels	1 684 132	13 481	1 697 613	930	959
Ingénieurs	1 553 303	37 535	1 590 838	871	926
Techniciens en travaux publics	1 855 685	74 383	1 930 068	1 057	1 035
Personnel de soutien et technique	2 603 646	49 846	2 653 492	1 453	1 455
Ouvriers	3 690 902	305 942	3 996 844	2 188	1 854
TOTAL	11 979 399	482 147	12 461 546	6 823	6 544
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET TRANSPOSÉS (Total des d'heures/1 826,3)	6 559	264	6 823		

a. Les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

Renseignements relatifs aux contrats de services

La décision du Conseil du trésor du 16 décembre 2014 permet au Ministère de se doter d'une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation de son dirigeant. Cette directive a été publiée sur son site Web en mars 2015.

Le Conseil du trésor a établi que la première période d'application des mesures de contrôle s'échelonnait du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016. Il a par la suite renouvelé l'application de ces mesures pour les périodes du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Contrats de services de 25 000 dollars et plus conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 et soumis à l'autorisation du sous-ministre en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de services avec une personne physique ^a	7	458 515
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ^b	71	47 606 854
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	78	48 065 369

a. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

b. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

3.3 / ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif régulier.

Données globales sur l'embauche

Nombre total de personnes embauchées selon le statut d'emploi en 2017-2018

	RÉGULIER ^a	OCCASIONNEL ^b	ÉTUDIANT OCCASIONNEL ^b	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	747	907	575	456	2 685

a. Cette donnée inclut uniquement les recrutements.

b. Cette donnée inclut seulement les nouvelles entrées en fonction durant la période visée; elle exclut les employés occasionnels inscrits sur des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Embauche et représentativité des membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses efforts vers l'atteinte de l'objectif gouvernemental³³ visant une fonction publique qui reflète davantage les diverses composantes de la société québécoise. Pour 2017-2018, 14 % des personnes embauchées pour un emploi régulier étaient visées par le programme d'accès à l'égalité. Pour toutes les catégories confondues (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire), 312 personnes visées par le programme d'accès à l'égalité ont été embauchées, ce qui correspond à 11,6 % du recrutement total. Il est à noter que la main-d'œuvre composée de communautés culturelles est surtout disponible dans les régions métropolitaines de Québec et de Montréal, alors que 45 % des emplois offerts par le Ministère le sont dans des régions éloignées des grands centres. De plus, le bassin de candidatures liées aux catégories d'emploi (exemple : pilote) propres au Fonds aérien offre peu ou n'offre pas de candidats répondant aux critères de membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées.

33. Cet objectif consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (de statuts régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou personnes handicapées.



Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2017-2018

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EMBAUCHÉS					TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	TOTAL ^a	
Régulier	81	6	8	9	104	13,9
Occasionnel	44	12	9	6	71	7,8
Étudiant	55	4	1	2	62	10,8
Stagiaire	68	4	1	4	75	16,4
TOTAL	248	26	19	21	312	11,6

a. Total des employés membres d'au moins un groupe cible. Certains employés font partie de plus d'un groupe cible, mais ont été comptabilisés une seule fois dans le total.

Évolution du taux d'embauche des membres des groupes cibles (%) selon le statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Régulier	14,7	14,9	13,9
Occasionnel	6,5	6,1	7,8
Étudiant	9,8	10,4	10,8
Stagiaire	12,2	12,3	16,4

Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles parmi l'effectif régulier moyen est de 10 % au 31 mars 2018. Le Ministère atteint la cible gouvernementale de 9 % fixée pour la fonction publique. Cependant, au 31 mars 2018, les personnes handicapées composent 0,8 % de l'effectif régulier moyen, tandis que la cible gouvernementale fixée pour cette catégorie est de 2 %. Le Ministère poursuit ses efforts en vue d'atteindre le taux de représentativité recherché pour l'ensemble des groupes cibles.

Évolution du taux de représentativité des membres des groupes cibles parmi l'effectif régulier moyen

GROUPES CIBLES	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier moyen total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier moyen total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier moyen total (%)
Communautés culturelles	499	9,8	524	10,3	598	10,0
Anglophones	42	0,8	43	0,8	45	0,8
Autochtones	26	0,5	27	0,5	38	0,6
Personnes handicapées	40	0,8	43	0,8	50	0,8

Taux de représentativité des membres des groupes cibles parmi l'effectif régulier moyen 2017-2018 selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	COMMUNAUTÉS CULTURELLES		ANGLOPHONES		AUTOCHTONES		PERSONNES HANDICAPÉES	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
Personnel d'encadrement	17	4,6	1	0,3	2	0,5	1	0,3
Personnel professionnel	114	11,4	6	0,6	4	0,4	8	0,8
Ingénieurs	204	21,2	5	0,5	4	0,4	1	0,1
Techniciens des travaux publics	125	12,1	3	0,3	7	0,7	10	1,0
Personnel de soutien et technique	106	7,9	10	0,7	7	0,5	21	1,6
Personnel ouvrier	32	2,5	20	1,6	14	1,1	9	0,7
TOTAL	598	10,0	45	0,8	38	0,6	50	0,8

Mesures ou actions qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le Ministère accomplit des actions qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi. Quelques-unes de ses réalisations en ce sens sont présentées ici.

- La Stratégie d'attraction du personnel 2017-2020, lancée à l'été 2017 dans le cadre des travaux du chantier 7 du Plan de transformation organisationnelle, est une clé importante pour l'atteinte des objectifs ministériels de consolidation et de maintien de l'expertise au sein de l'organisation. À cet égard, deux de ses 17 mesures d'attraction visent les membres de groupes cibles.
- Pour accroître l'embauche des personnes visées par un programme gouvernemental d'accès à l'égalité, le Ministère s'est doté d'une politique de gestion de la représentativité des membres de communautés culturelles, des autochtones, des anglophones et des personnes handicapées, laquelle comprend des mesures qui ont contribué à recruter, au cours de l'année, 312 personnes visées dont 248 membres de communautés culturelles.
- Dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, le Ministère a soumis 10 projets d'emploi au Centre de services partagés du Québec et a accueilli 2 participants.



Embauche et représentativité des femmes

Compte tenu de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 29 %; celles-ci composent 36,9 % de l'effectif régulier moyen et 13,5 % des emplois occasionnels. À travers ses activités, le Ministère contribue couramment à la promotion des emplois à caractère traditionnellement masculin auprès des femmes. Ces réalisations sont présentées à la section 4.4 Égalité entre les femmes et les hommes.

Taux d'embauche des femmes en 2017-2018 par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE DE FEMMES EMBAUCHÉES	TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier	197	26,4
Occasionnel	175	19,3
Étudiant	245	42,6
Stagiaire	162	35,5
TOTAL	779	29,0

Taux de représentativité des femmes parmi l'effectif régulier moyen 2017-2018 selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE DE FEMMES AYANT LE STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER MOYEN TOTAL DE LA CATÉGORIE (%)
Personnel d'encadrement	84	26,7
Personnel professionnel	464	49,2
Ingénieurs	269	29,2
Techniciens des travaux publics	268	26,5
Personnel de soutien et technique	885	69,5
Personnel ouvrier	23	2,5
TOTAL	1 993	36,9

3.4 / RESSOURCES FINANCIÈRES

Ministère

Budgets et programmes du Ministère

Le budget de dépenses du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports couvre les besoins courants et la portion des investissements à long terme (amortissement) imputable à l'exercice financier. En 2017-2018, le budget du Ministère a été établi à 673,1 millions de dollars. Ce dernier permet principalement de défrayer les coûts associés à la rémunération et à l'entretien hivernal, ainsi que les subventions versées pour le transport adapté et la Société des traversiers du Québec. Le budget du Ministère inclut celui de la Commission des transports du Québec.

De plus, le Ministère détient une enveloppe budgétaire de 57,9 millions de dollars pour des besoins en investissement. Ce budget permet au Ministère d'acquérir divers biens dont la durée de vie s'étend sur plusieurs années, principalement des infrastructures autres que routières ainsi que des équipements et systèmes informatiques.

Budget du Ministère (000 \$)

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2017-2018 ^a	2017-2018 ^b	2016-2017
Budget de dépenses			
01 – Infrastructures et systèmes de transport	610 616,7	621 315,2	574 068,3
01 – Transport terrestre	463 345,1	473 183,8	434 595,3
02 – Transport maritime	120 903,4	116 732,8	107 208,2
03 – Transport aérien	15 119,0	20 833,4	21 680,6
04 – Commission des transports du Québec ^c	11 249,2	10 565,2	10 584,2
02 – Administration et services corporatifs	62 463,9	63 681,3	59 531,2
01 – Direction	8 276,5	9 788,2	8 589,4
02 – Services corporatifs	46 903,4	47 453,4	45 076,7
03 – Planification, recherche et développement	7 284,0	6 439,7	5 865,1
TOTAL	673 080,6	684 996,5	633 599,5
Budget d'investissements			
01 – Infrastructures et systèmes de transport	53 669,7	34 076,1	27 979,9
01 – Transport terrestre	16 462,5	10 206,1	4 219,0
02 – Transport maritime	88,2	53,0	3,9
03 – Transport aérien	36 819,0	23 664,7	23 649,0
04 – Commission des transports du Québec ^c	300,0	152,3	108,0
02 – Administration et services corporatifs	4 182,8	3 141,2	2 389,8
01 – Direction	32,9	–	5,0
02 – Services corporatifs	4 107,1	3 141,2	2 378,0
03 – Planification, recherche et développement	42,8	–	6,8
TOTAL	57 852,5	37 217,3	30 369,7

a. Budget de dépenses 2017-2018, voté par l'Assemblée nationale en mars 2017. Cette donnée ne tient pas compte des transferts budgétaires, autorisés par la réglementation, au cours de l'exercice financier 2017-2018.

b. Données préliminaires au 31 mai 2018 : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

c. La Commission des transports du Québec présente un rapport annuel de gestion distinct.

Pour l'exercice financier 2017-2018, le budget de dépenses initial a été rehaussé de 12,7 millions de dollars permettant d'inscrire les dépenses associées à la création du programme d'aide financière spécial pour améliorer la sécurité en véhicule hors route (9,7 millions de dollars), ainsi que celles relatives au sentier de contournement du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, situé dans l'emprise de la route 117 (3,0 millions de dollars).

Entre les exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018, le niveau de dépenses du Ministère a subi une hausse de 51,4 millions de dollars. Outre les éléments mentionnés précédemment, cette augmentation découle principalement de la hausse des dépenses en entretien hivernal (20,1 millions de dollars de plus), en transport adapté (8,0 millions de dollars de plus), ainsi que celles liées à la subvention versée à la Société des traversiers du Québec (10,3 millions de dollars de plus).

Il en est de même pour les investissements réalisés en 2017-2018; ceux-ci ont été rehaussés tant en matière d'affectation budgétaire que d'affectation réelle. Les travaux réalisés au regard du Chemin de fer de la Gaspésie expliquent principalement l'écart entre les données réelles de l'exercice 2016-2017 et celles de 2017-2018.



Fonds des réseaux de transport terrestre

État des résultats du Fonds des réseaux de transport terrestre

Les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre sont affectés au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun;
- des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun relevant d'une régie intermunicipale ou d'un regroupement de municipalités;
- des services de transport en commun des organismes publics de transport en commun;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et celle de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière qui sont destinés aux fins prévues au paragraphe 1° du deuxième alinéa de l'article 15.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et favorisant le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes, à l'exception du véhicule de promenade dont le seul occupant est le conducteur;
- des programmes d'aide financière destinés aux véhicules hors route;
- de la modernisation des services de transport par taxi.

Revenus et dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre (000 \$)

	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS ^c
	2017-2018 ^a	2016-2017
Revenus		
Droits et permis ^b	1 099 496,2	1 031 245,1
Taxe sur les carburants	2 226 549,5	2 224 360,7
Autres revenus	476 453,5	439 182,2
TOTAL – REVENUS	3 802 499,2	3 694 788,0
Dépenses		
Réseau routier	2 433 250,2	2 352 113,2
Transports collectif et alternatif	1 889 964,3	797 512,2
Parcs routiers	8 703,1	9 417,1
Infrastructures en partenariat	192 558,8	180 772,7
Véhicules hors route	16 153,6	16 839,0
TOTAL – DÉPENSES	4 540 630,0	3 356 654,2
SURPLUS DE L'EXERCICE	(738 130,8)	338 133,8

a. Données préliminaires au 31 mai 2018 : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

b. Excluant les revenus sur les droits d'immatriculation pour les véhicules hors route et la portion des revenus des droits perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour financer le contrôle routier et une partie des dépenses relatives à la gestion de l'accès au réseau routier.

c. Certains chiffres de 2016-2017 ont été reclassés pour qu'ils soient rendus conformes à la présentation adoptée en 2017-2018.

Les revenus de l'exercice financier 2017-2018, comparativement à ceux de l'exercice financier précédent, ont subi une hausse de près de 107,7 millions de dollars. Cette augmentation est en partie liée à l'augmentation des revenus provenant des droits et des permis, notamment au regard des modifications relatives au droit d'immatriculation supplémentaire sur les véhicules munis de moteurs de forte cylindrée. Par ailleurs, la contribution du gouvernement fédéral en lien avec l'entente « Fonds pour l'infrastructure de transport en commun » a également contribué à cette augmentation des revenus.

Concernant les dépenses, celles-ci ont également été plus élevées pour l'exercice courant, soit une hausse de 1 184,0 millions de dollars comparativement à l'exercice financier 2016-2017. Cette augmentation est principalement attribuable à des compensations versées à l'Agence régionale de transport métropolitain en soutien à la réalisation du Réseau express métropolitain annoncée au Plan économique du Québec 2017-2018, ainsi qu'à l'inscription d'une dépense pour dédommager les titulaires de permis de propriétaire de taxi.

Investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre

Le Ministère est responsable de trois grands secteurs d'investissement du Plan québécois des infrastructures. Il s'agit des secteurs « Réseau routier », « Transport collectif » et « Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres ». Ensemble, ces trois secteurs représentent plus de 30 % du Plan québécois des infrastructures gouvernemental.

Valeur des interventions du Fonds des réseaux de transport terrestre (000 \$)^a

	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2017-2018 ^b	2016-2017
Travaux routiers		
Conservation des chaussées	482 503,0	464 927,7
Conservation des structures supérieures	812 040,2	1 013 635,5
Conservation des structures locales	83 422,1	72 757,6
Amélioration du réseau routier	193 654,9	136 954,0
Développement du réseau routier	148 495,4	135 922,6
Planification et frais généraux	146 466,3	134 965,9
SOUS-TOTAL DES TRAVAUX ROUTIERS	1 866 582,4	1 959 163,3
Entretien du réseau routier	543 882,7	535 394,5
Transports collectif et alternatif	1 889 362,5	797 421,9
Parc routier	5 361,3	6 167,8
Véhicules hors route	16 145,8	16 825,0
TOTAL	4 321 334,7	3 314 972,5

a. Les données présentées n'incluent pas les dépenses d'amortissement et de financement à long terme.

b. Données préliminaires au 31 mai 2018 : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

Les sommes investies en travaux routiers en 2017-2018 sont inférieures à celles investies lors de l'exercice précédent, notamment pour les travaux en conservation des structures. Par ailleurs, le Fonds des réseaux de transport terrestre a consacré plus de ressources en 2017-2018 en amélioration du réseau routier.

Autres secteurs

Outre les travaux routiers, la mission du Fonds des réseaux de transport terrestre porte également sur les activités d'entretien des routes, l'aide au transport collectif, les parcs routiers, l'aide aux municipalités associée au transport collectif, ainsi que l'aide pour les véhicules hors route.



Pour l'exercice financier 2017-2018, la principale augmentation concerne les dépenses en transports collectif et alternatif. Cette augmentation de 1 091,9 millions de dollars découle principalement des sommes versées à l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'à la compensation pour les titulaires de permis de propriétaire de taxi, comme précisé précédemment.

L'ensemble de ces activités sont financées par des revenus provenant des droits d'immatriculation, des taxes sur les carburants, des partenariats public-privé ainsi que des contributions des automobilistes au transport collectif et des contributions des propriétaires de véhicules hors route pour l'aide aux réseaux de motoneige et de véhicule tout-terrain.

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques – Fonds vert

En vertu de l'Entente administrative relative à la mise en œuvre des actions financées du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, il a été convenu que des sommes du Fonds vert seraient spécifiquement virées au Fonds des réseaux de transport terrestre. L'Entente prévoit l'utilisation de ces sommes pour des mesures applicables au transport en commun et à des programmes d'aide financière qui favorisent le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes, à l'exception du véhicule de promenade dont le seul occupant est le conducteur.

Ces mesures permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le Fonds des réseaux de transport terrestre a encaissé une somme de 254,2 millions de dollars en provenance du Fonds vert. Pendant la même période, les dépenses admissibles totalisant 185,4 millions de dollars ont été réalisées.

Dépenses admissibles du Fonds des réseaux de transport terrestre en vertu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (000 \$)

	MONTANTS RÉELS
	2017-2018 ^a
Programme d'aide au développement du transport collectif	79 580,5
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes	96 900,0
Autres	8 879,2
TOTAL	185 359,7

a. Données préliminaires au 31 mai 2018 : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

En 2017-2018, des dépenses de 79,6 millions de dollars ont été imputées au Programme d'aide au développement du transport collectif. Les actions de ce programme visent tout particulièrement à favoriser une utilisation accrue du transport collectif par rapport au voiturage en solo afin, notamment, de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pendant l'exercice financier 2017-2018, une somme totalisant plus de 505,4 millions de dollars provenant du Fonds des réseaux de transport terrestre a été affectée au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. De cette somme, 96,9 millions de dollars ont été associés aux dépenses du Fonds vert pour des projets qui ont une incidence directe sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les autres dépenses associées concernent les mesures d'aide entourant le développement du transport actif dans les périmètres urbains (5,7 millions de dollars), le soutien octroyé à la Société de transport de Montréal pour la réalisation du projet de démonstration Cité Mobilité (1,1 million de dollars) et une aide financière autorisée dans le cadre du Programme de soutien à la réalisation de projets de démonstration de taxis électriques (2,1 millions de dollars).

Par ailleurs, le Ministère impute directement au Fonds vert des dépenses liées à des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport des marchandises, des mesures en électrification des transports et en adaptation aux impacts des changements climatiques, conformément à l'Entente. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, des dépenses admissibles totalisant 13,5 millions de dollars ont été attribuées au Fonds vert.

Dépenses imputées au Fonds vert en vertu du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (000 \$)

	MONTANTS RÉELS
	2017-2018 ^a
Programme Écocamionnage	4 879,5
Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire	3 611,6
Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal	1 380,1
Mesures en électrification des transports	1 976,8
Mesures en adaptation aux changements climatiques	1 608,4
TOTAL	13 456,4

a. Données préliminaires au 31 mai 2018 : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

En 2017-2018, afin de soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement, des dépenses de 4,9 millions de dollars ont été imputées au Fonds vert dans le cadre du programme Écocamionnage, en plus de dépenses de 3,6 millions de dollars pour le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité des transports maritime, aérien et ferroviaire. Deux projets de démonstration en électrification des transports ont été approuvés dans le cadre de ce dernier. Des dépenses de 1,4 million de dollars ont été réalisées pour favoriser l'implantation de projets intermodaux financés dans le cadre du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal.

Afin d'inciter la population à faire la transition vers les véhicules électriques, des dépenses de 2,0 millions de dollars ont été imputées au Fonds vert pour des activités de promotion et de sensibilisation, en plus des mesures en électrification précédemment mentionnées, selon la répartition suivante :

- 0,8 million de dollars dans le cadre du Programme de soutien à la promotion de l'électrification des transports;
- 1,1 million de dollars pour le déploiement d'une stratégie de communication gouvernementale et la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- 0,1 million de dollars pour l'implantation de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers.

Des dépenses de 1,6 million de dollars ont aussi été imputées au Fonds vert afin de poursuivre des activités de recherche en adaptation aux changements climatiques, d'adapter sa gestion et ses pratiques d'entretien des infrastructures de transport et de poursuivre l'amélioration de sa résilience face aux impacts des changements climatiques sur les réseaux de transport.



Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Le Fonds a été constitué en 2008 avec la décision de déployer des cinéomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges. Le Fonds permet de couvrir le coût des acquisitions, les charges d'entretien et d'exploitation des appareils ainsi que tous les frais afférents au traitement et à la gestion des constats d'infraction. Également, en 2017, le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière a été mis en place et un premier appel de candidatures a été réalisé.

Budget et résultats financiers du Fonds de la sécurité routière (000 \$)

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2017-2018	2017-2018 ^a	2016-2017
Revenus			
Constats d'infraction	49 826,1	1 060,4	17 431,1
Frais d'émission, de cour et d'exécution	7 328,7	1 688,2	8 284,0
Autres revenus	–	62,9	(11,0)
TOTAL – REVENUS	57 154,8	2 811,5	25 704,1
Dépenses			
Coordination et mise en œuvre	4 399,8	1 411,4	1 300,8
Activités policières	8 321,9	5 445,5	5 930,4
Traitement et gestion des constats	15 206,7	3 462,8	7 745,7
Exploitation et entretien des équipements et des sites	5 830,2	5 404,1	5 241,7
Programme d'aide en sécurité routière et autres transferts	20 100,0	7 325,3	–
TOTAL – DÉPENSES	53 858,6	23 049,1	20 218,6
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	3 296,2	(20 237,6)	5 485,5
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		34 393,4	28 907,9
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		14 155,8	34 393,4

a. Données préliminaires au 31 mai 2018 : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

En 2017-2018, le Fonds de la sécurité routière a enregistré des revenus de 2,8 millions de dollars provenant essentiellement de l'émission de constats d'infraction et des frais administratifs afférents (frais d'émission des constats, frais de cour et frais d'exécution). L'écart notable par rapport aux revenus escomptés est attribuable au ralentissement du traitement des dossiers d'infraction. Cela s'explique par les modifications apportées aux documents soutenant la preuve devenues nécessaires à la suite d'un jugement rendu en novembre 2016. Ce contexte s'est maintenu tout au long du dernier exercice. Les dépenses pour la même période se sont élevées à 15,7 millions de dollars en ce qui a trait aux activités de contrôle automatisé et de 7,3 millions de dollars pour des aides financières accordées concernant le Programme d'aide du Fonds de la sécurité routière.

Pour 2017-2018, la baisse remarquable des revenus par rapport à l'exercice précédent est également attribuable au ralentissement du traitement des dossiers d'infraction. Dans le contexte où les opérations liées au contrôle automatisé se sont poursuivies, certaines charges sont demeurées comparables à celles de l'exercice précédent telles que les coûts de coordination, d'exploitation et d'entretien ainsi que celles liées aux activités policières. Les coûts liés au traitement et à la gestion des constats ont toutefois fortement diminué en raison du nombre moindre de constats d'infraction émis en 2017-2018 par rapport à celui enregistré au cours de l'exercice précédent.

Le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité, mis en place durant l'exercice, a permis d'accorder pour plus de 7,3 millions de dollars en soutien à des projets en sécurité routière et à l'aide aux victimes de la route.

Fonds aérien

À titre de partenaire, le Fonds aérien permet de soutenir les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, à tout moment, sept jours sur sept, dans la réalisation de leur mission respective. Il exploite une flotte diversifiée d'une vingtaine d'aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions du Fonds sont :

- Le transport sanitaire aérien, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux : évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- La lutte contre les incendies de forêt, en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu au Québec, ailleurs au Canada, dans le cadre d'une entente pancanadienne, et ailleurs dans le monde, selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- La surveillance aérienne du territoire, en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- Le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles par le nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Budget et résultats financiers du Fonds aérien (000 \$)

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	MONTANTS RÉELS
	2017-2018	2017-2018 ^a	2016-2017
Revenus			
Services aériens	67 173	67 062	58 882
Redevances CL-415	–	125	–
Autres	85	197	52
TOTAL – REVENUS	67 258	67 384	58 934
Dépenses			
Traitements et avantages sociaux	20 434	20 366	19 858
Fonctionnement	32 428	34 312	27 670
Amortissement des immobilisations corporelles	12 909	10 113	9 531
Frais financiers	1 187	1 140	1 050
TOTAL – DÉPENSES	66 958	65 931	58 109
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	300	1 453	825
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	57 997	58 157	57 332
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	58 297	59 610	58 157

a. Données préliminaires au 31 mai 2018 : des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux du Contrôleur des finances et du Vérificateur général du Québec.

En 2018, le Fonds aérien a servi à la dépense des composantes d'aéronefs et des entretiens majeurs effectués sur des moteurs alors que ces coûts ne répondaient pas aux critères de capitalisation. De plus, le Fonds aérien a révisé à la baisse la durée de vie utile de certains biens dont celle établie auparavant qui ne respectait pas les normes. En contrepartie de ces ajustements, les ventes de services ont aussi été ajustées. Le montant des corrections a été présenté rétroactivement et les états financiers des exercices antérieurs ont été redressés.

Au cours de l'exercice 2017-2018, de nouveaux équipements ont été acquis pour un montant totalisant 213 000 dollars. Ces investissements concernent principalement de l'équipement spécialisé et du développement informatique.



3.5 / RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Pour 2017-2018, le budget s'élevait à 66,6 millions de dollars tandis que les dépenses et investissements réels ont été de 62 millions de dollars.

L'augmentation des dépenses relatives aux activités d'encadrement s'explique par l'augmentation du nombre de postes d'encadrement en ressources informationnelles au Ministère prévue dans la décision du Conseil du trésor autorisant l'ajout de 102 équivalents temps complet en ressources informationnelles sur 3 ans (2017-2020).

Quant aux projets, une provision de 5 millions de dollars, qui avait été prévue pour le démarrage de nouveaux projets, n'a finalement pas été dépensée. Certains projets prévus en réalisation pour 2017-2018 n'ont pas reçu les autorisations nécessaires pour démarrer. Cet écart est également attribuable au fait que certains projets se sont échelonnés sur une période plus longue que celle initialement prévue ou n'ont pas démarré aussi rapidement que le Ministère l'avait anticipé.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2017-2018 (000 \$)

	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ^a	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS ^a
Activités d'encadrement	2 061	2 346	2 061	2 346
Activités de continuité	19 655	20 037	58 873	58 770
Activités de gestion	4 443	4 379	7 035	6 580
Changements applicatifs	7 971	10 588	21 666	25 493
Infrastructures	7 241	5 070	30 172	26 697
Projets	261	135	5 698	931
TOTAL	21 977	22 518	66 632	62 047

a. Les données sur les dépenses et investissements incluent les dépenses en ressources humaines.

Principales réalisations en ressources informationnelles

En 2017-2018, le Ministère a consacré la plus grande part de son budget à la réalisation d'activités de continuité liées au fonctionnement et à l'amélioration des systèmes et des infrastructures technologiques en place. Le démarrage de certains projets, prévu initialement en 2017-2018, a été remis en 2018-2019.

État d'avancement et coûts des principaux projets en ressources informationnelles au 31 mars 2018 (000 \$)

LISTE DES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES	AVANCEMENT (%)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES ^a 2017-2018	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES 2017-2018	COMMENTAIRES
Systèmes d'émission de permis spéciaux	76	953,0	763,1	L'écart s'explique par le fait que le coût des travaux a été moins élevé que prévu. Le projet a toutefois progressé comme prévu.
Migration du système de gestion des projets routiers	100	86,0	166,3	Bien que les dépenses soient supérieures à celles prévues en début d'année, le projet s'est terminé à l'intérieur du budget total autorisé.
Gestion de la maintenance des aéronefs	100	100,0	2,0	Le projet s'est terminé à un coût moindre que le coût autorisé, car l'acquisition de certaines licences s'est révélée non nécessaire.

a. Les ressources financières prévues comprennent les services internes et externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes, le cas échéant, inscrits à la Programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018. Les informations financières présentées se trouvent à la section « Projets » du Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles du Ministère.



3.6 / SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses travaux pour répondre aux standards d'accessibilité d'un site Web, d'un document téléchargeable et du multimédia dans un site Web. À ce sujet, il a accompli les réalisations décrites ci-dessous.

Implantation de standards d'accessibilité

- La diffusion de l'aide-mémoire pour la rédaction Web répondant aux critères de rédaction accessible;
- La création et la diffusion du guide Les documents pour le Web – optimiser le repérage et l'accessibilité;
- La tenue d'ateliers et de présentations sur la rédaction Web et sur les documents répondant aux critères d'accessibilité.

Site Web

- L'ajout de documents et de formulaires PDF accessibles au site Web du Ministère;
- L'amélioration des contenus afin qu'ils soient accessibles;
- La prise en compte de l'accessibilité dans toutes les mises à jour et modifications apportées au contenu ou à l'architecture du site Web du Ministère;

Certains documents, conçus avant l'application des standards sur l'accessibilité Web, ne peuvent être modifiés, compte tenu de leur caractère officiel.

Site intranet


Un travail de refonte de l'intranet a été entamé dans le cadre du chantier 8 (Accroître la mobilisation des personnes) du Plan de transformation organisationnelle. Une fois la refonte terminée, les pages et la structure de l'intranet seront conformes aux standards d'accessibilité Web. Il restera à travailler sur la conformité des documents. Le nombre très élevé de documents oblige à le faire dans un deuxième temps.

Sensibilisation et accompagnement du personnel

Le Ministère a affecté une ressource à l'accompagnement des producteurs de contenus pour le site Web. En 2017-2018, celle-ci a effectué plus de 40 interventions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des conseillers en communication et des répondants Internet.

Services offerts aux citoyens

Le Ministère offre un accompagnement personnalisé à tout usager du site Web qui en fait la demande. Celui-ci peut, par un simple appel téléphonique ou par courriel, soumettre une requête au Ministère et recevoir l'appui nécessaire.



Jean-François Soucy,
ingénieur à la Direction
des projets de la
Capitale-Nationale

> PARTIE 4

Autres exigences

4.1 / ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Accès aux documents

En 2017-2018, le Ministère a reçu 523 demandes d'accès à des documents formulées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il s'agit d'une diminution de 11 % par rapport au nombre de demandes enregistré l'année précédente.

Bilan concernant le traitement des dossiers d'accès aux documents au 31 mars 2018

STATUT DES DOSSIERS	NOMBRE DE DOSSIERS
Dossiers reçus en 2017-2018	523
Dossiers traités (reçus en 2017-2018)	505
Dossiers traités (reçus en 2016-2017) ^a	60
TOTAL DES DOSSIERS TRAITÉS	565

a. Au 1^{er} avril 2017, 60 dossiers reçus en 2016-2017 étaient en inventaire.

Le Ministère a traité 100 % des demandes d'accès reçues en 2017-2018 dans le délai fixé par la Loi sur l'accès, soit de 20 jours avec une possibilité de prolongation de 10 jours sur avis au requérant avant l'échéance du premier délai, dont 72 % de celles-ci ont été traitées à l'intérieur d'un délai de 20 jours.



Délais de réponse aux demandes traitées en 2017-2018

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATIONS
	Documents administratifs	Renseignements personnels	
De 0 à 20 jours	385	3	–
De 21 à 30 jours	151	1	–
31 jours et plus (le cas échéant)	25 ^a	–	–
TOTAL	561	4	–

a. Les 25 demandes traitées hors délai ont été reçues au cours de l'année financière 2016-2017.

Pour la même période, tous les documents ont pu être transmis au demandeur pour 48 % des demandes d'accès. Pour 17 % des demandes, l'information n'a été divulguée qu'en partie; pour 13 % des demandes, la transmission des documents a été refusée. Les motifs de refus généralement invoqués sont la confidentialité des renseignements financiers et techniques appartenant au Ministère ou des renseignements fournis par des tiers ainsi que des analyses, avis et recommandations utilisés dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Parmi les décisions rendues, aucun dossier n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et six dossiers ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Décisions rendues aux demandes traitées en 2017-2018

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	272	1	–	s. o.
Partiellement acceptée	94	2	–	9, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 31, 33, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 57, 59, 88, 137.1
Refusée (entièrement)	70	1	–	14, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 34, 37, 39, 53, 54, 56, 59, 88, 137.1
Autres	125	–	–	48

Diffusion de l'information et protection des renseignements personnels

Le Ministère s'est également conformé aux exigences législatives et réglementaires en diffusant de façon continue, dans son site Web, les documents et les renseignements prescrits par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Plus particulièrement, le Ministère diffuse, tous les trimestres, des renseignements sur les frais de déplacement et de fonction, les véhicules de fonction ainsi que les dépenses de formation et de participation à des colloques et congrès, de réception et d'accueil, de publicité et de promotion, de même que de télécommunications mobiles et de location des espaces qu'il occupe. Il diffuse, sauf exception, les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès accompagnés de la décision anonyme du responsable de l'accès aux documents.

Par ailleurs, le mandat et le fonctionnement du Comité ministériel sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information ont été révisés. Le Comité s'est doté d'une nouvelle charte constitutive et s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Une rencontre a été tenue avec le réseau des répondants en accès à l'information pour que la nouvelle Politique de divulgation de l'information, élaborée dans le cadre des travaux du chantier 5 (Renforcer l'éthique et la transparence) du Plan de transformation organisationnelle, leur soit présentée et pour que les règles en matière de diffusion et d'accès aux documents leur soient rappelées.

4.2 / ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 27 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, le Ministère a mis en place, en mars 2016, un mécanisme de révision piloté par un comité interne responsable d'élaborer un plan quinquennal de révision des règles et des normes qui ont un impact sur les entreprises ou qui les concernent. Les travaux liés à ce plan de révision 2016-2021, mis à jour annuellement en fonction de l'évolution des besoins du Ministère, prévoient la révision d'un total de 31 règles ainsi que de 13 normes techniques.

En 2017-2018, cinq règles du plan de révision ont été révisées par la modification de la Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions (projet de loi 165) :

- Prévision de certains cas pour lesquels l'obligation de signaler (exemple : drapeau rouge) l'excédent à l'arrière d'un véhicule lourd ne s'applique pas, ce qui permet l'allègement des exigences et l'harmonisation avec des administrations canadiennes et américaines.
- Amélioration du processus de délivrance de permis spéciaux autorisant la circulation d'un véhicule routier ou d'un ensemble de véhicules routiers, ce qui permet la simplification des procédures, l'élimination d'un palier de décision et l'amélioration de l'efficacité administrative.
- Clarification de la situation actuelle concernant les véhicules visés par l'obligation qu'ils soient munis de pneus d'hiver, ce qui permet la clarification du langage et de la documentation.
- Exemption de certaines dispositions législatives et réglementaires pour les véhicules lourds qui circulent sur des chemins privés lorsqu'ils traversent un chemin public, ce qui permet la simplification des opérations et l'allègement du fardeau réglementaire et administratif.
- Projet pilote relatif à la circulation d'autobus urbains sur des tronçons d'accotement d'autoroutes, ce qui permet l'autorisation de circulation sur certains tronçons d'accotement d'autoroutes en cas de congestion routière et l'amélioration de la qualité des services offerts.

Le Ministère a aussi procédé à la modification au Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac visant à rendre permanentes les mesures d'encadrement actuelles du camionnage en vrac.

Le Comité de gestion a également approuvé, le 6 mars 2018, la Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements³⁴ du Ministère. Cette politique ministérielle vient encadrer l'élaboration d'un cadre de référence en vue d'harmoniser, sur l'ensemble de son territoire, l'application des lois et des règlements sous la responsabilité du Ministère qui ont des impacts sur les entreprises ou qui les concernent.

4.3 / DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

En 2017-2018, en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, quatre signalements ont été déposés, dont trois ont été considérés comme recevables. Ces derniers étaient relatifs à de présumés manquements graves aux normes d'éthique et de déontologie. Pour l'un des signalements, il n'y a pas eu de suites en vertu du paragraphe 3 de l'article 22 de cette Loi parce qu'il ne s'agissait pas d'un acte pouvant être répréhensible.

Des travaux de vérification ont été effectués à l'égard des trois divulgations ayant été considérées comme étant recevables en collaboration avec le Protecteur du citoyen afin que l'on s'assure d'un traitement diligent. Il a été conclu à l'égard des trois allégations qu'il ne s'agissait pas de manquements graves aux normes d'éthique et de déontologie.

Aucune communication de renseignements en lien avec ces allégations n'a été effectuée au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout autre organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimander le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police ou un ordre professionnel en application du premier alinéa de l'article 23 de la Loi.

34. La Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements est disponible pour consultation sur le site Web du Ministère dans la section des politiques ministérielles.



4.4 / ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Pour contribuer à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, le Ministère s'est doté d'un quatrième Plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017-2020. Les objectifs sont, d'une part, liés aux enjeux, aux orientations et à certains axes du Plan stratégique 2017-2020 et, d'autre part, contribuent à renforcer la prise en compte des principes de développement durable, notamment celui d'équité et solidarité sociales, et ce, en concordance avec le Plan d'action de développement durable 2020 du Ministère.

Quelques réalisations du Ministère en 2017-2018 :

- Des rapports d'analyse de la mobilité urbaine différenciée selon les sexes ont été réalisés et compilés à partir des enquêtes origine-destination des régions de Québec (2001 et 2011), Montréal (2003 et 2013), Sherbrooke (2003 et 2012), Ottawa-Gatineau (2005 et 2011) et Trois-Rivières (2000 et 2011).
- Un Guide d'analyse de genre adapté au domaine des transports a été rédigé. Le Comité ministériel de la condition féminine a entrepris de finaliser une version écourtée en vue de la publier sur son site Web du Ministère.
- Le Comité ministériel de la condition féminine a été formé pour devenir l'équipe experte-conseil en accompagnement pour l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les projets ministériels.
- Une annexe technique sur l'analyse différenciée selon les sexes a été intégrée à la mise à jour du Guide de préparation des projets routiers.
- Pour la treizième fois, le Ministère a appuyé le concours Chapeau, les filles! et son volet Excelle Science par une participation annuelle de 6 000 dollars afin d'inciter les jeunes femmes à s'intéresser davantage au domaine des transports.

4.5 / EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La politique linguistique du Ministère est en voie de révision afin qu'elle satisfasse encore davantage aux exigences linguistiques, qui se traduisent dans l'usage de la langue française dans le milieu de travail. La mise à jour incombe au comité permanent de l'organisation, qui a tenu trois réunions au cours du dernier exercice financier. Il s'est donné comme principaux objectifs de prévenir les situations susceptibles de déroger à la Charte de la langue française, en plus de veiller à l'application de la politique.

Par ailleurs, de façon récurrente, les demandes d'avis linguistiques concernent les panneaux de signalisation, la langue d'affichage et la pertinence de traduire des documents en anglais. Certaines demandes ont été soumises dans le contexte des relations avec les communautés autochtones et de la tenue d'événements auxquels participent des organisations publiques ou internationales n'ayant pas le français comme langue officielle ou comme langue de travail.

Enfin, deux plaintes de nature linguistique ont été portées à l'attention du Ministère, l'une concernant un panneau d'arrêt bilingue et l'autre, la présence d'un anglicisme dans un dépliant ministériel non récent. Quant à la promotion du français comme langue de travail, deux capsules linguistiques ont été diffusées dans la section intranet « Le français au bureau ».

4.6 / POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

En vertu de la Politique de financement des services publics, les ministères et organismes sont tenus de rendre compte de la tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Le Ministère est responsable des revenus qu'il perçoit ainsi que des revenus des fonds spéciaux qui relèvent de sa responsabilité. La présente reddition de comptes concerne le Ministère, le Fonds des réseaux de transport terrestre, le Fonds de gestion de l'équipement roulant et le Fonds aérien.

Revenus des produits et services

- Les sommes les plus importantes recueillies par le Ministère proviennent des revenus perçus des usagers routiers par l'intermédiaire des immatriculations. Outre ceux-ci, le Ministère ne perçoit que peu de revenus de la vente de biens et services.
- La majeure partie des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre provient des revenus des droits d'immatriculation, des droits sur les permis de conduire et des revenus de la taxe sur les carburants. Les autres types de revenus du Fonds proviennent, des postes de péage de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30, des haltes routières ainsi que de la location des terrains et bâtisses. Les autres revenus proviennent de la vente ou de l'usage de matériel et de fournitures, d'aide technique et de soutien ainsi que de la vente de documents.
- Les revenus du Fonds de gestion de l'équipement roulant proviennent de la location de la machinerie, des équipements et autres, permettant d'assurer l'autofinancement de l'ensemble de ses activités.
- Le Fonds aérien finance ses services en refacturant les coûts de fonctionnement à ses partenaires pour l'extinction des feux et en faisant la location d'un dispositif d'entraînement de vol.

Produits et services qui ne sont pas tarifés

L'inventaire des produits et des services réalisé au Ministère dans le cadre de la Politique de financement des services publics a révélé que la majorité des produits et des services pouvant être tarifés le sont déjà.

Les tableaux suivants présentent les revenus qui relèvent de la responsabilité du Ministère, les coûts, le niveau de financement ainsi que la base de fixation et le mode d'indexation des tarifs.

Liste des revenus de tarification perçus, coûts et niveau de financement atteint en 2017-2018

	REVENUS (000 \$)	COÛTS (000 \$)	NIVEAU DE FINANCEMENT	
			ATTEINT	VISÉ
Ministère^a				
Droits et permis				
Droits et permis – Immatriculation ^b	35 678			
Vente de biens et services				
Terrains et bâtisses	–		Non applicable.	
Location de terrains, bâtisses et autres	838			
Divers	136			
TOTAL	36 652			
Fonds des réseaux de transport terrestre^a				
Droits et permis				
Droits et permis – Immatriculation ^{c, d}	914 054			
Conducteurs et chauffeurs (permis)	99 912			
Immatriculation (contribution au transport en commun) ^e	85 502			
Autres droits et permis	17			
Vente de biens et services				
Location de terrains, bâtisses et autres	1 497		Le Fonds des réseaux de transport terrestre doit s'autofinancer selon ses modalités de gestion.	
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	52			
Péage de l'autoroute 25 ^f	82 884			
Péage de l'autoroute 30 ^f	30 133			
Divers	84			
TOTAL	1 214 135			
Centre de gestion de l'équipement roulant				
Location de machinerie, équipements et autres	22 772		Le Centre de gestion de l'équipement roulant doit s'autofinancer selon l'entente de gestion.	
TOTAL	22 772			
Fonds aérien				
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	428			
Extinction de feux – Québec	26 154			
Extinction de feux – Entente avec le Canadian Interagency Forest Fire Centre	–		Le budget de dépenses du Fonds aérien est équilibré puisque les coûts de fonctionnement sont refacturés aux partenaires, à l'exception des revenus autonomes, qui peuvent générer un certain surplus.	
Extinction de feux – Entente hors Canada	827			
TOTAL	27 409			

- a. Les données financières reflètent la version préliminaire des états financiers au 31 mai 2018.
b. Inclut les permis spéciaux de circulation et les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées.
c. Exclut la portion des revenus des immatriculations prélevés sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée qui sont versés à la Société de financement des infrastructures locales du Québec et, pour une première année, inclut les redevances des services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile (Uber).
d. Inclut les revenus des véhicules hors route.
e. Cette contribution n'est pas un tarif au sens de la Loi sur l'administration financière (RLRQ c A-6.001) et n'a donc pas à être soumise à l'indexation.
f. Inclut la part versée au partenaire.

Base de tarification et d'indexation

	MÉTHODE DE FIXATION DES TARIFS		MODE D'INDEXATION DES TARIFS	
	Base	Date	Base	Date
Ministère				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	2017
Terrains et bâtisses	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Location de terrains, bâtisses et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Droits et permis – Immatriculation	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	2017
Conducteurs et chauffeurs (permis)	Données administratives	1991	Indice des prix à la consommation	2017
Immatriculation (contribution au transport en commun)	Données administratives	1991	–	–
Location de terrains, bâtisses et autres	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Revenus des haltes routières (hors partenariat public-privé)	Prix du marché	Continu	Prix du marché	Continu
Péage de l'autoroute 25	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Péage de l'autoroute 30	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	Continu
Centre de gestion de l'équipement roulant				
Location de machinerie, équipements et autres	Prix du marché	Continu	Indice des prix à la consommation	2014
Fonds aérien				
Location d'un dispositif d'entraînement de vol	Prix du marché	2014	Prix du marché	2018
Extinction de feux – Québec	Coût des services	Continu	Coûts réels	2018
Extinction de feux – Entente avec le Canadian Interagency Forest Fire Centre	Coût des services Prix du marché	2015	Indice des prix à la consommation du Canada	2018
Extinction de feux – Entente hors Canada	Coût des services	2015	Indice des prix à la consommation de la Californie	2018



CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	97
DÉCLARATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	98
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DE KPMG, S.R.L./S.E.N.C.R.L.	99
QUELQUES RÉSULTATS EN UN COUP D'ŒIL	100
FAITS SAILLANTS	101
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	102
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2017-2018	103
Enjeu 1 La satisfaction des clients au centre des actions de l'organisation – assurer la satisfaction de la clientèle en adoptant des pratiques d'affaires rigoureuses	106
Enjeu 2 Une organisation performante par l'expertise de son personnel.	110
Enjeu 3 Une organisation performante par l'engagement de son personnel.....	113
RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	115
STRUCTURE DE L'ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES	117
ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI	119
PROFIL DE LA CLIENTÈLE 2017-2018 POUR CHACUN DES PRODUITS ET SERVICES	121
PROFIL DU PARC DE VÉHICULES	125
ACQUISITIONS ET VENTES DE VÉHICULES	126
ÉTATS FINANCIERS 2017-2018 DU FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT	127
Rapport de l'auditeur indépendant	127
Résultats et excédent	129
Situation financière	130
Variation de la dette nette	131
Flux de trésorerie	132
Notes complémentaires	133



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), unité autonome de service rattachée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, est un partenaire privilégié reconnu et recherché en matière de gestionnaire de parc de véhicules auprès des ministères et des organismes publics.

À la lumière des résultats présentés, le CGER a mis en œuvre son Plan stratégique 2017-2020 au cœur duquel il place sa clientèle sans cesse grandissante depuis plus de vingt ans. C'est dans cette perspective que le CGER est en voie d'atteindre ses objectifs fixés. Toujours dans le but de proposer les meilleurs produits et services à sa clientèle, l'offre a été améliorée; en matière d'électrification des transports et d'innovations technologiques, le CGER a élargi sa gamme de produits offerts.

Au chapitre de sa performance organisationnelle, le CGER a consacré des efforts soutenus à la mobilisation de ses effectifs, assurant ainsi la continuité de ses activités et la poursuite des améliorations de ses pratiques d'affaires.

En 2017-2018, forte des résultats d'un sondage sur la mobilisation des personnes, l'équipe de direction a entériné divers plans d'action afin de se doter d'un milieu de travail sécuritaire, sain et stimulant pour l'ensemble du personnel.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier le personnel de son engagement à offrir des services de qualité et de son dévouement à réaliser la mission du CGER.

Le directeur général du Centre de gestion de l'équipement roulant,

Original signé

RICHARD DIONNE

Québec, novembre 2018

DÉCLARATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce document constitue le 21^e rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER). Les résultats, l'information et les états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant qui y sont présentés relèvent de la responsabilité du directeur général, du directeur général adjoint de l'exploitation et des services à la clientèle, de la directrice du soutien à la gestion ainsi que du directeur de l'expertise, de l'ingénierie et des acquisitions. Ces derniers sont donc tous cosignataires de cette déclaration. Leur responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées dans le rapport ainsi que sur la reddition de comptes annuelle quant aux résultats attendus et convenus dans le *Plan d'action opérationnel 2017-2018*.

La direction générale du CGER a maintenu, tout au long de l'année 2017-2018, des systèmes d'information et des mesures de contrôle destinés à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans l'entente de gestion et dans le plan d'action opérationnel.

De plus, la firme KPMG s'est assurée du caractère plausible et de la cohérence de l'information présentée dans le présent rapport, sauf pour ce qui est de la section sur les états financiers 2017-2018. Au terme de sa mission d'examen, elle a produit un rapport de validation.

À notre avis, les données présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Original signé

RICHARD DIONNE
Directeur général

Original signé

CARL GAUTHIER
Directeur général adjoint
de l'exploitation et des services à la clientèle

Original signé

MARC-ANDRÉ BOIS, ingénieur
Directeur de l'expertise,
de l'ingénierie et des acquisitions

Original signé

CÉLINE ROUTHIER
Directrice du soutien à la gestion



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DES PROFESSIONNELS DE KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Monsieur le Sous-ministre,

À la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports, nous avons effectué l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion («RAG») du Centre de gestion de l'équipement roulant («CGER») pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant. Le RAG a été préparé par la direction générale conformément aux objectifs et engagements établis dans l'entente de gestion et le plan d'action opérationnel 2017-2018.

Responsabilité de la direction générale à l'égard du rapport annuel de gestion

Le direction générale est responsable de la préparation du RAG conformément aux objectifs et engagements établis dans l'entente de gestion et le plan d'action opérationnel 2017-2018, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des données exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des professionnels en exercice


Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le RAG ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen des données et explications présentées dans le RAG conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celle mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces données.

Conclusion

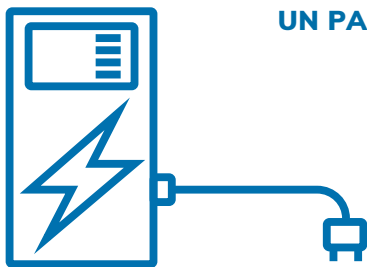
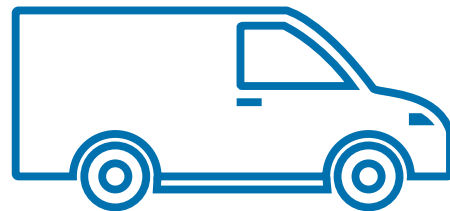
Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, les indicateurs, les explications et l'information contenus dans le rapport annuel du CGER, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant, pour l'exercice clos le 31 mars 2018, ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.



Le 2 octobre 2018
Québec, Canada

QUELQUES RÉSULTATS EN UN COUP D'ŒIL

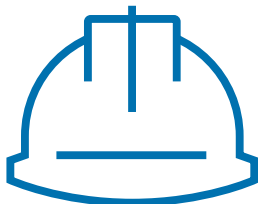
10 387 VÉHICULES ET
ÉQUIPEMENTS CONNEXES :
8 812 APPARTENANT AU CGER
1 575 ENTRETENUS ET RÉPARÉS
selon une tarification horaire



UN PARC DE **679** VÉHICULES ÉLECTRIQUES
ET HYBRIDES RECHARGEABLES



UN RÉSEAU DE **60** ATELIERS DE MÉCANIQUE
répartis sur l'ensemble
du territoire québécois



393 EMPLOYÉS,
DONT

267 OUVRIERS

127 CLIENTS
pour la location clés en main



FAITS SAILLANTS

GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ 2017 LE CGER – LAURÉAT D'UN GRAND PRIX DANS LA CATÉGORIE ORGANISME PUBLIC

Le 16 novembre 2017 avait lieu la cérémonie de remise des Grands Prix québécois de la qualité dans le cadre du Salon sur les meilleures pratiques d'affaires. Grâce à son esprit d'entreprise, le CGER a démontré qu'il est non seulement capable de dépasser les attentes de sa clientèle, mais qu'il sait innover dans son domaine d'affaires. Le CGER s'est vu remettre un Grand Prix, c'est-à-dire la plus grande reconnaissance parmi quatre catégories de prix, avec des résultats considérés comme tout à fait remarquables par le jury de sélection. À ce jour, peu d'organismes publics ont reçu une telle mention. Fort de l'expertise et de l'engagement de ses employés, le CGER est fier de faire partie de cette élite.



Marc Lacroix, sous-ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Paul-Yvan Deschênes, directeur général du CGER de septembre 2008 à juin 2017 et Richard Dionne, directeur général du CGER depuis juin 2017 lors de la réception du Grand Prix québécois de la qualité entourés de l'équipe de travail responsable de l'élaboration du dossier de candidature du CGER.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

À l'automne 2015, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a fait connaître son nouveau *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020* qui confie au CGER le mandat d'électrification du parc automobile gouvernemental avec un objectif d'intégrer 1 000 véhicules électriques à la flotte gouvernementale au 31 décembre 2020. Au 31 mars 2018, le CGER compte un inventaire de 569 véhicules électriques ou hybrides rechargeables, soit un des plus grands inventaires de ce type de véhicules au Canada, et il est en bonne voie de réaliser son objectif de 600 véhicules électriques ou hybrides rechargeables au 31 décembre 2018.

INTÉGRATION DE LA FLOTTE GOUVERNEMENTALE DE VÉHICULES AU CGER

Depuis l'automne 2017, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) participe, avec la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au processus de révision de programmes tel qu'il l'a été souhaité par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). C'est en collaboration avec les personnes ressources du SCT que des rencontres de travail se sont tenues au cours des derniers mois pour la préparation de ce dossier. La phase 1 de ce processus se finalisera par le dépôt du diagnostic de rendement d'un programme. Ce mandat stratégique s'étendra sur une période de près de deux ans et il a pour objectif d'analyser les possibilités que soit intégrée au sein du CGER la gestion de parc de matériel roulant de l'ensemble des ministères et organismes.

AMÉLIORATION CONTINUE

L'année 2017-2018 a été marquée par un effort additionnel consacré au dossier de l'amélioration continue. Dans la foulée des travaux entrepris par le comité directeur nouvellement créé au cours de la dernière année, la Politique sur l'amélioration continue a été élaborée et adoptée au comité de gestion en décembre 2017. Parmi les démarches envisagées en 2018, une formation sera offerte à l'ensemble des gestionnaires du CGER.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) est la première unité autonome de service créée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Mission

La mission du CGER est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Vision

La vision est d'être reconnu comme la référence en gestion de parc de véhicules et d'équipements connexes au Québec et d'être un partenaire recherché en la matière.

Valeurs

Le CGER s'est doté de quatre valeurs organisationnelles : la gestion intègre, la satisfaction de la clientèle, la responsabilisation des employés et l'esprit d'entreprise.



RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2017-2018

Dans son *Plan d'action opérationnel 2017-2018*, le CGER s'est fixé 22 indicateurs liés à 12 axes d'intervention et à 5 orientations.

Le niveau d'atteinte des cibles est illustré par les symboles suivants :

✓ Cible atteinte ↗ Progresse bien ⚠ À surveiller

Synthèse des résultats obtenus pour les indicateurs

ENJEU 1 La satisfaction des clients au centre des actions de l'organisation – Assurer la satisfaction de la clientèle en adoptant des pratiques d'affaires rigoureuses

Orientation 1

Assurer la qualité des services offerts et la satisfaction des clients sur l'ensemble du territoire

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
AXE 1 / Les meilleures pratiques de prestation de services de qualité					
1. Établir ou revoir des processus standards d'ateliers	Nombre de processus standardisés par année	1	2	↗	106
2. Aucun pour 2017-2018		-	-	-	107
3. Implanter une activité d'amélioration continue dans les ateliers de mécanique	Nombre de projets implantés par année	1	5	⚠	107
AXE 2 / Une clientèle satisfaite					
4. Aucun pour 2017-2018		-	-	-	107
5. Développer un outil de coordination en fonction des besoins des clients	Nombre d'ateliers disposant d'une planification coordonnée	52	20 par année	✓	107

Orientation 2

Offrir des services au meilleur coût possible

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
AXE 3 / Un contrôle des coûts et de la performance					
6. Maintenir le niveau d'autofinancement	Pourcentage d'autofinancement	105,81 %	100 %	✓	108
7. Contrôler les coûts d'exploitation	Contrôle des coûts par UP	2,12 % inférieur à l'IPC	Inférieur à l'IPC	✓	108
8. Développer des indicateurs de performance opérationnelle	Nombre d'indicateurs de performance implantés	2	2 par année	✓	108
9. Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique égal ou supérieur à la norme reconnue en Amérique du Nord	Pourcentage de productivité des ateliers de mécanique	82,7 %	80 %	✓	109
AXE 4 / Une optimisation des processus					
10. Optimiser la gestion globale du parc	Maintien de l'âge moyen optimal du parc	5 %	Dépassement maximum de 10 % de l'âge moyen optimal	✓	109
	Ratio d'entretiens préventifs versus entretiens curatifs	Élaboration d'une méthode en cours	Élaborer une méthode de calcul	➔	109
AXE 5 / Une tarification actualisée					
11. Maintenir les taux de location des véhicules légers inférieurs à ceux offerts aux ministères et organismes	Pourcentage d'écart entre les taux de location des véhicules légers du CGER et ceux du répertoire des loueurs du CSPQ	31 % inférieur	30 % inférieur	✓	109
	Élaboration et dépôt d'une politique de tarification	Élaboration d'une politique en cours	31 mars 2018	➔	109

Orientation 3

S'assurer du développement stratégique des affaires

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
AXE 6 / Un développement stratégique des affaires					
12. Développer la clientèle en accord avec les orientations gouvernementales et les objectifs d'optimisation du CGER ^a	Augmentation des revenus excluant ceux provenant de l'indexation et du carburant	2,3 M\$	1,2 M\$	✓	110
	Examen stratégique de programme – intégration de la flotte gouvernementale	Première étape de l'examen stratégique de programme complétée	Mise en examen du programme – Planification de la mise en œuvre	➔	110

a. Conditionnel à l'octroi des ressources nécessaires.



ENJEU 2 Une organisation performante par l'expertise de son personnel

Orientation 4

Demeurer à l'avant-garde de l'évolution de l'industrie et faire rayonner l'expertise du CGER

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
AXE 7 / Une reconnaissance dans son domaine d'activités					
13. Faire rayonner l'expertise du CGER	Nombre d'activités de visibilité par année	6	4	✓	110
14. Être actifs dans les différentes associations ou groupes d'intérêts communs de l'industrie	Nombre d'associations pour lesquelles le CGER détient un statut de membre	5	3 par année	✓	111
AXE 8 / Le maintien de la veille technologique					
15. Analyser ou intégrer quatre innovations dans le domaine des véhicules	Analyse ou intégration de quatre innovations dans le domaine des véhicules	4	4	✓	111
16. Électrifier de façon progressive le parc de véhicules légers des ministères et organismes publics, incluant les réseaux de la santé et de l'éducation	Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables qui ont fait l'objet d'une entente de location ou mis en service ^a	569	500	✓	112
AXE 9 / Les meilleures pratiques en gestion de parc de véhicules					
17. Optimiser la gestion du parc de véhicules excédentaires	Optimisation de la valeur de revente	89,72 %	≥ 85 % de la valeur comptable nette	✓	112
18. Aucun pour 2017-2018		-	-	✓	113
AXE 10 / Un développement en continu des compétences					
19. Mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	3,18 %	2,5 %	✓	113

a. Au 31 décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2017. La cible du MTMDET est de 1 000 véhicules au 31 décembre 2020.

ENJEU 3 Une organisation performante par l'engagement de son personnel

Orientation 5

S'assurer d'une main-d'oeuvre stable et mobilisée

OBJECTIF	INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE	PAGE
AXE 11 / Une planification des effectifs					
20. Maintenir une planification des ressources humaines	Identification des besoins par catégorie de postes	Planification réalisée	Révision annuelle	✓	113
21. Maintenir un plan de relève en gestion	Nombre de personnes aptes au remplacement	Entre 2 et 6 personnes aptes au remplacement par niveau d'encadrement	Au moins 2 personnes par niveau d'encadrement	✓	113
AXE 12 / Un personnel mobilisé					
22. Offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant	Indice de mobilisation et mesures d'amélioration mises en place	Sondage réalisé par le Ministère	Réalisation d'un sondage	✓	114

ENJEU 1

LA SATISFACTION DES CLIENTS AU CENTRE DES ACTIONS DE L'ORGANISATION – ASSURER LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE EN ADOPTANT DES PRATIQUES D'AFFAIRES RIGOUREUSES

ORIENTATION 1

Assurer la qualité des services offerts et la satisfaction des clients sur l'ensemble du territoire

AXE 1 / Les meilleures pratiques de prestation de service de qualité

► Objectif 1 Établir ou revoir des processus standards d'ateliers

Le CGER uniformise ses pratiques pour permettre d'économiser sur le plan des ressources et fournir un comparatif entre ateliers.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de processus standardisés par année	1	2	➡



Changement de configuration des camions de déneigement

Des modèles de bons de travail de changement de configuration sont en essai. L'utilisation du document par l'ensemble des ateliers permettra d'obtenir, à l'aide d'un sondage, l'appréciation de la qualité de l'outil de support. Les systèmes de gestion de flotte dégageront des statistiques en temps réel quant aux intervalles requis pour réaliser l'opération, et ce, dans l'ensemble du réseau.

Changement de pneus et liste standardisée d'inventaire de pneus

Le processus relatif au changement de pneus et au maintien d'inventaire est élaboré, mais n'est toujours pas à l'essai. Le déploiement d'une période d'essai est prévu dans la prochaine année financière.

► Objectif 2 **Aucun pour 2017-2018**

► Objectif 3 **Implanter une activité d'amélioration continue dans les ateliers de mécanique**

La réorganisation du travail, basée sur la méthode Kaizen, améliore l'efficacité et l'efficacité du service d'entretien et de réparation des véhicules et réduit les coûts d'exploitation.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre d'ateliers disposant d'une planification coordonnée	1	5	⚠

Un projet Kaizen a été réalisé à l'atelier d'Anjou au cours de l'année financière 2017-2018 et des projets ont débuté dans les ateliers de Sainte-Anne-des-Monts, de Chibougamau et de Charny. Des démarches ont été entreprises auprès de la Société québécoise des infrastructures pour la poursuite de ces projets qui devraient se finaliser en 2018-2019.



Le CGER est une organisation qui souhaite constamment s'améliorer. Pour ce faire, il demeure à l'affût de façons de faire efficaces afin d'offrir un environnement de travail agréable, sécuritaire et, par le fait même, productif à ses employés. Voici un exemple d'un 5S réalisé à l'atelier d'Anjou.

AXE 2 / Une clientèle satisfaite

► Objectif 4 **Aucun pour 2017-2018**

► Objectif 5 **Développer un outil de coordination en fonction des besoins des clients**

Le CGER établit une séquence de prise en charge permettant une meilleure planification pour les besoins de la clientèle. Il répartit la charge de travail selon les ressources en place tout en conservant une flexibilité suffisante pour pallier les urgences.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre d'ateliers disposant d'une planification coordonnée	52	20 par année	✓

La méthode ainsi que les moyens utilisés pour assurer la planification varient d'un atelier à un autre.



ORIENTATION 2

Offrir des services au meilleur coût possible

AXE 3 / Un contrôle des coûts et de la performance

► Objectif 6 Maintenir le niveau d'autofinancement

Le maintien du niveau d'autofinancement permet de mesurer la performance du CGER concernant son efficacité et sa rentabilité en comparant les revenus totaux (avant la remise effectuée au MTMDET) avec les dépenses totales.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Pourcentage d'autofinancement	105,81 %	100 %	✓

Détail du calcul du pourcentage d'autofinancement

Revenus totaux ^a	121 531 312 \$
Dépenses totales	114 862 001 \$
Bénéfice net	6 669 311 \$
Pourcentage d'autofinancement	105,81 %

a. Excluant la remise de 5,2 M\$ au MTMDET.

► Objectif 7 Contrôler les coûts d'exploitation

Le contrôle des coûts d'exploitation permet de mesurer la performance du CGER en comparant la variation des coûts d'exploitation par unité pondérée (UP) avec l'indice des prix à la consommation (IPC global Canada).

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Contrôle des coûts par UP ^a	2,12 % inférieur à l'IPC	Inférieur à l'IPC	✓

a. Unité de mesure permettant de ramener sur une base comparable les coûts concernant l'entretien de véhicules et d'équipements différents.

Détail du calcul du contrôle des coûts par UP

Variation des coûts d'exploitation :	0,18 %
IPC (global Canada) :	2,3 %
Résultat :	2,12 % inférieur à l'IPC

► Objectif 8 Développer des indicateurs de performance opérationnelle

Le CGER motive le comportement menant à l'amélioration continue de la productivité, de la qualité et de la rapidité du service, de la satisfaction du client, à la réduction des pertes de temps, des erreurs et des coûts.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre d'indicateurs de performance implantés	2	2 par année	✓

Au cours de l'exercice 2017-2018, deux nouveaux indicateurs de performance opérationnelle ont été introduits, à savoir :

- **Indicateur 1** : Suivi de la planification et de la réalisation des travaux de montage saisonnier.
- **Indicateur 2** : Suivi du respect des entretiens préventifs pour les véhicules non soumis aux exigences de la SAAQ (autres que PEVL).

Les outils de suivi ont été développés et implantés, et un indicateur sera intégré au tableau de bord de l'organisation.

► Objectif 9 **Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique égal ou supérieur à la norme reconnue en Amérique du Nord**

Le taux de productivité permet de mesurer la performance et l'efficacité du travail effectué dans les ateliers de mécanique du CGER en le comparant au taux standard de 80 % recommandé par la NAFA (National Association of Fleet Administrators) qui regroupe de nombreux gestionnaires de parcs de véhicules nord-américains.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Pourcentage de productivité des ateliers de mécanique	82,7 %	80 %	✓

AXE 4 / Une optimisation des processus

► Objectif 10 **Optimiser la gestion globale du parc**

Le CGER maintient un inventaire de véhicules qui respecte les critères de performance quant à l'âge moyen tel qu'établi par le modèle économique.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Maintien de l'âge moyen optimal du parc	5 %	Dépassement maximum de 10 % de l'âge moyen optimal	✓
Ratio d'entretiens préventifs versus entretiens curatifs	Élaboration de la méthode en cours	Élaborer une méthode de calcul	➔

AXE 5 / Une tarification actualisée

► Objectif 11 **Maintenir les taux de location des véhicules légers inférieurs à ceux offerts aux ministères et organismes**

Le CGER assure que l'offre comporte des taux de location mensuels significativement inférieurs à l'offre des locateurs privés.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Pourcentage d'écart entre les taux de location des véhicules légers du CGER et ceux du répertoire des loueurs du CSPQ	31 % inférieur	30 % inférieur	✓
Élaboration et dépôt d'une politique de tarification	Élaboration d'une politique en cours	31 mars 2018	➔

ORIENTATION 3

S'assurer du développement stratégique des affaires

AXE 6 / Un développement stratégique des affaires

► Objectif 12 Développer la clientèle en accord avec les orientations gouvernementales et les objectifs d'optimisation du CGER³⁵

Le marché potentiel est analysé pour recruter et intégrer de nouvelles clientèles ayant une forte valeur ajoutée pour le CGER.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Augmentation des revenus excluant ceux provenant de l'indexation et du carburant	2,3 M\$	1,2 M\$	✓
Examen stratégique de programme – intégration de la flotte gouvernementale ^a	Première étape de l'examen stratégique de programme complétée	Mise en examen du programme – Planification de la mise en œuvre	➡

a. Consulter la section Faits saillants pour plus d'explications à ce sujet.

ENJEU 2

UNE ORGANISATION PERFORMANTE PAR L'EXPERTISE DE SON PERSONNEL

ORIENTATION 4

Demeurer à l'avant-garde de l'évolution de l'industrie et faire rayonner l'expertise du CGER

AXE 7 / Une reconnaissance dans son domaine d'activité

► Objectif 13 Faire rayonner l'expertise du CGER

L'ambition du CGER est d'être la référence en gestion de parc de véhicules publics. Il se doit de demeurer à l'avant-garde de l'évolution de l'industrie en partageant ses connaissances et son expertise à l'ensemble de l'industrie et de sa clientèle.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre d'activités de visibilité par année	6	4	✓

35. Conditionnel à l'octroi des ressources nécessaires.



Les activités réalisées :

- Conférence à l'AQTr le 4 avril 2017 : Introduction de véhicules électriques dans un parc de véhicules publics.
- Conférence au Colloque Multi Énergies de l'AGPI les 19 et 20 avril 2017 : Véhicules électriques et bornes de recharge.
- Reportage dans l'édition de mai 2017 du Journal Constructo sur le camion Red Boom.
- Activité publique avec GM pour la livraison de la première Chevrolet Bolt dans un parc de véhicules au Québec le 5 mai 2017.
- Activité publique avec Chrysler pour la livraison de la première Pacifica hybride dans un parc de véhicules au Canada le 17 mai 2017.
- Participation à l'annonce administrative du ministère de la Sécurité publique à propos de nouveaux fourgons cellulaires le 29 mai 2017.

▶ Objectif 14 Être actifs dans les différentes associations ou groupes d'intérêts communs de l'industrie

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre d'associations pour lesquelles le CGER détient un statut de membre	5	3 par année	✓

- NAFA – Association nationale administrateur de flotte
- MQQ – Mouvement québécois de la qualité
- MEC – Mobilité Électrique Canada
- CTCQ – Comité technique de camionnage
- PIT – Performance Innovation Transport

AXE 8 / Le maintien de la veille technologique

▶ Objectif 15 Analyser ou intégrer quatre innovations dans le domaine des véhicules

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Analyse ou intégration de quatre innovations dans le domaine des véhicules	4	4	✓

1. Alarme de recul à large bande

Ce nouveau type d'alarme de recul produit un son distinctif qui se propage de manière plus homogène qu'une alarme de recul standard, permettant de localiser plus rapidement la source de danger. Conforme à la norme SAE J994, ce type d'alarme de recul peut ajuster son intensité sonore en fonction du bruit ambiant et elle devient ainsi beaucoup moins dérangeante pour les citoyens à proximité. Il est installé sur tous les camions de déneigement neufs depuis cette année et sera intégré graduellement pour les autres catégories.

2. Caméras pour vision arrière et latérale

Le CGER a procédé à l'acquisition de caméras latérales et arrières visant à équiper l'ensemble des camions de déneigement et des chargeuses utilisés par le MTMDET. Ces caméras, spécialement conçues pour l'utilisation sur ce type de véhicule, sont munies de caractéristiques telles que : éclairage de nuit, haute définition, lentille chauffante et complètement étanche. Permettant d'améliorer la vision latérale et arrière des camions de déneigement et la vision arrière des chargeuses, l'installation de ce type de caméra vise à améliorer la sécurité des usagers de la route.

3. Module de contrôle électronique de stabilité pour véhicule lourd

Tout récemment disponible pour les camions lourds de chantiers, le contrôle électronique de la stabilité est un système d'évitement de collisions qui aide à conserver la maîtrise du véhicule lors d'une manœuvre d'urgence, notamment lors de manœuvres brusques pour éviter un obstacle. Cet élément de sécurité additionnel est actuellement exigé, lorsqu'il est disponible, pour l'ensemble des camions neufs commandés.

4. Fardier à structure en acier galvanisé à chaud

Remplaçant avantageusement un système de peinture standard, l'acier galvanisé à chaud permet d'augmenter la durée de vie des équipements de manière significative, évitant ainsi d'avoir à reconditionner des équipements dans leur vie utile. Le CGER exige maintenant ce type de revêtement pour les fardiers et certaines remorques de plus petite capacité.

► Objectif 16 Électrifier de façon progressive le parc de véhicules légers des ministères et organismes publics, incluant les réseaux de la santé et de l'éducation

Le CGER compte un inventaire de 679 véhicules électriques et hybrides rechargeables. De ce nombre, 569 sont en service dans les ministères et organismes et 35 le sont dans les villes et municipalités.

Le CGER joue un rôle d'expert-conseil auprès des clients pour le choix du véhicule et dans l'installation de leurs bornes de recharge.



Véhicule hybride rechargeable

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables qui ont fait l'objet d'une entente de location ou mis en service ^a	569	500	✓

a. Au 31 décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2017. La cible du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 (PAET 2015-2020) pour la mesure exemplarité de l'état est de 1 000 véhicules au 31 décembre 2020.

AXE 9 / Les meilleures pratiques en gestion de parc de véhicules

► Objectif 17 Optimiser la gestion du parc de véhicules excédentaires

Une gestion proactive et financièrement responsable des véhicules excédentaires est assurée en les disposant au bon moment, au bon endroit, par les meilleurs moyens et dans les conditions les plus propices à la vente.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Optimisation de la valeur de revente	89,72 %	≥ 85 % de la valeur comptable nette	✓

► Objectif 18 **Aucun pour 2017-2018**

AXE 10 / Un développement en continu des compétences

► Objectif 19 **Mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines**

Le CGER dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente afin de maintenir l'expertise de l'organisation et développer ces compétences en continu compte tenu de la concurrence et de l'évolution rapide et constante des technologies.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	3,18 %	2,5 %	✓

ENJEU 3

UNE ORGANISATION PERFORMANTE PAR L'ENGAGEMENT DE SON PERSONNEL

ORIENTATION 5

S'assurer d'une main-d'œuvre stable et mobilisée

AXE 11 / Une planification des effectifs

► Objectif 20 **Maintenir une planification des ressources humaines**

Les besoins actuels et futurs d'effectifs requis sont analysés, en fonction de la vulnérabilité des emplois, des connaissances et du savoir-faire ainsi que de l'évolution de la clientèle.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Identification des besoins par catégorie de postes	Planification réalisée	Révision annuelle	✓

► Objectif 21 **Maintenir un plan de relève en gestion**

L'expertise du personnel d'expérience est transférée en permettant aux employés d'acquérir des connaissances nécessaires pour accomplir les responsabilités d'encadrement. La main-d'œuvre qualifiée et compétente est formée et l'expertise organisationnelle est conservée.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Nombre de personnes aptes au remplacement	Entre 2 et 6 personnes aptes au remplacement par niveau d'encadrement	Au moins 2 personnes par niveau d'encadrement	✓

Axe 12 / Un personnel mobilisé

► Objectif 22 Offrir un milieu de travail attrayant et mobilisant

Le Ministère souhaite offrir un milieu de travail mobilisateur, propice à l'épanouissement professionnel, qui favorise la santé et le mieux-être du personnel. C'est dans la poursuite de cet objectif qu'un sondage Entreprise en santé a été réalisé auprès de l'ensemble du personnel afin de mesurer les conditions de mobilisation des employés ainsi que leurs perceptions individuelles et collectives.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2017-2018	CIBLE 2017-2018	DEGRÉ D'ATTEINTE
Indice de mobilisation et mesures d'amélioration mises en place	Sondage réalisé par le Ministère	Réalisation d'un sondage	✓

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

ENGAGEMENT 1

Offrir au client un service de qualité dans tous les ateliers de mécanique. Pour ce faire, répondre au client de façon courtoise et entretenir ou réparer son véhicule dans les délais convenus.

Qualité du service

NOMBRE TOTAL DE RÉPARATIONS ET D'ENTRETIENS	PLAINTES ENREGISTRÉES CONCERNANT LE SERVICE EN ATELIER ^a	RÉSULTAT (%)
74 393	7	99,9 %

a. Les plaintes retenues sont celles directement reliées à la qualité des services offerts, entre autres, le comportement du personnel, les explications reçues du personnel des ateliers de mécanique, le respect des périodes de rendez-vous, etc.

ENGAGEMENT 2

Fournir au client un véhicule conforme à ses besoins

Conformité des véhicules

	LOURDS	LÉGERS	TOTAL
Nombre total de véhicules livrés ^a	145	760	905
Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date convenue avec le client ^b	90	680	770
Pourcentage de conformité (%)	62,1 %	89,5 %	85,1 %

a. Exclut les véhicules non assignés à un client en particulier lors de la commande et exclut également les équipements connexes.

b. Inclut les prêts de véhicules et les véhicules maintenus en état de fonctionnement en attendant ceux en commande.

Les 905 véhicules livrés en 2017-2018 étaient conformes aux spécifications, mais 135 n'ont pas été livrés à la date convenue. Il est important de noter que le CGER ne contrôle pas toutes les étapes relatives à l'achat et à la livraison des véhicules légers. Il n'est pas responsable de la gestion de l'acquisition de ces véhicules et il doit également composer avec les délais de livraison des fabricants.

Aucun véhicule non conforme ne l'était en raison du non-respect de l'ensemble des spécifications requises par le client. Prendre note que les livraisons annuelles des véhicules en location de type court terme sont incluses dans le présent calcul.



ENGAGEMENT 3

Fournir un service d'assistance routière, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, concernant un véhicule ou un équipement loué au CGER, et ce, par l'entremise de la ligne 1 888 314-CGER

Nombre de dépannages et de plaintes enregistrées

NOMBRE TOTAL DE DÉPANNAGES	PLAINTES ENREGISTRÉES CONCERNANT CE SERVICE	RÉSULTAT (%)
3 165	1	99,9 %

ENGAGEMENT 4

Retourner un appel dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception d'une plainte formulée verbalement.

Envoyer un accusé de réception dans les 10 jours ouvrables dans le cas d'une plainte écrite. Dans les deux cas, indiquer le nom d'une personne-ressource et le délai prévu pour le traitement de la plainte.

Nombre de plaintes pour lesquelles l'accusé de réception a été envoyé dans les délais prévus

TYPE DE PLAINTÉ	NOMBRE TOTAL DE PLAINTES	PLAINTES POUR LESQUELLES L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION A ÉTÉ ENVOYÉ DANS LES DÉLAIS PRÉVUS	RÉSULTAT (%)
Plainte verbale	2	2	100 %
Plainte écrite	9	9	100 %



STRUCTURE DE L'ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

Le CGER est composé d'un centre administratif situé à Québec et de 60 ateliers de mécanique répartis dans 13 zones d'exploitation régionale. La clientèle peut donc bénéficier des services du CGER partout au Québec. La carte des régions où le CGER offre ses services se trouve à la rubrique « Ateliers de mécanique » de son site Web au www.cger.transports.gouv.qc.ca.

Au 31 mars 2018, l'organisation comptait 393 employés, dont 267 ouvriers. Le personnel du centre administratif et des bureaux régionaux est formé de gestionnaires, de professionnels, dont les ingénieurs et les conseillers à la clientèle, ainsi que d'employés de bureau.



Le CGER compte 13 zones d'exploitation régionale ainsi que 60 ateliers de mécanique répartis sur tout le territoire québécois. On voit ici l'équipe de l'atelier de New Carlisle.

Effectif du CGER par catégorie d'emploi et selon le statut au 31 mars

CATÉGORIE D'EMPLOI	PERMANENT		OCCASIONNEL		TOTAL		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Cadres	29	27	0	0	29	27	7,38	6,87
Professionnels	29	30	2	2	31	32	7,89	8,14
Fonctionnaires	53	40	13	23	66	63	16,79	16,03
Ouvriers	175	130	92	141	267	271	67,94	68,96
TOTAL	286	227	107	166	393	393	100,00	100,00
Pourcentage (%)	72,77	57,76	27,23	42,24	100,00	100,00		

Effectif du CGER par unité administrative au 31 mars

UNITÉ ADMINISTRATIVE	TOTAL	
	2018	2017
Direction générale	4	5
Direction du soutien à la gestion	29	32
Direction de l'expertise, de l'ingénierie et des acquisitions	22	21
Direction générale adjointe de l'exploitation et des services à la clientèle	12	10
→ Direction régionale de Québec et de l'Est	15	6
– Zone de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21	23
– Zone du Bas-Saint-Laurent	20	-
– Zone de la Chaudière-Appalaches	12	-
– Zone du Bas-Saint-Laurent-Chaudière-Appalaches	-	29
– Zone de Québec	40	46
– Zone du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Côte-Nord	28	32
→ Direction régionale du Centre-du-Québec et de l'Abitibi	12	7
– Zone de la Mauricie-Centre-du-Québec	25	28
– Zone de l'Estrie	16	17
– Zone de l'Abitibi-Témiscamingue	-	33
– Zone de l'Abitibi-Est	17	-
– Zone de l'Abitibi-Ouest	18	-
→ Direction régionale de Montréal et de l'Ouest	12	12
– Zone de Montréal	42	40
– Zone des Laurentides-Outaouais-Lanaudière	-	38
– Zone des Laurentides-Lanaudière	23	-
– Zone de l'Outaouais	13	-
– Zone de la Montérégie	12	14
	393	393

Au cours de l'année financière 2017-2018, il y a eu des réorganisations administratives au sein des directions régionales, ce qui explique les variations d'effectifs des unités administratives par rapport à ceux en place au cours de l'année précédente.

Le taux de départ volontaire du CGER pour l'année 2017-2018 est de 10,5 %. Par ailleurs, il est inférieur au taux de départ volontaire de la fonction publique du Québec qui est de 12 %, mais supérieur au taux du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui est de 9 %.



ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le CGER présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif régulier.

Données globales sur l'embauche

	RÉGULIER ^a	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	79	98	27	3	207

a. Hausse marquée du nombre d'embauches des employés réguliers attribuable aux lettres d'entente numéro 2 concernant les mesures permettant à un employé occasionnel ou saisonnier d'accéder au statut d'employé temporaire des conventions collectives des fonctionnaires et des ouvriers.

EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'ANGLOPHONES, D'AUTOCHTONES ET DE PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2017-2018

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EMBAUCHÉS					TOTAL
	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total ^a	2017
Régulier	5	-	-	1	6	7,6
Occasionnel	5	-	-	1	6	6,1
Étudiant	2	-	-	-	2	7,4
Stagiaire	-	-	-	1	1	33,3
TOTAL	12	-	-	3	15	7,25

a. Total des employés membres d'au moins un groupe cible. Certains employés font partie de plus d'un groupe cible, mais ont été comptabilisés une seule fois dans le total.

Évolution du taux d'embauche des membres des groupes cibles (%) selon le statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Régulier	-	-	7,6
Occasionnel	5,4	-	6,1
Étudiant	2,4	-	7,4
Stagiaire	-	-	33,3

Taux de représentativité des membres des groupes cibles parmi l'effectif régulier selon les catégories d'emploi au 31 mars 2018

CATÉGORIE D'EMPLOI	COMMUNAUTÉS CULTURELLES		ANGLOPHONES		AUTOCHTONES		PERSONNES HANDICAPÉES	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
Personnel d'encadrement	-	-	1	3,45	-	-	-	-
Personnel professionnel	1	3,45	-	-	-	-	-	-
Fonctionnaire	-	-	-	-	-	-	2	3,77
Personnel ouvrier	5	2,86	1	0,57	-	-	1	0,57
TOTAL	6	2,10	2	0,70	-	-	3	1,05

EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

Effectif du CGER par catégorie d'emploi et selon le sexe au 31 mars

CATÉGORIE D'EMPLOI	FEMMES		HOMMES		TOTAL		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Cadres	1	1	28	26	29	27	7,38	6,87
Professionnels	11	12	20	20	31	32	7,89	8,14
Fonctionnaires	47	47	19	16	66	63	16,79	16,03
Ouvriers	1	0	266	271	267	271	67,94	68,96
TOTAL	60	60	333	333	393	393	100,00	100,00
Pourcentage (%)	15,27	15,27	84,73	84,73	100,00	100,00		



PROFIL DE LA CLIENTÈLE 2017-2018 POUR CHACUN DES PRODUITS ET SERVICES

Le CGER offre les produits et les services suivants : la location clés en main, l'analyse en gestion de parc d'équipement roulant, la formation et l'évaluation des conducteurs, la réparation et l'entretien d'unités à taux horaire, les services de génie-conseil et la fourniture de carburant.

LOCATION CLÉS EN MAIN

La location clés en main tient compte de tous les frais inhérents à la possession d'un véhicule, à l'exception du coût du carburant. Les clients peuvent ainsi se concentrer sur leur mission pendant que la gestion des véhicules est confiée à des spécialistes. Le prix de location couvre la gestion globale des véhicules, soit :

- le suivi du programme d'entretien préventif;
- les réparations mineures et majeures;
- la vérification mécanique;
- le coût d'acquisition du véhicule;
- les coûts de réparation et de remplacement en cas d'accident (s'il ne s'agit pas d'une utilisation abusive);
- l'immatriculation;
- le service de dépannage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;
- les services de génie-conseil (détermination du besoin technique, production du devis et des spécifications d'achat et modification ou adaptation d'un équipement);
- la présentation des véhicules spécialisés par un formateur du CGER;
- l'identification visuelle des véhicules.

Au 31 mars 2018, le CGER avait 281 ententes de service de location clés en main actives, dont 208 avec des ministères et des organismes autres que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le secteur municipal. Ces ententes représentaient, à la même date, 7 613 véhicules et équipements connexes. En 2017-2018, le revenu annuel résultant de la location clés en main a atteint 95 332 008 \$.

Clientèle pour la location clés en main au 31 mars

TYPE D'ORGANISATION	2017-2018			2016-2017		
	Ententes	Véhicules	Nombre d'organisations	Ententes	Véhicules	Nombre d'organisations
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	27	4 526	1	28	4 144	1
Autres ministères	115	623	17	122	585	17
Organismes	45	215	20	46	214	18
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux	30	789	30	44	594	43
Organismes liés au réseau de l'éducation	16	54	16	16	51	16
Organismes municipaux	3	29	3	5	36	5
Municipalités	43	1 356	38	44	1 337	38
Organismes fédéraux et amérindiens	2	21	2	2	22	2
TOTAL	281	7 613	127	307	6 983	140

Certaines ententes comportant très peu de véhicules n'ont pas été reconduites en 2017-2018. L'augmentation des véhicules concerne principalement les organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux et le MTMDET, principalement pour son projet d'implantation de la télémétrie.

ANALYSE EN GESTION DE PARC D'ÉQUIPEMENT ROULANT

En 2017-2018, le CGER a effectué un mandat d'analyse en gestion de parc d'équipement roulant. Ce service a été fourni à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

Ce mandat d'analyse a généré pour le CGER des revenus d'honoraires professionnels de l'ordre de 10 000 \$. Notons qu'un montant total d'honoraires en analyse de gestion de parc de 20 000 \$ est comptabilisé pour l'année financière 2017-2018. Cependant, il faut mentionner qu'un montant de 10 000 \$ de ces honoraires provient d'une analyse qui avait été complétée en 2016-2017.

FORMATION ET ÉVALUATION DES CONDUCTEURS

Au cours de l'année, plusieurs unités du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, villes, municipalités ou organismes ont eu recours aux services de formation et d'évaluation des conducteurs. En tout, 14 types de formation ont été offerts à 184 participants, pour un total de 26 séances de formation, dont 20 ont généré des revenus pour le CGER.

Les présentations de véhicules ou d'équipements neufs sont effectuées par un formateur de la Direction de l'expertise, de l'ingénierie et des acquisitions. En 2017-2018, 28 présentations ont été données à 175 personnes au Québec. Les présentations d'équipements et de machineries spécialisés sont, quant à elles, faites par les fournisseurs.

En plus des formations et des présentations de véhicules, des évaluations de conducteurs de véhicules et d'équipements mobiles (CVEM II) ont été faites pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au cours de l'été 2017, représentant 601,5 heures d'évaluation, pour un total de 401 candidats.

En 2017-2018, les revenus totaux découlant de la formation des conducteurs s'élèvent donc à 82 480,88 \$.



RÉPARATION ET ENTRETIEN D'UNITÉS À TAUX HORAIRE

En 2017-2018, le CGER a réparé et entretenu 1 575 véhicules et équipements connexes. Plusieurs clients de la location clés en main ont également fait appel à ce service pour apporter des ajouts ou des modifications à leurs véhicules et à leurs équipements. Le service d'entretien et de réparation selon une tarification horaire a ainsi généré des revenus de 5 760 874 \$.

Clientèle pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire

TYPE D'ORGANISATION	2017-2018		2016-2017	
	Nombre de véhicules	Nombre d'organisations	Nombre de véhicules	Nombre d'organisations
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	274	1	303	1
Autres ministères	329	5	367	4
Organismes	699	11	737	12
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux	81	16	66	14
Organismes liés au réseau de l'éducation	41	5	47	6
Organismes municipaux	4	1	5	2
Municipalités	143	17	155	14
Organismes fédéraux et amérindiens	4	1	6	1
TOTAL	1 575	57	1 686	54

Le volume de réparations à taux horaire est directement lié aux besoins ponctuels de la clientèle et de la disponibilité en atelier.

SERVICES DE GÉNIE-CONSEIL

Le CGER met à la disposition des clients une équipe d'ingénieurs et de techniciens expérimentés et compétents pour lui permettre de déterminer ses besoins techniques en matière d'équipement et de véhicules spécialisés, selon la particularité de ses activités. Cette équipe peut également préparer, à titre de service-conseil contre rémunération, les devis et les spécifications techniques d'achat d'une unité requise pour un client externe. Également, l'équipe peut inspecter une unité pour s'assurer de sa conformité aux devis d'achat, fournir les services d'ingénierie pour modifier ou adapter un équipement existant.

En 2017-2018, les organisations suivantes ont eu recours aux services de génie-conseil :

- Bureau de la coordination du Nord-du-Québec (MTMDET);
- Centre d'expertise hydrique du Québec – Service de surveillance et entretien des barrages;
- CNESST;
- Kativik Regional Government;
- MFFP;
- MDDELCC;
- Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
- Ville de Lévis;
- Ville de Pointe-Claire;
- Ville de Saint-Sauveur;
- Direction générale de la Côte-Nord.

FOURNITURE DE CARBURANT

Consommation par type de carburant

TYPE D'ORGANISATION	2017-2018				2016-2017			
	Essence (L)	Diesel (L)	Total (L)	Nombre d'organisations	Essence (L)	Diesel (L)	Total (L)	Nombre d'organisations
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	6 567 622	7 057 257	13 624 879	1	6 335 391	7 046 442	13 381 833	1
Autres ministères	360 302	47 224	407 526	8	354 228	45 072	399 300	7
Organismes	588 255	13 557	601 812	11	620 514	8 350	628 864	10
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux	85 145	21 268	106 413	27	89 293	22 361	111 654	24
Organismes liés au réseau de l'éducation	24 098	407 201	431 299	7	32 887	128 771	161 658	7
Organismes municipaux	1 507	2 399	3 906	2	2 450	2 318	4 768	3
Municipalités	22 348	91 004	113 352	11	21 100	89 645	110 745	7
Consommation par le CGER	191 925	69 371	261 296	1	185 006	58 453	243 459	1
TOTAL	7 841 202	7 709 281	15 550 483	68	7 640 869	7 401 412	15 042 281	60

L'augmentation de la consommation de carburant est attribuable, d'une part, à l'augmentation de la flotte de véhicules et, d'autre part, aux conditions hivernales difficiles en 2017-2018. Le nombre d'organisations augmente essentiellement en raison de l'augmentation de la clientèle des organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux et des organismes municipaux, soit de nouvelles clientèles avec de faibles consommations.



PROFIL DU PARC DE VÉHICULES

Le parc, qui comprend les véhicules en location ou disponibles, les véhicules de prêt et ceux que le CGER utilise, comptait 8 812 unités au 31 mars 2018.

Parc de véhicules du CGER au 31 mars par supercatégorie

SUPERCATÉGORIE	LOCATION AU MTMDET		LOCATION À D'AUTRES CLIENTS		VÉHICULES DE PRÊT		VÉHICULES DISPONIBLES ^a		VÉHICULES UTILISÉS PAR LE CGER ^b		TOTAL	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Véhicule léger	1 559	1 546	1 909	1 763	122	107	514	519	126	121	4 230	4 056
Camion	414	397	167	154	37	39	12	12	3	3	633	605
Matériel-outil remorqué	131	121	16	17	1	1	15	9	8	8	171	156
Matériel remorqué	233	232	33	33	-	-	7	5	8	8	281	278
Véhicule-outil	217	215	184	191	21	21	17	13	18	17	457	457
Équipement	1 918	1 581	730	634	143	141	110	116	25	21	2 926	2 493
Matériel divers	54	52	48	47	3	2	5	3	4	4	114	108
TOTAL	4 526	4 144	3 087	2 839	327	311	680	677	192	182	8 812	8 153

- a. Il est important de noter que plusieurs des véhicules qui ont été loués à court terme en 2016-2017 et en 2017-2018 étaient disponibles au 31 mars de chaque année. Ces véhicules sont loués pour des périodes variant de 6 à 10 mois, normalement de mai à novembre.
- b. Plusieurs unités, autres que les véhicules légers, sont partagées avec des clients pour échange de services.

L'augmentation du parc de véhicules du MTMDET provient principalement des équipements pour le projet d'intégration de la télémétrie et celle des véhicules pour les autres clients est reliée à la hausse de l'impartition des organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux, soit une progression de 195 véhicules.

LES VÉHICULES À TAUX HORAIRE

En plus des 8 812 unités que possède le CGER, 1 575 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics ont été réparés ou entretenus selon une tarification horaire dans les ateliers de mécanique du CGER. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces 1 575 unités par supercatégorie de véhicules. Notons que pour l'année 2018, une légère baisse de 6,6 % du nombre de véhicules entretenus et réparés selon une tarification horaire est constatée comparativement à l'année 2017.

Véhicules réparés ou entretenus par le CGER selon une tarification horaire au 31 mars

SUPERCATÉGORIE	NOMBRE DE VÉHICULES 2018	NOMBRE DE VÉHICULES 2017
Véhicule léger	1 099	1 158
Camion	63	73
Matériel-outil remorqué	124	137
Matériel remorqué	181	199
Véhicule-outil	42	45
Équipement	27	27
Matériel divers	39	47
TOTAL	1 575	1 686



ACQUISITIONS ET VENTES DE VÉHICULES

LES ACQUISITIONS

En 2017-2018, le CGER a acheté 1 082 véhicules et équipements connexes, dont la valeur totale se chiffre à 49 976 797 \$. De ce nombre, 569 ont été acquis pour une somme de 24 268 093 \$ afin de les louer clés en main au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Le CGER a également fait l'acquisition de 513 véhicules et équipements connexes pour une somme de 25 708 704 \$ afin de les louer clés en main à d'autres ministères ou organismes publics.

Acquisitions selon la supercatégorie

SUPERCATÉGORIE	MTMDET ACQUISITIONS	MTMDET COÛT (\$)	AUTRES CLIENTS ACQUISITIONS	AUTRES CLIENTS COÛT (\$)	TOTAL ACQUISITIONS	TOTAL COÛT (\$)
Véhicule léger	292	11 478 407	408	13 869 572	700	25 347 979
Camion	37	5 491 817	36	4 020 141	73	9 511 958
Matériel-outil remorqué	38	923 542	10	246 563	48	1 170 105
Matériel remorqué	25	505 928	4	205 301	29	711 229
Véhicule-outil	11	1 813 886	20	4 838 701	31	6 652 587
Équipement	158	3 948 931	34	2 455 476	192	6 404 407
Matériel divers	8	105 582	1	72 950	9	178 532
TOTAL	569	24 268 093	513	25 708 704	1 082	49 976 797

LES VENTES

En 2017-2018, le CGER a vendu 706 véhicules et équipements connexes, pour une somme nette de 3 523 233,67 \$. Ces unités ont été vendues parce qu'elles avaient dépassé leur durée de vie optimale ou parce que leur kilométrage total excédait la valeur maximale à partir de laquelle des réparations majeures doivent être effectuées. De ce nombre, 534 unités ont été vendues dans des ventes aux enchères publiques et ont rapporté 2 079 406,25 \$. Le CGER s'est également départi de 172 véhicules et équipements connexes lors d'autres ventes ou au moyen d'appels d'offres publics, pour une somme de 1 443 827,42 \$.

Les sommes obtenues de la vente de véhicules et d'équipements connexes se sont chiffrées à 3 876 909,85 \$. De ces sommes, des frais de commission et d'autres frais totalisant un montant de 353 676,18 \$ ont été acquittés. Le total des commissions s'élève à 349 927,09 \$.



ÉTATS FINANCIERS 2017-2018 DU FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

Rapport de l'auditeur indépendant

Au comité de direction de
Fonds de gestion de l'équipement roulant

Et Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de gestion de l'équipement roulant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, les états des résultats et excédent, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve sur les résultats d'activités, la variation de la dette nette et les flux de trésorerie et notre opinion d'audit non modifiée sur la situation financière.

Fondement de l'opinion avec réserve sur les résultats d'activités, la variation de la dette nette et les flux de trésorerie

Nous avons été nommés comme auditeurs de la société le 23 mars 2017 et, par conséquent, nous n'avons pu observer la prise d'inventaire physique des stocks au début de l'exercice et nous n'avons pas été en mesure de nous assurer des quantités en stock. Puisque les stocks d'ouverture ont une incidence sur la détermination des résultats des activités, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements des résultats des activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pourraient être nécessaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. Nous exprimons également une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré en raison des incidences possibles de ce problème sur la comparabilité des chiffres de l'exercice considéré et des informations comparatives.

Opinion avec réserve sur les résultats d'activités, la variation de la dette nette et les flux de trésorerie

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve sur les résultats d'activités, la variation de la dette nette et les flux de trésorerie », les états des résultats d'activités, la variation de la dette nette et les flux de trésorerie donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie du Fonds de gestion de l'équipement roulant pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Opinion sur la situation financière

À notre avis, l'état de la situation financière donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de gestion de l'équipement roulant au 31 mars 2018, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le 18 juillet 2018

CPA auditeur, CMA, permis de comptabilité publique n°A126371

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 925, Grande Allée Ouest Bureau 400
Québec (Québec) G1S 4Z4 Canada
Tél. : 418-624-3333, Téléc. : 418-624-0414
www.deloitte.ca



Résultats et excédent

De l'exercice terminé le 31 mars 2018

	BUDGET	2018	2017
REVENUS			
Location	91 287 154 \$	95 332 008 \$	92 572 148 \$
Réparations et entretien	5 676 512	5 760 874	6 282 766
Carburant	14 585 045	15 662 929	14 094 472
Contributions du gouvernement (note 3)	1 019 700	886 151	926 137
Autres	949 351	3 889 350	1 333 805
	113 517 762	121 531 312	115 209 328
Remises au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	-	(5 200 000)	(6 600 000)
	113 517 762	116 331 312	108 609 328
CHARGES D'EXPLOITATION			
Pièces et autres frais d'exploitation (note 4)	18 586 244	22 114 337	20 660 190
Carburant (note 4)	14 240 045	15 655 690	13 613 486
Salaires et avantages sociaux	20 608 003	19 275 121	19 313 082
Loyers et entretien d'immeubles	6 449 005	6 436 994	6 148 004
	59 883 297	63 482 142	59 734 762
CHARGES D'ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	6 752 697	6 315 947	6 240 745
Loyers et entretien d'immeubles	394 273	393 539	408 755
Entretien informatique	642 314	609 842	430 848
Frais de bureau	246 724	234 251	198 175
Télécommunications	734 329	697 205	571 270
Déplacements	468 700	414 420	370 687
Contrats de service et honoraires professionnels	275 748	261 808	371 936
Publicité et communication	54 700	24 530	23 646
Perfectionnement	273 600	410 209	250 787
Autres	724 785	3 536 479	1 052 400
	10 567 870	12 898 230	9 919 249
AMORTISSEMENT, MOINS-VALUE ET PERTE SUR DISPOSITION			
Amortissement et moins-value du matériel roulant lourd	18 754 238	17 674 578	17 291 060
Amortissement du matériel roulant léger	15 503 646	14 611 119	13 646 636
Amortissement des réservoirs et pompes	213 521	201 229	208 154
Amortissement des autres immobilisations corporelles	582 679	549 135	459 282
Amortissement du développement informatique	220 088	132 663	111 492
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	150 000	150 736	594 837
Perte sur disposition d'immobilisations destinées à la vente	250 000	252 922	115 665
	35 674 172	33 572 382	32 427 126
FRAIS FINANCIERS			
Intérêts sur marge de crédit	282 240	611 772	416 964
Intérêts sur dette à long terme	5 427 799	4 092 617	4 405 177
Amortissement des frais d'émission de la dette	198 384	184 376	185 170
Intérêts et frais bancaires	36 000	20 482	60 360
	5 944 423	4 909 247	5 067 671
	112 069 762	114 862 001	107 148 808
EXCÉDENT	1 448 000	1 469 311	1 460 520
EXCÉDENT CUMULÉ au début	12 762 084	12 774 604	11 314 084
EXCÉDENT CUMULÉ à la fin	14 210 084 \$	14 243 915 \$	12 774 604 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Situation financière

Au 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (découvert bancaire)	1 752 368 \$	(444 308) \$
Débiteurs (note 5)	13 017 287	11 768 554
Contributions à recevoir (note 6)	504 000	236 000
Travaux en cours	224 988	97 513
Immobilisations destinées à la vente	2 064 029	1 648 337
Frais d'émission reportés liés aux dettes	834 149	803 925
	18 396 821	14 110 021
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	15 394 318	9 517 479
Intérêts courus à payer	578 376	778 177
Revenus perçus d'avance	2 271 915	1 947 676
Avances du Fonds de financement (note 9)	40 858 052	24 420 291
Dettes (note 10)	167 733 759	170 779 633
Contributions reportées (note 11)	109 271	455 612
	226 945 691	207 898 868
DETTE NETTE	(208 548 870)	(193 788 847)
ACTIFS NON FINANCIERS (note 13)		
Immobilisations corporelles (note 14)	217 848 959	201 905 286
Stocks de fournitures (note 15)	4 318 275	4 026 858
Charges payées d'avance	625 551	631 307
	222 792 785	206 563 451
EXCÉDENT CUMULÉ	14 243 915 \$	12 774 604 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé
 RICHARD DIONNE
 Administrateur du Fonds

Original signé
 MARC LACROIX
 Sous-ministre des Transports, de la Mobilité durable
 et de l'Électrification des transports



Variation de la dette nette

De l'exercice terminé le 31 mars 2018

	BUDGET	2018	2017
EXCÉDENT	1 448 000 \$	1 469 311 \$	1 460 520 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 128 000)	(53 454 981)	(31 394 282)
Amortissement et moins-value des immobilisations corporelles	35 274 172	33 168 724	31 716 624
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	150 000	150 736	594 837
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1 350 000	2 256 705	3 461 550
	(8 353 828)	(17 878 816)	4 378 729
Acquisition de stocks de fournitures	(32 150 319)	(38 061 444)	(34 404 573)
Acquisition de charges payées d'avance	(553 693)	(625 551)	(631 307)
Transferts aux immobilisations destinées à la vente	1 007 921	1 935 143	1 353 790
Utilisation de stocks de fournitures	32 150 319	37 770 027	34 273 676
Utilisation de charges payées d'avance	553 693	631 307	553 693
	1 007 921	1 649 482	1 145 279
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(5 897 907)	(14 760 023)	6 984 528
DETTE NETTE au début	(207 766 032)	(193 788 847)	(200 773 375)
DETTE NETTE à la fin	(213 663 939) \$	(208 548 870) \$	(193 788 847) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent	1 469 311 \$	1 460 520 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement et moins-value des immobilisations corporelles	33 168 724	31 716 624
Stocks de fournitures	(291 417)	(130 897)
Charges payées d'avance	5 756	(77 614)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	150 736	594 837
Virement des contributions reportées	(346 341)	(426 137)
Virement des frais d'émission reportés liés aux dettes	184 376	185 170
Virement des revenus perçus d'avance	(389 290)	(438 901)
	32 482 544	31 423 082
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(1 248 733)	(2 899 195)
Contributions à recevoir	(268 000)	(122 561)
Travaux en cours	(127 475)	13 525
Immobilisations destinées à la vente	1 519 451	1 583 711
Frais d'émission reportés liés aux dettes	(214 600)	(113 701)
Créditeurs et charges à payer	5 876 839	(323 680)
Intérêts courus à payer	(199 801)	(151 672)
	5 337 681	(2 013 573)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	39 289 536	30 870 029
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 454 981)	(31 394 282)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 256 705	3 461 550
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement en immobilisations	(51 198 276)	(27 932 732)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Revenus perçus d'avance	713 529	96 380
Avances du Fonds de financement	16 437 761	(1 482 919)
Dettes effectuées	38 328 028	27 498 026
Dettes remboursées	(41 373 902)	(29 697 618)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	14 105 416	(3 586 131)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	2 196 676	(648 834)
TRÉSORERIE au début	(444 308)	204 526
TRÉSORERIE à la fin	1 752 368 \$	(444 308) \$
Intérêts payés au cours de l'exercice	4 904 304 \$	5 002 569 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Notes complémentaires

Au 31 mars 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports RLRQ, chapitre. M-28. Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

Les surplus accumulés sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds de gestion de l'équipement roulant n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, soit la durée de vie utile des immobilisations, leur valeur résiduelle, etc. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Revenus

Les revenus de location sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de réparations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation du profit à l'achèvement des travaux.

Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont rencontrés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible.

Les revenus et les contributions relatifs au financement des immobilisations reportés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Charges d'exploitation et autres charges

Les charges d'exploitation et autres charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et, le cas échéant, du découvert bancaire.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces contributions, dans la mesure où elles ont été autorisées, que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les réparations inachevées devant être facturées à la fin de celles-ci. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation, déduction faite des montants facturés. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre ainsi que d'autres coûts directs.

Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est constitué de la valeur comptable nette lors du transfert des immobilisations corporelles aux immobilisations destinées à la vente.

Passifs

Dette

Les emprunts liés à la dette sont comptabilisés au montant encaissé au moment de leur émission.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais d'émission reportés liés aux dettes.

Contributions reportées

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de contributions reportées jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les contributions du gouvernement relatives au financement des immobilisations reportées sont virées aux revenus au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.



2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile en tenant compte d'une valeur résiduelle exprimée en pourcentage du coût.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

	DURÉE DE VIE	VALEUR RÉSIDUELLE
Matériel et équipement	3 à 15 ans	0 % à 15 %
Développement informatique	5 ans	-
Améliorations locatives	5 ans	-

Réduction de valeurs sur immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'entité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de pièces et de carburant qui seront consommés dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Fonds bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Fonds bénéficiera des services acquis.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT

Les contributions proviennent du gouvernement du Québec. Ces sommes correspondent aux montants gagnés au cours de l'exercice et au virement des contributions reportées.

	2018	2017
Virement des contributions reportées, Véhicules électriques	346 341 \$	426 137 \$
Programme Roulez électrique	531 000	500 000
Programme Branché au travail	7 810	-
	886 151 \$	926 137 \$

4. CHARGES D'EXPLOITATION

	2018	2017
Pièces et autres frais d'exploitation		
Stocks au début	3 091 126 \$	3 078 632 \$
Achat de pièces, réparations externes, immatriculations et autres	22 379 880	20 672 684
Stocks à la fin	(3 356 669)	(3 091 126)
	22 114 337 \$	20 660 190 \$
Carburant		
Stocks au début	935 732 \$	817 329 \$
Achat de carburant, entretien et permis pétrolier	15 681 564	13 731 889
Stocks à la fin	(961 606)	(935 732)
	15 655 690 \$	13 613 486 \$

5. DÉBITEURS

	2018	2017
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	1 510 268 \$	706 949 \$
Autres ministères et organismes	5 442 676	4 898 809
Municipalités et autres	6 064 343	6 162 796
	13 017 287 \$	11 768 554 \$

6. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2018	2017
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles		
Programme Roulez électrique	504 000 \$	236 000 \$

7. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le Fonds dispose d'une autorisation d'emprunt temporaire du ministère des Finances d'un montant maximal de 10 000 000 \$, au taux préférentiel de la Banque du Canada. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et l'emprunt est renouvelable le 31 mars 2023. Le taux d'intérêt au 31 mars 2018 est de 3,45 % (2,70 % en 2017).

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
Fournisseurs	14 338 613 \$	8 473 968 \$
Taxes de vente	495 294	472 610
Salaires et avantages sociaux	560 411	570 901
	15 394 318 \$	9 517 479 \$



9. AVANCES DU FONDS DE FINANCEMENT

Le Fonds est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à contracter une marge de crédit de 75 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 mars 2020, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Le taux au 31 mars 2018 est de 1,93125 % (1,21400 % en 2017).

10. DETTES

	2018	2017
FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Billets portant intérêts à taux fixe, remboursables par versement annuel :		
5,788 %, 725 583 \$, échéant le 16 juillet 2018	725 583 \$	1 451 165 \$
5,065 %, 900 000 \$, échu le 1 ^{er} décembre 2017	-	5 400 000
4,418 %, 400 000 \$, échu le 1 ^{er} décembre 2017	-	2 800 000
4,542 %, 700 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	700 000	1 400 000
4,180 %, 540 000 \$, échu le 1 ^{er} juin 2017	-	4 320 000
4,340 %, 750 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	1 500 000	2 250 000
4,775 %, 233 333 \$, échéant le 17 mai 2024	1 633 333	1 866 667
3,724 %, 1 400 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2021	5 600 000	7 000 000
4,056 %, 600 000 \$, échéant le 16 juillet 2025	4 800 000	5 400 000
2,089 %, 450 000 \$, échu le 1 ^{er} juin 2017	-	450 000
3,122 %, 380 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2021	1 520 000	1 900 000
2,390 %, 433 333 \$, renouvelable le 1 ^{er} juin 2018	3 900 000	4 333 333
3,067 %, 400 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	4 000 000	4 400 000
1,941 %, 2 000 000 \$, échu le 1 ^{er} décembre 2017	-	2 000 000
2,757 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	1 000 000	2 000 000
2,857 %, 750 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	8 250 000	9 000 000
2,857 %, 1 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	6 000 000	7 000 000
2,611 %, 875 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	1 750 000	2 625 000
2,577 %, 1 500 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2020	4 500 000	6 000 000
2,031 %, 1 750 000 \$, échéant le 21 août 2019	8 750 000	10 500 000
2,904 %, 2 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	14 000 000	16 000 000
2,218 %, 333 333 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2020	1 000 000	1 333 333
1,935 %, 2 200 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2025	17 600 000	19 800 000
1,577 %, 642 857 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2020	7 714 286	8 357 143
1,181 %, 300 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	600 000	900 000
1,329 %, 2 000 000 \$, échéant le 21 février 2020	4 000 000	6 000 000
2,194 %, 3 000 000 \$, échéant le 21 février 2024	18 000 000	21 000 000
2,740 %, 2 571 429 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2024	18 000 000	-
2,556 %, 2 000 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	20 000 000	-
Billet portant intérêts à taux fixe, remboursable par versement semestriel :		
1,493 %, 1 636 364 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2021	11 454 545	14 727 273
	166 997 747 \$	170 213 914 \$

10. DETTES (SUITE)

	2018	2017
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES		
Effets à payer portant intérêts à taux fixe, remboursables par mensualités en capital et intérêt :		
2,150 %, 453 \$, échéant le 1 ^{er} novembre 2020	14 089 \$	19 168 \$
2,150 %, 562 \$, échéant le 1 ^{er} novembre 2020	18 500	23 774
2,150 %, 561 \$, échéant le 1 ^{er} janvier 2021	17 475	24 765
2,150 %, 776 \$, échéant le 1 ^{er} février 2021	26 292	34 934
2,370 %, 3 258 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2021	131 178	166 704
2,370 %, 1 072 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2021	44 149	55 816
2,370 %, 3 329 \$, échéant le 1 ^{er} novembre 2021	140 146	176 303
2,450 %, 1 137 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2022	52 399	64 255
2,450 %, 563 \$, échéant le 1 ^{er} août 2022	28 240	-
2,450 %, 4 608 \$, échéant le 1 ^{er} août 2022	231 258	-
2,450 %, 621 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2022	32 286	-
	736 012	565 719
	167 733 759 \$	170 779 633 \$

Échéanciers de la dette au 31 mars 2018 :

2019	34 472 148 \$
2020	33 401 069
2021	28 260 420
2022	18 305 827
2023	14 784 772
2024 et suivantes	38 509 523
	167 733 759 \$

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2018	2017
Solde au début	455 612 \$	881 749 \$
Virement	(346 341)	(426 137)
Solde à la fin	109 271 \$	455 612 \$



12. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Fonds de gestion de l'équipement roulant contribue à ces régimes pour une somme égale aux cotisations versées par les participants. Les obligations du Fonds de gestion de l'équipement roulant envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les cotisations imputées aux opérations courantes s'élèvent à 1 574 076 \$ (1 536 769 \$ en 2017).

Vacances et congés de maladie

Les vacances et les congés de maladie du Fonds payés au gouvernement du Québec et constatés aux résultats de l'exercice s'établissent à 5 852 \$ (remboursement de 116 237 \$ en 2017).

13. ACTIFS NON FINANCIERS

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant comptabilise les immobilisations corporelles et les autres actifs non financiers à titre d'actifs étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Développement informatique	Améliorations locatives	2018
COÛT				
Solde au début	381 449 753 \$	3 196 648 \$	466 646 \$	385 113 047 \$
Acquisitions	53 454 981	-	-	53 454 981
Dispositions	(10 108 105)	-	-	(10 108 105)
Transferts aux immobilisations destinées à la vente**	(10 995 438)	-	-	(10 995 438)
Solde à la fin	413 801 191	3 196 648	466 646	417 464 485
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde au début	180 259 430	2 723 734	224 597	183 207 761
Amortissement	32 985 124	132 663	50 937	33 168 724
Dispositions	(7 700 664)	-	-	(7 700 664)
Transferts aux immobilisations destinées à la vente**	(9 060 295)	-	-	(9 060 295)
Solde à la fin	196 483 595	2 856 397	275 534	199 615 526
VALEUR COMPTABLE NETTE	217 317 596 \$	340 251 \$	191 112 \$	217 848 959 \$*

* Comprend des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, pour un montant total de 574 641 \$ en matériel et équipement. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

** Les transferts aux immobilisations destinées à la vente n'ont aucun impact sur le flux de trésorerie.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Matériel et équipement	Développement informatique	Améliorations locatives	2017
COÛT				
Solde au début	376 125 694 \$	3 063 416 \$	208 168 \$	379 397 278 \$
Acquisitions	31 002 572	133 232	258 478	31 394 282
Dispositions	(15 902 518)	-	-	(15 902 518)
Transferts aux immobilisations destinées à la vente**	(9 775 995)	-	-	(9 775 995)
Solde à la fin	381 449 753	3 196 648	466 646	385 113 047
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde au début	168 939 062	2 612 243	208 168	171 759 473
Amortissement	31 588 704	111 491	16 429	31 716 624
Dispositions	(11 846 131)	-	-	(11 846 131)
Transferts aux immobilisations destinées à la vente**	(8 422 205)	-	-	(8 422 205)
Solde à la fin	180 259 430	2 723 734	224 597	183 207 761
VALEUR COMPTABLE NETTE	201 190 323 \$	472 914 \$	242 049 \$	201 905 286 \$*

* Comprend des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, pour un montant total de 208 742 \$ en matériel et équipement. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

** Les transferts aux immobilisations destinées à la vente n'ont aucun impact sur le flux de trésorerie.

15. STOCKS DE FOURNITURES

	2018	2017
Pièces	3 356 669 \$	3 091 126 \$
Carburant	961 606	935 732
	4 318 275 \$	4 026 858 \$

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds s'est engagé à verser au cours du prochain exercice les montants suivants :

	2018	2017
Acquisitions d'immobilisations	30 875 290 \$	15 087 405 \$
Approvisionnement en biens et services	238 942	206 218
	31 114 232 \$	15 293 623 \$



16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

Droits contractuels

Dans le cadre de ses opérations, le Fonds a conclu différents contrats de location-exploitation en vertu desquels il recevra des sommes de la part de ses clients.

	Apparentés	Non-apparentés	2018
2019	37 761 421 \$	13 492 888 \$	51 254 309 \$
2020	33 836 086	12 808 541	46 644 627
2021	29 242 578	11 731 792	40 974 370
2022	23 989 620	10 262 886	34 252 506
2023	20 316 389	8 640 400	28 956 789
2024 et suivantes	50 853 341	25 504 444	76 357 785
	195 999 435 \$	82 440 951 \$	278 440 386 \$

17. APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction ainsi que du sous-ministre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, certains services de soutien administratif et technique fournis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dont la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et excédent.

À l'exception des opérations présentées si dessus, le Fonds n'a effectué aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

